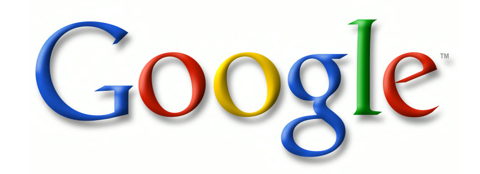


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

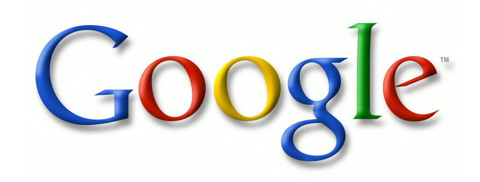
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



B 828,148

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS



CORRESPONDANCE INTIME
DU CONVENTIONNEL ROVÈRE
Avec GOUPILLEAU (de Montaigu)
APRÈS LA TERREUR

Documents sur la Révolution
DANS LE VAUCLUSE

CORRESPONDANCE INTIME

Joseph Stanislas

DU CONVENTIONNEL ROVÈRE

Avec GOUPILLEAU (de Montaigu)

EN MISSION DANS LE MIDI

APRÈS LA TERREUR

(1794-1795)

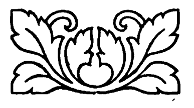
publiée d'après les documents originaux inédits
avec une introduction et des notes

par

Michel JOUVE
Conseiller à la Cour d'Appel de Nimes

et

Marcel GIRAUD-MANGIN
Conservateur adjoint à la Bibliothèque de Nantes



NIMES
LIBRAIRIE ANCIENNE DEBROAS
Rue Régale
1908

DC
195
.V36
R87

747387-170



INTRODUCTION

I

Valeur des correspondances privées pour la documentation historique. — Origines comtadines de Rovère. — Sa vie jusqu'à la Révolution.—Son rôle de 1790 à 1792 dans les affaires de la réunion d'Avignon et du Comtat à la France.— Il est élu député à la Convention. — Sa mission en 1793 pour l'organisation du département de Vaucluse. — Sa politique. — Son mariage avec la marquise d'Agoult. — Il se lie d'amitié avec le représentant Goupilleau (de Montaigu).

Dans les publications, par nous successivement faites, du *Carnet de route* (1) et des *Lettres intimes* (2) du conventionnel Goupilleau (de Montaigu), nous

(1) Nimes-Debroas — 1905, in-8° de 104 pages.
(2) Nimes-Debroas — 1906, in-8° de 80 pages.

avons déjà mentionné la correspondance (1) que nous offrons aujourd'hui aux curieux de documents révolutionnaires. Ceux qui aiment l'histoire, et qui, sachant qu'elle n'est jamais définitive, cherchent à y introduire, chaque jour, un peu plus de vérité, parcourront, sans doute, avec quelque intérêt, ces nouveaux cahiers de lettres jaunies, tirées de la poussière des archives, où palpite la vie réelle d'un tragique passé.

Nous avons dit, dans nos précédentes publications (2), comment, au cours de ses deuxième et troisième missions à Avignon, le représentant vendéen Goupilleau fut en relations épistolaires avec Rovère, député de Vaucluse à la Convention. Ce sont les lettres familières échangées entre eux qu'on va lire. Elles datent du 5 Fructidor an 2 (22 août 1794), au 15 Prairial an 3, (3 juin 1795). Dès le départ de son ami pour le Midi, Rovère commence à lui écrire. Il est encore en pleine fièvre thermidorienne. Robespierre, dont il a été un des principaux adversaires, vient d'être exécuté. Mais la bataille se poursuit contre les terroristes à Paris et en province. Vaucluse a été par eux mis à feu et à sang. Le représentant vauclusien se concerte avec le *missionnaire* son collègue, pour rétablir la paix dans son département et y réparer les désastres de la Terreur.

(1) *Carnet de route*, p. 17. Cette correspondance forme en ce qui concerne les lettres de Rovère, un volume classé sous le n° 87 dans le *catalogue des manuscrits de la collection Dugast-Matifeux* à la bibliothèque de Nantes par Rousse et Giraud-Mangin, tome 1, p. 206. Toutes ces lettres sont autographes.
Quant aux réponses de Goupilleau leurs minutes sont éparses en divers cartons, principalement aux cartons n° 84 et 92 du catalogue comme les réponses à Marin. Voir *Lettres intimes*, p. 7.
Fréquemment, la minute est de la main de secrétaires à qui Goupilleau a dicté la lettre, ou qui l'ont copiée sur l'original adressé à Rovère, et qui ont mis la plus grande variété dans l'orthographe.

(2) *Carnet de Route*, p. 17 ; *Lettres Intimes*, p. 6.

Nul ne conteste plus actuellement la valeur parmi les sources de documentation, des *correspondances privées*. Elles sont comme une « réserve » (1) où l'histoire peut renouveler sans cesse les éléments de son effort vers le vrai, jamais complètement atteint. Leur emploi est recommandé avec insistance par les maîtres de l'école historique contemporaine. Un des reproches que fait à *Taine historien de la Révolution française* (2), M. le professeur Aulard, est précisément de les avoir négligées et de leur avoir préféré le plus souvent, les témoignages suspects des *mémoires*.

Les évènements révolutionnaires du pays avignonnais tiennent une place importante dans l'histoire générale de la Révolution. Ils fixèrent l'attention universelle, en posant dès 1790, à propos de la réunion d'Avignon et du Comtat à la France, le capital problème du pouvoir temporel des papes et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; plus tard, avec les massacres de la Glacière, de Bedoin et d'Orange, ils épouvantèrent le monde par le spectacle des plus sanglants excès politiques. Presque rien cependant n'a jusqu'à ce jour été fait pour largement documenter l'étude de cette période si troublante, si peu connue encore. Les nombreux volumes édités à son sujet ne sont guère, la plupart, que des sortes de pamphlets, où des écrivains, bien intentionnés certainement, mais passionnés et sans aucun souci de critique historique (3) ont fait plutôt

(1) *Journal des Débats* du 31 mai 1907.

(2) Voir sous ce titre, *Revue de la Révolution française* notamment mai 1906, p. 392 et dans la *Revue du Midi* de mai 1907 « *Réfutateurs de Taine.* »

(3) Voir à cet égard dans le *Radical de Vaucluse* du 11 septembre 1904, l'opinion d'un des plus érudits vauclusiens en cette matière, M. le député Saint-Martin.

« une caricature de l'histoire. » Leur documentation, toujours la même, est basée sur des *mémoires* entachés d'un parti-pris évident, écrits par d'irréconciliables adversaires de la Révolution, tels que ceux du consul papiste Commin, ou du dataire papal Giorgi (1) dont les rancunes sont d'ailleurs facilement compréhensibles.

Moins favorisés que leurs ennemis, les chefs des révolutionnaires avignonnais n'eurent guère le temps de rédiger leurs *mémoires* en vue d'expliquer et de justifier leur conduite. Presque tous succombèrent tragiquement au milieu même du grand combat social où ils prodiguèrent leur vie pour le triomphe des idées modernes contre les forces du passé. Les documents épistolaires que nous publions aujourd'hui suppléeront, sur certains points à leur silence, rendront, en quelque sorte à l'un d'entre eux, la parole, dans un débat toujours ouvert ; ils pourront aider les œuvres futures à se rapprocher de la vérité, et donner sur la personnalité de Rovère, sur l'état de la région avignonnaise à la veille et au lendemain de Thermidor, des clartés utiles à ceux qui les étudieront après nous.

Nous avons, déjà, à propos du *carnet de route* de Goupilleau, esquissé la physionomie de ce *missionnaire* de la Convention, devenu, pendant son séjour dans le Midi, le correspondant de Rovère. Nous devons retracer ici ce qu'il est essentiel de connaître sur le représentant vauclusien et sur la situation politique du département de Vaucluse à la date où s'engage la correspondance entre les deux conventionnels.

(1) Mémoires franco-italiens sur la Révolution d'Avignon et du Comtat-Venaissin. 1793. Ouvrage anonyme généralement attribué à Giorgi ; pamphlet contre-révolutionnaire plutôt qu'œuvre historique.

*
* *

Rovère est, parmi les révolutionnaires ayant quelque notoriété, un de ceux qui ont été le plus calomniés et au sujet desquels il serait équitable de réviser d'iniques jugements historiques (1). Les biographies font preuve à son égard d'une insigne malveillance, et se copiant, répètent à tour de rôle les accusations les plus fantaisistes. D'après la plupart, fils d'un aubergiste, il aurait débuté comme faussaire en se fabriquant une généalogie nobiliaire. En réalité, il appartenait bien à la noblesse du Comtat. Il était né à Bonnieux, sur le flanc du Lubéron, non loin de Vaucluse, le 16 juillet 1748 (2).

(1) M. le docteur Laval a commencé sur lui dans les *mémoires de l'Académie de Vaucluse*, années 1902 et 1904, une étude très documentée à laquelle nous empruntons de nombreux renseignements ; elle précède la publication des lettres de Rovère à son frère ex-évêque constitutionnel de Vaucluse, écrites du 1er janvier 1796, (11 nivôse an IV), au 12 août 1797, (28 thermidor an V). On doit souhaiter que le savant docteur reprenne son travail et l'achève en rétablissant dans sa vérité la biographie du Conventionnel vauclusien. L'œuvre est difficile après plus d'un siècle de légendes et de publications calomnieuses.
Sur l'évêque constitutionnel, Simon, Stylite, François Régis Rovère né à Bonnieux en 1756, voir la notice détaillée que lui consacre M. le docteur Laval dans les *mémoires de l'Aeadémie de Vaucluse*, année 1902, p. 258.

(2) Son acte de naissance est à son dossier du ministère de la guerre : « nobilis dominus Josephus Stanislaus Franciscus Xaverius Alexius de Royère de Fontvielle, filius naturalis et légitimus nobilis domini Josephi Ludovici et dominœ Elisabeth de Mandol de la Forest conjugum... »
Plusieurs biographies font de lui le petit-fils d'un boucher pour l'humilier et lui attribuer ensuite des instincts sanguinaires.
D'autres lui font grief d'avoir abandonné sa particule nobiliaire, comme si on pouvait reprocher pareil fait aux nombreux gentilshommes devenus révolutionnaires et par exemple au plus révolutionnaire de tous, Maximilien de Robespierre, fils d'un avocat au Conseil d'Artois, lequel blasonnait d'or à une bande de sable, chargée d'un demi-vol d'argent — *Jean Bernard — Poésies de Robespierre — Paris — Maurice* — 1890.

On comptait parmi ses proches, des consuls, des docteurs en droit et en médecine. Son père vivait dans sa gentilhommière de ses terres et de ses bois. En 1771, sa famille faillit s'enrichir de l'importante succession d'un parent ; mais cet héritage lui fut disputé, un coûteux procès fut perdu (1). Rovère était le fils aîné, il avait pratiqué les lettres et les armes, il était intelligent, de belle allure, brave, de pure race comtadine ; on l'envoya à Paris tenter la fortune, aux mousquetaires du roi.

En 1776, ce corps ayant été supprimé, il rentrait au pays natal et achetait une charge de capitaine à la Garde Suisse du vice-légat d'Avignon. Deux ans après, une noble demoiselle, Élisabeth de Chaix de Claret, s'éprenait du brillant officier et l'épousait. (2) Rovère quitta le service du pape ; le jeune ménage alla vivre à Aix en Provence. Il n'y était point heureux. On se brouilla, on se sépara (3). Le

(1) Sur ce procès, voir *mémoires de l'Académie de Vaucluse 1904*, p. 250. Il dura de 1771 à 1775. Le pamphlet papiste de Giorgi accuse Rovère d'avoir enlevé en *corsaire* l'héritage de M de Saint-Marc. Il est difficile d'apprécier ces affaires de famille ; mais il faut noter que le futur conventionnel n'avait alors que 23 ans, qu'il n'était point le chef de la famille et que, dès le mois de mars 1772, il servait à Paris aux mousquetaires gris de la garde du roi. Il ne les quittait que le 1er Janvier 1776, date de la suppression de ce corps (dossier de Rovère au Ministère de la Guerre). Sa participation aux affaires de la succession de Saint-Marc et la responsabilité qu'il pourrait y avoir encourue paraissent donc fort discutables.

(2) 25 Juillet 1780. d'après l'étude de M. le Dr Laval, aux *mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 252. Comme il fallait s'y attendre, le pamphlet de Giorgi affirme que Rovère épousa Mlle de Claret, après l'avoir enlevée uniquement à cause de sa fortune, p. 251 loc. cit Le futur révolutionnaire ne saurait faire un mariage d'amour.

(3) La rupture définitive aurait eu lieu vers le début de 1789. L'acte du divorce prononcé plus tard et inscrit le 24 ventôse an 2 (14 mars 1794), sur les registres de Bonnieux, porte qu'Elisabeth Chaix a abandonné le citoyen Joseph Stanislas Rovère, son mari, depuis plus de cinq ans (loc. cit. p. 251).

gentilhomme comtadin tourna son activité vers la politique, qui dominait de plus en plus dans les préoccupations de chacun. On était au début de 1789, à la veille de la Révolution. L'antique capitale provençale où Rovère venait de passer neuf années de joies puis de déceptions conjugales, s'éveillait au bruit des idées nouvelles, allait donner Mirabeau (1) à l'assemblée constituante.

Rovère y connut Bouche, avocat renommé au Parlement de Provence, voltairien, hostile aux jésuites et aux empiètements du clergé. Ils durent s'entretenir de la situation d'Avignon et du Comtat, possessions papales depuis le XIV[e] siècle, enclave étrangère sur les bords du Rhône, coupant les communications entre Lyon et la Provence, encore gouvernée par des prêtres italiens. Le 6 avril 1789, Bouche était élu député du tiers-état d'Aix aux États généraux ; dès la fin de cette année, il demandait à la Constituante, l'annexion de l'état pontifical, contestait les titres du pape, affirmait contre l'abbé Maury la supériorité des droits de la France (2).

(1) Mirabeau eut une jeunesse autrement orageuse que celle de Rovère. Détenu pendant plus de quatre ans, en diverses prisons, il fut condamné à mort par le parlement de Besançon et exécuté en effigie. Les biographes parlent cependant de lui, avec quelque respect, parce qu'il fut illustre et triompha comme orateur et homme d'état. Les biographies ne sont impitoyables que pour les humbles et les vaincus.

(2) Réimpression du *Moniteur*, t. 2, p. 181, séance de l'assemblée nationale du jeudi 12 novembre 1789, au milieu de la discussion sur la division de la France en départements : M. Bouche : « J'ai ordre de réclamer, pour la nation, contre le pape, la propriété du comtat Venaissin et d'Avignon. » Cette motion fut accueillie par des murmures.

Le 27 août 1790, quand l'insurrection d'Avignon obligea l'assemblée à examiner de nouveau la question, Bouche affirma « le vice radical du titre translatif de propriété au profit des papes », et mit au service de la cause de l'annexion toute sa science et son talent d'ancien avocat au Parlement de Provence.

Aussi fut-il caricaturé par les royalistes ultra-montains, et représenté avec les révolutionnaires avignonnais, comme un cannibale dévorant avec eux des membres humains, « à pleine *bouche.* »

L'ancien capitaine comtadin suivit passionnément ce débat, rêva pour ses compatriotes un prochain affranchissement de l'absolutisme ultramontain. Imbu, comme beaucoup d'autres plus illustres gentilshommes, des idées philosophiques par où s'était préparée la Révolution, il accueillit avec enthousiasme les premières manifestations du parti français qui voulait « *dépapiser* » Avignon. Revenu à son village de Bonnieux, au début de 1790, il y organisait la Garde Nationale (1) ; bientôt il allait se joindre aux révolutionnaires avignonnais qui, le 12 juin, avaient chassé le vice-légat. D'après un rapport de Menou (2), il fut « un des premiers à inspirer le feu de la liberté dans le Comtat et à lever l'étendard de la révolte. » On l'appelait dorénavant, Rovère, supprimant de son nom tout ce qui le rattachait au passé aristocratique avec lequel il avait rompu.

*
* *

Supérieur par son habileté, ses connaissances et son éducation, à la plupart des patriotes qui avaient commencé la lutte contre le pape, Rovère exerça sur eux une grande influence ; il se lia d'amitié avec deux de leurs principaux chefs : Duprat aîné (3) et Jour-

(1) D'après le dossier du Ministère de la Guerre, en 1787, sans doute au moment où l'existence conjugale lui devenait difficile à supporter, il se serait fait nommer lieutenant de cavalerie à la suite. L'état des services ne manque pas d'indiquer pour 1790, le grade de lieutenant de la Garde Nationale de Bonnieux ; mais ne comprenant que les services au titre français, il omet l'emploi de capitaine à la Garde Suisse du vice-légat.

(2) Mémoire sur Rovère, par Jacques Menou, maréchal de camp, rapporteur de l'affaire d'Avignon à la Constituante ; (dossier des archives du Ministère de la Guerre).

(3) Négociant en soieries à Avignon, capitaine puis colonel de la Garde Nationale, mort à Wagram général de l'Empire, frère de Duprat jeune, plus tard maire d'Avignon et député à la Convention.

dan (1). En avril 1791, quand l'armée révolutionnaire de Vaucluse entreprit la conquête du Comtat pour la France, l'ex-mousquetaire et ses amis dirigèrent les opérations. Jourdan, officier populaire parmi ces soldats, paysans et ouvriers, fut élu général, Rovère et Duprat aîné devinrent ses lieutenants-généraux (2).

Lors de la suspension des hostilités en juin, ce fut Rovère qui négocia le traité de paix entre les belligérants. Puis, délégué à Paris, il y soutint, auprès de l'Assemblée constituante, la réunion d'Avignon et du Comtat à la France, que les intrigues ultramontaines avaient fait plusieurs fois ajourner. Bouche lui prêta son appui. Un décret du 14 septembre 1791 (3), donna enfin satisfaction au vœu des avignonnais.

(1) Ancien muletier du Velay, devenu voiturier de soies et de garances à Avignon. Capitaine de la Garde Nationale pour le quartier de la Carreterie, plus tard chef d'escadron de la gendarmerie de Vaucluse. L'abbé Maury, dans ses discours pour le soutien de la cause papale, et la plupart des historiens à sa suite l'ont confondu avec le légendaire coupe-tête du 14 juillet et des 5 et 6 octobre 1789. C'est le cuisiuier Desnot qui aurait décapité le gouverneur de la Bastille voir Flammermont : *La Journée du 14 Juillet 1789* et dans *Le Correspondant* du 10 juillet 1892, *La Bastille*, par Biré. C'est Nicolas, l'homme à la longue barbe, qui aurait tranché la tête des deux gardes du corps à l'attaque du château de Versailles, le 5 octobre 1789. Voir *Procédure instruite au Châtelet sur les journées des 5 et 6 octobre*.

Lescène-Desmaisons et Verninac de Saint-Maur, commissaires du roi à Avignon, démentirent à la Constituante les allégations de l'abbé Maury. Voir notamment *Réimpression du Moniteur*, tome IX, p 633, séance de l'Assemblée nationale du 12 septembre 1791.

(2) L'état des services de Rovère aux archives de la guerre porte qu'il a exercé les fonctions de « lieutenant général à l'armée patriote de Vaucluse, ayant commandé en chef, en cette qualité, à la bataille de Sarrians et dans diverses affaires où il a eu un cheval tué sous lui et son sabre emporté par un boulet de canon ».

(3) Déclarant Avignon et le Comtat-Venaissin « partie intégrante de l'Empire français ». Quelques mois plus tard, l'ancien état pontifical fut rattaché, sous le nom de district de Vaucluse, au département des Bouches-du-Rhône, puis enfin érigé en département.

Le 16 octobre suivant, les papistes ayant égorgé le patriote Lescuyer, de terribles représailles jetaient soixante victimes au fond de la *Glacière* du Palais des Papes. Rovère alla plaider à l'Assemblée législative, en faveur de ses amis injustement accusés (1) d'avoir prémédité et organisé ces massacres. Il contribuait à les faire amnistier.

En septembre 1792, l'Assemblée électorale tenue à Avignon le nommait député à la Convention ; il y siégait parmi les *Montagnards* et combattait énergiquement les insurrections fédéralistes qui agitèrent le Midi après l'arrestation des Girondins. Les avignonnais demeurèrent avec lui fidèles à la *Montagne,* soutinrent l'armée du général Carteaux envoyée par la Convention contre les rebelles marseillais. La loi du 25 juin 1793 les en récompensait : la région de Vaucluse, d'abord attribuée aux Bouches-du-Rhône, était érigée en département, que Rovère et Poultier recevaient la mission d'organiser (2).

*
* *

Le représentant vauclusien, entré à Avignon avec les troupes républicaines, aurait pu faire à ce moment une politique de terreur et de répression violente, profiter de ce lendemain de bataille pour déci-

(1) Voir à cet égard, notamment Lanfrey, *Essai sur l'Histoire de la Révolution française*, Paris, Chamerot, 1857, p. 406 ; et *Mémoires de Barbaroux*, édition Dauban, Plon, 1866, p. 395.

(2) Décrets des 24 et 27 juin 1793 déléguant les représentants Rovère et Poultier dans les Bouches-du-Rhône et les départements voisins pour « rallier les bons citoyens et s'opposer aux entreprises qui tendraient à altérer l'unité et l'indivisibilité de la République ». Aulard, *Actes du Comité de Salut public...*, t. V, p. 70 et 101.

Poultier, député du Nord, exilé comme régicide en 1816, mort en Belgique en 1826.

mer la noblesse, le clergé et les suspects de fédéralisme, agir comme la plupart de ses collègues, en ce moment critique à Lyon, à Marseille, à Toulon. Dans ce pays, hier encore aux mains du pape, apanage séculaire de la théocratie, où Maignet allait, quelques mois plus tard, commencer l'extermination de tout un peuple, d'autres auraient, sans doute, cédé à la contagion sanglante et organisé la permanence de la guillotine. Rovère eût le courage de la modération dans la victoire. Il sut résister à la poussée inconsciente de son parti, se séparer du groupe auquel il appartenait à la Convention. Il ne craignit pas de se ranger parmi ces *indulgents* qu'on flétrirait bientôt, et de s'exposer à l'accusation de royalisme, avec laquelle on devait conduire Danton à l'échafaud (1), frapper à mort les plus purs républicains.

Rovère était profondément attaché à ce pays de Vaucluse où il était né, et il ne le séparait pas dans son amour, de la France et de la Révolution. Il avait lutté pour l'arracher à la domination papale et le rendre à la grande famille française. A ce département qui était un peu son œuvre, il voulait faire connaître, avant tout, les bienfaits de sa nouvelle patrie, et non pas ses rigueurs. Fier d'être au premier rang de ceux qui l'avaient donné à la République, il braverait les calomnies des terroristes après celles des ultramontains.

Les sentiments d'humanité et d'apaisement qui le guidèrent dans le cours de sa mission furent par lui plusieurs fois proclamés. Il disait, le 23 août 1793,

(1) Danton fut exécuté le 16 germinal an II (5 avril 1794), comme coupable notamment de conspiration tendant à rétablir la monarchie.

en ouvrant les séances de l'assemblée électorale de Vaucluse : « Mettez en pratique cette maxime d'éternelle vérité et de raison universelle..., *ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te soit fait...* Soyez justes si vous voulez être heureux, soyez justes si vous voulez être libres... » (1).

Dans la lettre qu'avec Poultier il adressa, le 15 octobre 1793, au Comité de Salut public (2) pour rendre compte de sa mission, on lit ces paroles prophétiques : « Nous détestons les maximes sanguinaires et exagérées, parce qu'elles perdront le peuple et le livreront à la tyrannie... », il ajoute que lui et son collègue ont surtout cherché, non à terroriser, mais à faire aimer « la Constitution et ses auteurs ».

Cette politique humaine et conciliante est celle qu'à cette date Danton (3) s'efforçait vainement de faire adopter dans la direction générale de la République. Avec les éléments assagis des divers partis révolutionnaires, on aurait formé un gouvernement

(1) Voir le texte intégral de ce discours dans la brochure de M. Duhamel : *Documents sur la réunion d'Avignon, 1792-1793.* Poultier prononça une allocution analogue.

Les deux représentants tinrent le même langage à Nimes, aux administrateurs du Gard, dans leur séance du 22 septembre 1793 ; Rovère : « Que la justice préside à vos opérations, que la loi soit votre guide et votre flambeau et vos administrés seront heureux... »; Poultier : « Oublier les torts de nos ennemis, être généreux à leur égard... est la seule vengeance digne des républicains... ». Rouvière, *Histoire de la Révolution dans le Gard,* t. IV, p. 11.

Wallon, *Représentants en Mission,* t. II, p. 452, 455, constate que le tribunal criminel du Gard chôma presque pendant la mission de Rovère et Poultier. Les exécutions ne commencèrent qu'après l'arrivée du *missionnaire* terroriste Borie.

Rovère alla, en décembre 1793, inspecter les remparts d'Aigues-Mortes, dont il confia la garde au bataillon des chasseurs de Vaucluse en garnison à Nimes ; il fit placer des canons à Sylvéréal. On s'attendait à un débarquement des Anglais. Rouvière, *loc. cit.,* p. 73 à 81.

(2) Aulard, *Actes du Comité de Salut public et Correspondance des Représentants en mission,* t. VII, p. 435, 438.

(3) Aulard, *Histoire politique de la Révolution française,* 1re édition, p. 424.

républicain qui aurait pu réconcilier les Français. Le triomphe de Robespierre fit prévaloir le système de la Terreur. Bientôt Agricol Moureau, le chef des terroristes avignonnais, attaquera violemment Rovère comme étant le continuateur de « l'infâme Danton ».

*
* *

Les inspirations de la justice et de la pitié, l'attachement du conventionnel vauclusien à sa petite patrie comtadine ne furent, peut-être, pas les seules causes de sa modération. Il est permis de conjecturer que l'influence d'un amour féminin, venant illuminer, à ce moment, la vie de ce quadragénaire, ne fut pas étrangère à la douceur et à l'optimisme de sa politique. Comme tant d'autres conventionnels, Rovère eut, lui aussi, son roman : « Le goût des jeunes femmes de l'ancien régime pour les hommes du régime nouveau se déclara souvent... gracieuses Angéliques, jolies Agnès.... les maris émigrés..., leurs cœurs étaient entraînés vers les vainqueurs des rois » (1). Elle se nommait, en effet, Angélique, — Angélique de Belmont, — elle avait délaissé

(1) Gaston Deschamps, dans le *Temps* du 29 mai 1904, à propos du *Roman d'un Conventionnel*, par Ernest Daudet. Hérault de Séchelles, en mission à Chambéry, fut aimé par Adèle de Bellegarde, et guillotiné avec Danton à 34 ans.

L'ex-congréganiste Agricol Moureau et les terroristes classèrent Rovère dans la faction des *immoraux*. Les écrivains ecclésiastiques, de leur côté, lui reprochèrent durement son divorce puis son mariage avec la citoyenne Angélique, femme divorcée d'Agoult. Les biographies sont moins sévères pour le double adultère, pendant l'émigration, du futur Charles X avec la comtesse de Polastron. Voir le *Temps* du 5 juin 1907 et l'ouvrage du vicomte de Reiset sur *Louise d'Esparbès, comtesse de Polastron*, la *bichette* du Comte d'Artois.

Les révolutionnaires, plus que les rois, doivent l'exemple de toutes les vertus.

son mari émigré, le marquis d'Agoult, pour rejoindre à Avignon le représentant en mission ; 27 ans, des cheveux blonds, des yeux bleus, et dans l'ovale de son visage, un nez fort joli et une bouche agréable (1).

Ce fut, sans doute, en prévision de leur prochaine union, que Rovère acheta, le 5 novembre 1793, le magnifique domaine des Célestins de Gentilly, à Sorgues, vendu comme bien national (2), avec ses

(1) Ce sont les propres termes de son signalement que M. le docteur Laval a extrait des archives municipales d'Avignon, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 254, avec un certificat de résidence portant que la citoyenne Angélique Belmont-d'Agoult a séjourné à Avignon du 26 septembre au 7 novembre 1793 (17 brumaire an II). Rovère était entré à Avignon, avec l'armée de Carteaux, deux mois avant, le 25 juillet.

(2) Dans son grand rapport du 3 floréal an II (22 avril 1794) au Comité de Salut public, publié par Aulard, *Actes du Comité de Salut public et Correspondance des Représentants en mission*, t. XII, p. 774 à 790, Maignet n'ose pas accuser son collègue Rovère d'avoir acheté à vil prix des biens nationaux ; il se borne à porter cette accusation contre les principaux amis du conventionnel, qui auraient eu : Bruny, procureur syndic du district, à Vénasque, pour 47.000 livres un domaine en valant 100.000 ; Duprat aîné, procureur syndic du département, au Thor, pour 19.000, un bien de 60.000 ; Jourdan, chef d'escadron de gendarmerie, à l'Isle, pour 19.000, un bien de 50.000. On prétendit que Gentilly, payé par Rovère 91.500 livres assignats, valait en réalité 500.000 livres.

Ces appréciations, après coup, d'une valeur aussi aléatoire et aussi changeante que celle des biens nationaux, n'ont, en général, pas de bases sérieuses, et les reventes faites postérieurement démontrèrent souvent leur inanité. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, les conditions très particulières dans lesquelles se faisaient les paiements.

Quant à la moralité de ces achats de biens nationaux, elle est naturellement appréciée en sens très divers. M. Jaurès, dans la *Revue de la Révolution*, 1904, p. 63, dit que « ce fut chose très noble et très belle de se porter acquéreur de biens nationaux .. ». Beaucoup des plus notoires révolutionnaires en achetèrent avantageusement : Merlin (de Thionville) eut, à Paris, le Mont-Valérien tout entier pour 17.000 livres, *Revue de la Révolution*, t. XXIII, p. 103 ; Boursault eut Brunoy ; Fouché, Ferrières ; Barras, la terre princière de Gros-Bois. Les héros du premier Empire ne négligèrent pas non plus leurs intérêts ; voir le *Temps* du 14 janvier 1900, à propos du procès de Masséna. Quant aux « petits Corses de famille Bonaparte, débarqués à Toulon en si mince équipage vers le milieu de l'an VII (1799), ils étaient bientôt devenus de grands seigneurs, possédant hôtels à Paris et châteaux aux

jardins, ses arbres séculaires et ses eaux vives. C'est là que, tout près d'Avignon, il viendrait avec elle se reposer des soucis de la vie publique. Il est probable que leur mariage eut lieu vers le printemps ou dans l'été de 1794 (1), après le retour de Rovère à Paris. Cette alliance apportait, par surcroît, au conventionnel, une opulente fortune, la famille de Belmont étant, par ses vastes possessions territoriales, une des plus riches du Dauphiné (2).

*
* *

Pendant les derniers mois de sa mission pour l'organisation du département de Vaucluse, en octobre et décembre 1793, Rovère vit à Avignon son collègue Goupilleau (de Montaigu), qui venait procéder aux opérations de la grande levée de che-

environs » ; *Revue de Paris*, 15 janvier 1897, p. 310 ; *Les Bonaparte et le 18 Brumaire*, par Frédéric Masson.

Il eût été évidemment plus moral, plus digne de la simplicité antique, que tous ces personnages demeurassent pauvres.

(1) M. le docteur Laval n'a pu retrouver l'acte de mariage ; mais on a vu que le divorce de Rovère avec sa première femme fut enregistré à Bonnieux, en ventôse an II (mars 1794).

Dans la lettre du 5 prairial an III (24 mai 1795) à Goupilleau qu'on lira ci-après, Rovère dit : « Ma femme compte accoucher le mois prochain ».

Dans une note aux papiers de Goupilleau, avec d'autres documents datés du début de fructidor an II (août 1794), dossier n° 86, pièce 4, Viala, Ducros et autres terroristes avignonnais disent : « Le marquis de Fontvielle (Rovère), pour combler la mesure de ses crimes envers le peuple, vient d'unir son écusson à celui de Mme d'Agout, la femme d'un des plus fameux contre-révolutionnaires... ». Le mariage de Rovère pouvait donc bien avoir eu lieu seulement en juillet ou en août 1794, et le premier enfant serait né environ dix mois après, en juin 1795.

(2) D'après une lettre de Rovère à son frère, en date du 12 fructidor an IV (29 août 1796), à cette époque « les partages de la succession Belmont sont faits. Nous avons notre lot à cinq lieues de Lyon, le château de Belmont, ses dépendances, beaucoup de forêts et une maison à Grenoble, le tout évalué au rabais à 500.000 livres en écus, sans le mobilier ». *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1904, p. 262.

vaux (1). Il lui présenta son ami le plus fidéle, Jourdan, l'ancien général de l'armée révolutionnaire, qu'il avait récemment nommé chef d'escadron de la gendarmerie. Goupilleau choisit cet officier pour son principal délégué, et signala, dans la suite à la Convention les services par lui rendus en cette circonstance à la défense nationale (2).

Les deux conventionnels se communiquèrent leurs impressions sur la situation politique. L'un et l'autre, sincèrement républicains, mais ennemis du fanatisme et de la Terreur, se lièrent d'une profonde amitié. De là des relations qui se continuèrent à Paris et qui furent l'origine de la correspondance que nous publions. Ils reprirent leur place à la Convention, presque en même temps, vers le milieu de décembre 1793.

II

Mission de Maignet dans le Vaucluse au début de 1794. — Triomphe des Terroristes sur les amis de Rovère. — Massacre et incendie de Bédoin.—Massacres judiciaires d'Orange.— Rappel de Maignet après Thermidor. — Mission de Goupilleau (de Montaigu). — Retour à la politique de Rovère. — Rovère président de la Convention, puis membre du Conseil des Anciens. — Sa déportation après le 18 fructidor an V. — Sa mort à la Guyane. — Mémoire de Duprat sur la situation politique du Vaucluse après la Terreur.

Le 29 décembre (9 nivôse an 2), un arrêté du Comité de Salut public remplaçait Rovère par Maignet (3), avec mission d'organiser le gouvernement

(1) Voir le *Carnet de route* de Goupilleau, p. 33, 34, 69.

(2) Réimpression du *Moniteur*, tome 19, p. 106. — *Carnet de route*, p. 32, 33.

(3) Député du Puy de Dôme à la Convention, avocat, né à Ambert, un des plus farouches terroristes.

révolutionnaire dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. C'était la politique de Robespierre qui succédait à celle de Danton : le pouvoir jalousement réservé aux fidèles d'un certain parti, la guerre aux infidèles. « Il y a une vérité politique » ; quiconque s'en écarte est un ennemi du peuple (1) à supprimer, à éliminer de la cité.

Telle était bien la conception d'un groupe de sectaires avignonnais dont les opinions exaltées ne pouvaient admettre la modération de Rovère et qui avait, à sa tête, un ancien congréganiste, Agricol Moureau (2), naturellement prédisposé par son passé, à l'intolérance terroriste. Cette faction travaillait sourdement à discréditer le conventionnel vauclusien, préparait le terrain aux opérations sanguinaires de son successeur. Elle avait son point d'appui au tribunal criminel dont l'accusateur public, Barjavel (3), était un fanatique apôtre de la Terreur. A la fête de « l'*Arbre de la Raison* », le 23 octobre 1793, il avait prononcé un discours où perçait sa fureur de voir la guillotine réduite presque à l'inaction par l'indulgence de Rovère et de son collègue Poul-

(1) Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, 1re édition, p. 422, 423.

(2) Né à Avignon en 1766, affilié à la Congrégation de la doctrine chrétienne, connue par son esprit janséniste. Il enseignait au collège de Beaucaire au début de la Révolution et abjura bientôt l'état ecclésiastique. Mais il ne s'affranchit jamais complètement des liens de son passé, remplaçant seulement comme élément de sanction, la terreur de l'enfer, par la terreur de la guillotine.

Cet adversaire acharné du modérantisme se modéra à son tour, devint juge de paix et mourut en 1842, Chevalier de la Légion d'honneur, décoré de cette croix qu'il avait aimée comme prêtre, puis reniée comme terroriste.

(3) Né à Carpentras en 1764, d'abord avocat dans cette ville. Nous le retrouverons accusateur public aux massacres judiciaires de Bédoin et d'Orange. Guillotiné à Avignon le 8 messidor an III (26 juin 1795), en raison de sa participation à ces crimes politiques.

tier (1). Le *Courrier d'Avignon* que rédigeait Moureau en rendait compte : « trop longtemps, s'écrie l'austère Barjavel, accusateur public, les peuples ont été les victimes du fanatisme ; le républicain ne doit penser à prendre du repos que quand les têtes de tous les traîtres seront tombées dans les paniers de la guillotine (2)..... » (vifs applaudissements).

Moureau et Barjavel se couvraient du patronage de Robespierre. Ils avaient accès auprès de lui par un de ses plus intimes amis, Claude Payan (3), agent national de la commune de Paris, avec lequel ils étaient en correspondance suivie (4). Ils constituaient le parti des jeunes, trouvant maintenant trop lente

(1) A cette date d'octobre 1793, le Tribunal criminel n'avait prononcé que cinq condamnations à mort ; les poursuites et les exécutions ne se multiplièrent qu'après le départ de Rovère et Poultier, sous l'impulsion de Maignet leur successeur.
Voir la liste des condamnations dans l'ouvrage de l'abbé Bonnel sur *les 332 victimes de la Commission populaire d'Orange*, tome 1, p. 96.

(2) *Courrier d'Avignon* du 2e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an II (23 octobre 1793). Moureau insinue que Rovère et Poultier n'ont pas voulu entendre de pareils discours et que pour se dispenser d'assister à la fête, ils ont prétexté un voyage à la campagne de Rovère, à Bonnieux.
Dans un numéro suivant du *Courrier*, Robinaux, un collègue de Barjavel, célèbre l'exécution de Marie-Antoinette ; « la louve autrichienne, cette hyène dont le gosier était sans cesse altéré du sang du peuple,.... » p 908, 12e volume de la collection du *Courrier d'Avignon*, 1793.

(3) Claude Payan du Moulin, né en 1766, à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), d'abord officier, puis juge au Tribunal révolutionnaire de Paris, suivit aveuglément la fortune de Robespierre ; il fut guillotiné avec lui. Voir aux pièces justificatives du *Rapport de Courtois, sur les papiers trouvés chez Robespierre*, sa lettre à Robespierre n° CIX, p 365.
Il avait un frère aîné, Joseph Payan du Moulin, administrateur de la Drôme en 1794, avec lequel Maignet fut en relations pour ses opérations terroristes à Avignon.

(4) Voir dans le *Rapport de Courtois*, in fine, quelques-unes des lettres d'Agricol Moureau à Payan. Le 12 messidor an II (30 juin 1794), Moureau lui communique une adresse de la société populaire d'Avignon à la Convention, en le priant de la soumettre à *Maximilien* pour toutes corrections utiles, avant de la faire parvenir à sa destination.

la marche de ceux qui avaient combattu avant eux pour la Révolution.

En face de ces nouveaux venus, deux vétérans des luttes passées (1), deux anciens chefs de l'armée révolutionnaire de Vaucluse, soutenaient énergiquement la politique de Rovère auquel ils étaient passionnément dévoués : Duprat aîné, devenu procureur général syndic du département, et Jourdan commandant de la gendarmerie. Tous deux avaient une réputation bien établie de civisme. Moureau et Barjavel comprenaient qu'avant de pouvoir atteindre le représentant vauclusien il faudrait sacrifier ses deux compagnons d'armes (2).



Avant de quitter Avignon, Rovère et Poultier, espérant abattre la faction dont le rédacteur du *Courrier* dirigeait les attaques, firent arrêter Moureau, qui fut transféré à Paris, aux prisons du Luxembourg. Bientôt, au début de janvier 1794, Jourdan se rendait à Paris, pour y démasquer les menées des adversaires de son parti. Il se présentait à la Convention et au club des Jacobins, défendait Rovère que maintenant les terroristes affectaient d'appeler « le marquis de Fontvielle ». Le club vota à l'officier jacobin le baiser fraternel qu'il reçut du président (3).

(1) Moureau avait 27 ans ; Barjavel, 29 ; leur ami Payan, 27 ; Duprat aîné avait 41 ans et Jourdan, 47.

(2) Les autres principaux compagnons d'armes de Rovère avaient déjà succombé : Lescuyer massacré par les papistes, Duprat jeune et Minvielle guillotinés avec les Girondins.

(3) Réimpression du *Moniteur* tome 19, p. 106, 13 nivôse an II (2 janvier 1794), p. 117, p, 247, séances des Jacobins des 11 nivôse et 1 pluviôse an II (31 décembre 1793 et 20 janvier 1794).

Soutenu par cet accueil, Jourdan, revenu à Avignon, crut pouvoir tenter une sorte de coup d'état contre les ennemis qu'avait Rovère au sein du tribunal criminel. Un jour de ventôse (mars 1794), après une séance orageuse à la *Société populaire*, où Rovère fut par eux diffamé, Jourdan les fit saisir et incarcérer par ses gendarmes (1).

Maignet qui s'était, tout d'abord, consacré à Marseille et qui n'avait point encore séjourné dans le chef-lieu de Vaucluse y accourait aussitôt (2). Il y appelait auprès de lui des terroristes de la Drôme, amis de Moureau, de Barjavel et de Payan (3), com-

(1) La loi des suspects du 17 septembre 1793, rendait faciles ces arrestations auxquelles se livraient successivement tous les partis.

Barjavel, l'accusateur public, au moment de son arrestation par les hommes de Jourdan, venait d'attaquer violemment Rovère à la *Société populaire*, à l'occasion d'une lettre de ce représentant à cette société. Dans cette lettre Rovère annonçait que, devenu membre du comité des finances, il avait obtenu 80.000 livres d'indemnité pour les patriotes avignonnais. Voir le rapport de Maigne au Comité de Salut public, daté de Marseille, 24 ventôse an IIt (14 mars 1794), dans le recueil d'Aulard, *Correspondance des représentants en mission*, tome 11, p. 707.

L'arrestation des membres du Tribunal criminel d'Avignon par Jourdan eut son écho à la séance de la Convention du 11 germinal an II (31 mars 1794). Après Couthon qui avait dénoncé des manœuvres tendant à avilir les membres de l'assemblée nationale, Rovère rattacha à ces manœuvres l'attitude de Barjavel et de ses amis dans la séance de la Société populaire d'Avignon du 14 ventôse an II. Il se plaignit que Maignet avait fait élargir les personnes arrêtées par Jourdan. Réimpression du *Moniteur*, tome 20, p. 106, 108.

Sur la lutte de Jourdan avec le Tribunal criminel, voir encore la séance des Jacobins de Paris du 8 germinal an II : « un militaire qui a rendu de grands services à la liberté dans le pays d'Avignon se plaint des persécutions affreuses qu'il éprouve de la part d'un tribunal..... «

(2) Il y arrivait exactement le 17 Germinal an II (6 avril 1904), d'après sa lettre au Comité de salut public, d'Avignon, 26 Germinal an II (15 avril 1794), publiée par Aulard. *Correspondance des représentants en mission*, tome 12, p. 610.

(3) Ces terroristes lui avaient été désignés par le frère de Payan alors administrateur de la Drôme. Il faut lire à cet égard le cahier de correspondance de Maignet aux manuscrits de la bibliothèque de Clermont-Ferrand : n° 672, lettre à Joseph Payan, du 20 Germinal an II (15 avril 1794), trois jours après l'arrivée de Maignet

me eux fanatiques de Robespierre ; et avec ce groupe il préparait un plan de sanglante campagne révolutionnaire. A ce moment, il n'était guère rassuré sur l'issue des opérations qu'il projetait. Ses lettres suppliaient les députés des Bouches-du-Rhône de le soutenir. Le 26 germinal an II, (15 avril 1794), il leur signalait que Duprat aîné partait pour Paris dans le but d'incriminer sa conduite, que Rovère l'attaquait répandait le bruit de son remplacement par Ricord. Le député vauclusien jouissait de quelque crédit à la Convention ; il venait de faire partie du comité de sûreté générale pendant un an (1). Son influence allait peut-être, déjouer les projets du missionnaire terroriste.

Maignet et ses conseillers (2) se décidèrent à frapper un grand coup, Le 3 floréal, un rapport du représentant dénonça aux rigueurs du comité de salut public (3), les deux plus puissants amis de Rovère, les deux chefs de son parti : le procureur général syndic Duprat aîné, et le chef d'escadron Jourdan. En même temps d'actives démarches de Payan auprès de Robespierre et de ses collègues appuyèrent la

à Avignon, le priant de lui désigner des patriotes qui pourront l'aider à assurer la vengeance du peuple et notamment encore les nos 733 et 741 lettres à la députation des Bouches-du-Rhône. Il fait un mémoire avec l'aide des citoyens indiqués par Payan.

Voir encore le rapport de Maignet au Comité de salut public d'Avignon, 3 Floréal an II (22 avril 1794), dans Aulard. *Correspondance des représentants en mission*, tome 12, p. 774 : « il a dû tout soumettre aux patriotes indiqués par Payan ; son rapport est autant leur ouvrage que le sien propre. »

(1) Aulard. — *Histoire politique de la Révolution française*, 1re édition, p. 327, du 17 octobre 1792 au 9 septembre 1793

(2) Papiers au *rapport de Courtois*, p. 359. Lettre du Secrétaire de Maignet à Couthon, du 15 Floréal an II : « les citoyens Payan ont fourni à Maignet un petit conseil de patriotes énergiques. »

(3) Avignon, 3 Floréal an II (22 avril 1794), publié par Aulard. *Correspondance des représentants en mission*, tome 12, p. 774 à 790.

dénonciation. On obtint du comité de sûreté générale qu'il lança un mandat d'arrêt contre ces deux révolutionnaires de la première heure (1), qui avaient osé s'associer à la politique modératrice de Rovère et dont la présence à Avignon aurait paralysé l'action de Maignet. Délivré de ces adversaires le farouche Conventionnel pouvait se donner tout entier à son œuvre d'extermination (2).

*
* *

Ses rapports font un étrange tableau d'Avignon à cette époque. On sait que les républicains avignonnais s'étaient mis à l'avant-garde de la Révolution en proclamant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qu'ils n'avaient pas craint de prononcer la déchéance du pape, leur souverain, et d'offrir à la France ce pays de Vaucluse, dont l'assemblée constituante n'osa pendant longtemps voter la réunion. Lors de la récente insurrection fédéraliste, Avignon

(1) Duprat échappa par la fuite, à l'exécution du mandat. Jourdan arrêté et transféré à Paris fut livré à Fouquier Tinville qui le comprit dans une de ses grandes fournées du tribunal révolutionnaire. Agricol Moureau vint déposer contre lui. Condamné à mort en même temps que les officiers de l'état-major de Dumouriez, il fut guillotiné avec eux le 9 Prairial an II (27 mai 1794).

En souvenir des services qu'il avait rendus à la République, Maignet n'avait d'abord demandé que son déplacement pour le soustraire à l'influence de Rovère. Fouquier se chargea de trouver les éléments d'une condamnation à mort, et dans son réquisitoire l'assimila à Hébert, Danton et « autres conspirateurs. »

(2) Voir aux pièces annexes du *Rapport de Courtois*, p. 354, la lettre de Maignet à Couthon, d'Avignon 4 Floréal an II (23 avril 1794) : « il était un puissant remède, le seul que je voulais que vous portassiez vous-même, l'arrestation de Jourdan et de Duprat. Le Comité de sûreté générale vient de lancer lui-même le mandat; et je vous assure que, par là, il a puissamment concouru à sauver le Midi. Il n'y a plus qu'une seule chose que je vous demande, c'est de m'autoriser à former un tribunal révolutionnaire.... il faut épouvanter.... en m'obtenant ce point.... je vous rendrai bon compte de ce département... »

au milieu du Midi en révolte, s'était déclaré pour la *montagne* et avait arrêté la marche des insurgés marseillais sur Paris.

C'est ce pays, révolutionnaire et républicain entre tous, que Maignet et son entourage vont traîter comme une *petite Vendée*. On lit dans le rapport du missionnaire du 3 floréal (1) au comité de salut public qu'Avignon « était devenu l'asile de tous les traîtres. On y voyait les Latour-Videau, les Bruny d'Entrecastraux, les Caumont, les Merle, les Sainte Colombe, les Sainte Croix.... s'y promener tranquillement, et y jouir de tous les agréments de la vie, être fêtés, lorsque partout ailleurs, ces ci-devant seigneurs, ex-présidents de parlements (2) auraient été relégués dans les maisons d'arrêt, les seules demeures qui leur conviennent.... un régiment, le 14[e] hussard, recevait ceux qui, trop remarquables avaient besoin de se cacher sous son habit....»

Pour le cénacle terroriste « Avignon renferme peu de citoyens probes et énergiques (3)... » le franc montagnard y éprouve une « véritable disette de sujets (4)... » La loi du 17 septembre 1793, sur les suspects y est à peine connue ; pas une arrestation faite ; pas une femme portant la cocarde tricolore (5); c'est un repaire d'aristocrates.

(1) Déjà précédemment cité.

(2) Jacques de Vidaud de la Tour, allié aux de Cambis Velleron, ancien premier président du Parlement de Grenoble ; guillotiné à Orange le 7 messidor an II, (25 Juin 1794).
Paul Bruni d'Entrecastraux, ancien président au Parlement d'Aix; guillotiné à Orange le 2 messidor an II (20 juin 1794).

(3) Rapport déjà cité du 3 Floréal.

(4) Maignet à Payan, administrateur de la Drôme, d'Avignon, 20 Germinal an II, (9 avril 1794). Registre de correspondance de Maignet, n° 672.

(5) Maignet au comité de salut public, d'Avignon, 26 Germinal an II (15 avril 1794). Aulard. — *Correspondance*, tome 12, p. 610.

On s'explique comment, après s'être fait une pareille opinion du pays de Vaucluse, Maignet et ses conseillers aient pu concevoir leur abominable système de dépopulation. A cette pléthore de traîtres et de suspects ils ne virent d'autre remède qu'une violente saignée. Comme tous les fanatiques, ces hommes redoutables crurent servir le bien public par l'anéantissement de ceux qui étaient infidèles à leurs doctrines. L'atroce sacrifice de vies humaines que Rovère et ses amis avaient refusé de faire, ils allaient le célébrer d'un cœur léger.



Dès l'arrestation de Jourdan, Maignet dépêchait son secrétaire, Lavigne, à Paris, pour faire les démarches nécessaires à la création du terrible instrument judiciaire qui devait anéantir le peuple des suspects. Les tribunaux révolutionnaires locaux avaient été supprimés (1). On n'avait conservé que celui de la capitale. C'était un tribunal d'exception que le missionnaire terroriste demandait pour la malheureuse région soumise à son pouvoir. Le 4 floréal, (23 avril 1794), il écrit à Couthon, en lui annonçant la visite du « brave citoyen Lavigne » ; « s'il fallait exécuter, dans ces contrées, votre décret qui ordonne la translation à Paris de tous les conspirateurs, il faudrait une armée pour les conduire... je porte de douze à quinze mille hommes ceux qui ont été arrêtés.... » Une note ajoute qu'il faudrait déplacer trente mille citoyens appelés en témoignage (2).

(1) Décret du 27 Germinal an II.

(2) Pièces annexes au *rapport de Courtois*, p. 354 et 355, déjà cité.

Payan et Agricol Moureau, récemment élargi (1) par l'influence de Robespierre, aidèrent au succès des démarches de l'envoyé de Maignet. Le 21 floréal (10 mai 1794), le comité de salut public constituait la *commission populaire d'Orange* (2) »



Quelques jours avant, un incident survenu dans un village du Ventoux fournit à Maignet l'occasion de commencer le massacre. Pendant la nuit du 12 au 13 floréal (1er au 2 mai 1794), l'arbre de la liberté fut arraché à Bédoin (3) ; les affiches de la Convention furent lacérées. Rovère eut estimé que quelques arrestations et un relèvement solennel de l'emblème républicain suffisaient pour réparer l'outrage. Le sombre missionnaire, excité par l'exaspération de son fanatisme, vit dans ce geste inoffensif de quelques royalistes isolés, le crime inexpiable de tout un pays, un de ces sacrilèges qui attiraient sur une race le feu et le fer, l'anathème des religions d'autrefois. Une proclamation fit savoir que la commune où ce « crime abominable » avait été commis, « ne saurait exister sur le sol de la liberté », qu'elle serait détruite par la flamme et qu'il serait interdit de la relever jamais et d'en cultiver le sol.

En même temps, Barjavel et le tribunal criminel se transportaient sur les lieux, escortés par les soldats de Suchet, plus tard maréchal de France, alors

(1) Exactement le 26 Germinal, (15 avril 1794). *Archives nationales*. A. F. II, 60, dossier 438, p. 127.

(2) Les principales pièces concernant cette création sont à la suite du *rapport de Courtois*, notamment p. 363 et suivantes.

(3) Petit village sur le flanc du Ventoux, non loin de Carpentras.

forcené terroriste. Le 9 prairial (28 mai 1794), la guillotine et la fusillade faisaient soixante-trois victimes, parmi lesquelles huit femmes. Le 14 prairial (2 juin), Suchet (1) brûlait le village, détruisait l'église, l'hôpital, la mairie et dispersait les habitants, aidé par Meilleret, qui avait remplacé Jourdan au commandement de la gendarmerie de Vaucluse.

***

Ce fut le lendemain de ces scènes effroyables que Maignet installa à Orange la « *Commission populaire* » ; 15 prairial (3 juin 1794). Agricol Moureau était arrivé la veille, de Paris (2), se mettre à la disposition du missionnaire qui le nommait administrateur du département.

Le tribunal de sang commença à fonctionner le 1er messidor an II (19 juin 1794). Composé de créatures de Payan, adeptes exaltés du culte terroriste, dès les premiers jours, il répondit aux cruelles espérances qu'on avait mises en lui. Des milliers de prison-

(1) Sa statue s'élève sur une des places publiques de Lyon, sa ville natale.

(2) Il avait assisté, avant son départ, à l'exécution de Jourdan. Voir aux annexes du *Rapport de Courtois*, p. 381, sa lettre à Payan, d'Avignon, 16 prairial an II (4 juin 1794) : « Je suis arrivé hier ici, après quatre jours de course consécutive... J'ai vu, hier, de quatre lieues, les flammes révolutionnaires qui consumaient l'infâme Bédoin... Hier, j'ai assisté, sans être aperçu, à l'installation du tribunal d'Orange... Tu n'as pas idée de la joie que la mort de Jourdan a occasionnée ici. Un fait bien positif, c'est que Messieurs de la noblesse, et Mesdames surtout étaient pour lui... Son parti, qui est celui de Rovère et de Duprat..., n'était pas celui d'Hébert, mais bien positivement celui de l'infâme Danton... Salut à l'ennemi des traîtres (Robespierre). Qu'il se hâte de les frapper, car ils conspirent sans cesse. Il n'y a pas quinze jours, à ce qu'on m'a assuré, que le marquis de Fontvielle (Rovère), mandait à ses adulateurs de tenir ferme, qu'ils n'auraient pas longtemps à lutter. On a trouvé sur un prêtre guillotiné à Bédoin, un sauf-conduit de ce traître... ».

niers furent entassés dans les couvents, dans les hôtels d'émigrés, dans les prisons installées aux voûtes du théâtre et du cirque (1). Le couperet de la guillotine ne s'arrêta plus. Pour préserver la ville de l'infection cadavérique, on se hâta d'ouvrir, à quatre kilomètres, au lieu de Laplane, près de la rivière d'Aigues, de longues fosses pouvant recevoir des centaines de victimes. On comptait en creuser d'autres.

Un des membres de la Commission écrivait à Payan (2) : « Suivant les apparences, il tombera plus de 3.000 têtes dans ce département .. Il est temps de pacifier un des plus beaux pays de la République...» Barjavel, à qui le tribunal criminel de Vaucluse, moins occupé depuis l'expédition de Bédoin, laissait des loisirs, fut adjoint à l'accusateur principal surchargé de besogne et trouva à exercer son zèle fiévreux. Agricol Moureau excitait l'activité des juges, dénonçait à Payan leurs velléités d'indépendance (3), affirmait sans cesse la nécessité de frapper ferme, de réprimer « l'insurrection des cendres du perfide Danton », de guillotiner les « apitoyeurs », les amis de Rovère (4) et de Tallien, de ceux qui « s'asseyaient à côté de Danton ».

(1) Ce qui subsistait du cirque était à droite du théâtre ; on en voit encore quelques restes.
La guillotine était installée vers le haut du cours Saint-Martin, en face de la montagne d'Orange. D'où, ces jeux d'esprit du greffier montagnard Benet, écrivant aux Payan, 9 messidor (27 juin 1794) . « Tu connais la position d'Orange. La guillotine est placée devant la *Montagne*. On dirait que toutes les têtes lui rendent, en tombant, l'honueur qu'elle mérite ; allégorie précieuse pour les vrais amis de la liberté... ». Pièces annexes au *Rapport de Courtois*.

(2) Annexes au *Rapport de Courtois*. Pièce CXXI, de Juge, 2 messidor an II (20 juin 1794).

(3) Annexes au *Rapport de Courtois*, lettres des 4 et 9 messidor an II, p. 373 et 374.

(4) Notamment « Trie, créature du conspirateur Rovère..., il est dedans, il sera guillotiné... ». La chute de Robespierre le sauva.

Dans les quarante-deux séances que tint la *Commission* (1), 332 accusés furent envoyés au supplice. Il fallut la chute de Robespierre pour arrèter ces tueries qui demeureront, dans l'histoire, parmi les « massacres judiciaires » les plus atroces et les plus justement flétris (2).

On sait que Rovère fut au nombre des principaux conjurés qui osèrent diriger la révolte de la Convention contre Robespierre (3) et s'associer à la « revanche des cendres de Danton ». Le 10 thermidor (28 juillet 1794), il fut adjoint à Barras comme chef des troupes appelées à défendre l'Assemblée nationale. Dès le lendemain, il obtenait du Comité de Salut public la suspension de la *Commission* d'Orange. Le 15 (2 août 1794), il dénonçait (4) à la tribune les horreurs de la mission de Maignet et réclamait énergiquement le rappel du représentant terroriste. Les nouvelles de Paris, reçues le 17 thermidor, à Orange (5), y déterminaient immédiatement l'arrêt des sanglantes opérations.

Mais par une évolution inattendue, Maignet (6) et Agricol Moureau renièrent aussitôt le grand *Maxi-*

(1) Wallon : *Les Représentants du Peuple en Mission et la Justice révolutionnaire dans les Départements*, t. III, p. 185.

(2) Aulard : *Histoire politique de la Révolution*, 1re édit., p. 363, à propos des « massacres judiciaires de prairial à thermidor an II » : « Ce fut une boucherie de coupables et d'innocents, digne de l'ancien régime, digne de l'inquisition, et à laquelle le succès de la défense nationale, alors assuré, ôte toute excuse aux yeux de l'historien ».

(3) Voir sur le 9 thermidor, Aulard : *Histoire politique*....., p. 494 à 500.

(4) Wallon : *Les Représentants*..., t. III, p. 202.

(5) Abbé Bonnel : *Les 332 Victimes*..., t. II, p. 365.

(6) Wallon : *Les Représentants*..., t. III, p. 203 ; proclamation de Maignet du 17 thermidor : « Un grand complot était formé contre la patrie... ».

milien, l'idole de ce Payan qui les avait soutenus, sans lequel le parti de Rovère aurait conservé le pouvoir à Avignon. Il fallut des interventions répétées du conventionnel vauclusien pour qu'on se décida à révoquer le mandat du missionnaire de Bédoin et d'Orange.

*
* *

L'influence de Rovère se marqua au choix de son successeur, un républicain incorruptible mais humain, un de ces *apitoyeurs* contre lesquels Barjavel et Moureau dirigeaient leurs sarcasmes. Le 24 thermidor an II (11 août 1794), un arrêté du Comité de Salut public remplaçait Maignet par Goupilleau (1) (de Montaigu). On a vu qu'au cours de l'hiver précédent, ce représentant, venu à Avignon, à l'occasion de la grande levée de chevaux, s'y était lié avec Rovère et ses amis (2). La seconde mission qui lui était confiée assurait le retour à la politique du conventionnel vauclusien. La correspondance que nous publions montrera, comment par des relations épistolaires presque journalières, Rovère s'associa à tous les actes de son collègue, inspira ses décisions par lui-même ou par ses partisans avignonnais, prit ainsi

(1) Avec Goupilleau était envoyé son collègue Perrin. La mission s'étendait aux départements de Vaucluse, Gard, Hérault et Aveyron.

Goupilleau se consacra plus spécialement au Vaucluse, Perrin au Gard, où il suivit une politique identique à celle de son ami; faisant arrêter le maire Courbis et les terroristes, mettant un terme aux excès de la Terreur. Le Directoire du Gard félicita la Convention de l'avoir choisi. On lit dans une adresse des citoyens de Nimes à son sujet : « Perrin vient dans nos murs.....l'innocence respire, l'humanité sourit, la patrie quitte ses habits de deuil....» Rouvière. *Histoire de la Révolution dans le Gard*, tome 4, p. 373.— Vallon, *Représentants en mission*, tome 2, p. 470.

(2) Voir p. 20, et le *Carnet de route* de Goupilleau.

une part active à la défaite des terroristes, au combat que soutint le nouveau missionnaire pour la cause de l'apaisement et de l'humanité (1).

A son arrivée à Avignon, vers le 10 fructidor (27 août 1794) (2), Goupilleau trouva quatre mille pétitionnaires qui l'attendaient. Tout un peuple martyrisé, pleurant ses morts, tremblant pour la vie des prisonniers aux cachots d'Orange, se précipita vers le libérateur que Rovère lui faisait envoyer. Le représentant se rendit, sans tarder, aux prisons (3), et en ouvrit les portes à des milliers de malheureux que Maignet réservait à ses hécatombes (4). Dès le 17 fructidor, il faisait incarcérer au *fort* (5) d'Avignon les membres de la sanglante *commission*. Bientôt ses rapports à la Convention dévoilèrent les atrocités de Bédoin et réclamèrent

(1) Rovère fit de cette cause comme la sienne propre ; sa lettre du 26 brumaire an III (16 novembre 1794), qu'on lira ci-après, en donne l'impression : « Je t'assure que s'ils m'eussent dit franchement qu'ils en voulaient à ma tête, je l'aurais sacrifiée de grand cœur pour sauver la vie à tant de malheureux qui étaient aussi irréprochables que moi..... »

(2) La première lettre d'Avignon, envoyée à Marin, *Lettres intimes*, p. 15, est datée du 10 fructidor : « quatre mille pétitionnaires m'attendaient ; il m'a fallu m'occuper, de suite, des mesures les plus urgentes... » La première lettre à Rovère est du 18 fructidor (4 septembre 1794).

(3) D'après une note d'Agricol Moureau aux papiers de Goupilleau, dossier n° 86, pièce 5, le représentant aurait commencé sa visite des prisons dès le 11 fructidor (28 août 1794). Le chef des terroristes avignonnais reproche au nouveau missionnaire de s'entourer de modérés, d'avoir un secrétaire, Magnon, ami de Rovère, et d'avoir visité les prisons en compagnie de Curnier, un « aristocrate ».

(4) Le 15 thermidor, Rovère avait signalé à la Convention qu'il y avait 2.000 personnes incarcérées dans une église à Avignon. Wallon, *Représentants en mission*, tome 3, p. 202.

A la séance du 8 fructidor, Rovère signale encore que 3.500 citoyens, « des cultivateurs, des pères de famille » sont détenus aux prisons de Tarascon. Réimpression du *Moniteur*, tome 21, p. 589.

(5) On appelait ainsi à cette époque à Avignon, le Palais des Papes, où étaient les prisons et l'arsenal.

pour les victimes les réparations qui leur étaient dues. Aidé par ceux des amis de Rovère qui avaient survécu à la tourmente, dans ce pays de Vaucluse, si récemment uni à la France, il chercha à faire « bénir la Convention qu'on était parvenu à faire détester (1) », à faire aimer la nouvelle patrie et la République.

*
**

Rovère continua, jusqu'à l'expiration des pouvoirs de la Convention, d'y occuper une place importante. Il fut président de l'assemblée (2) et deux fois membre du Comité de Sûreté générale (3). Il persista dans son opposition aux hommes de la Terreur; Maignet ne cessa de l'avoir pour adversaire ; des factums furent échangés entre eux au sujet des massacres de Bédoin et d'Orange (4). Il était, de plus en plus, convaincu, qu'après le triomphe de la République, une politique de modération pouvait seule consolider la liberté dans un pays depuis trop peu de temps affranchi des institutions monarchiques. Comme son collègue Goupilleau (de Montaigu) il croyait qu'il fallait rendre attrayant le nouveau

(1) D'Orange, 14 brumaire en III (4 novembre 1794), lettre à Rovère.

(2) Du 1 au 16 pluviôse an III (20 janvier au 4 février 1795). Aulard, *Histoire politique de la Révolution*, p. 323.

(3) Du 15 nivôse au 15 floréal an III (4 janvier au 4 mai 1795), et du 15 prairial an III au 15 vendémiaire an IV (3 juin au 7 octobre 1795). Aulard loc. cit. p. 508.

(4) Maignet fut décrété d'accusation le 16 germinal an III (5 avril 1795), mais il parvint à se soustraire au mandat d'arrêt. Il bénéficia le 26 octobre suivant (4 brumaire an IV), de l'amnistie édictée à l'occasion de la clôture des travaux de la Convention. Suchet, son collaborateur à Bédoin, fut emprisonné quelque temps pour ce fait.

régime démocratique, après avoir suffisamment terrorisé en son nom. L'un et l'autre se rapprochèrent des survivants de la Gironde et s'unirent à eux pour mettre obstacle au retour de la Terreur.

La lutte se poursuivait avec des noms différents, entre les deux politiques que Danton et Robespierre avaient un instant personnifiées, lutte éternelle qu'on retrouverait encore aujourd'hui à travers les vocables renouvelés sous lesquels combattent nos partis contemporains. Rovère et ses amis rêvaient la fin de l'ère des violences, la tolérance, le rétablissement de l'ordre, le rapprochement des esprits, la conciliation des intérêts ; « il y a certaines victoires qu'il ne faut pas exagérer ; elles laisseraient derrière elles trop de rancunes et de tristesses..... » ; ils pensaient qu'on avait exagéré la victoire.

Leurs adversaires continuèrent à les suspecter de royalisme (1) comme ils l'avaient déjà fait pour Danton. Ils prêchaient avec plus de violence que jamais la guerre aux modérés, aux prêtres, aux nobles. La défense contre le péril clérical et monarchiste l'exigeait d'après eux.

Qui avait raison ? et quel est le sytème qui eût pu préserver la démocratie naissante du coup d'état de Brumaire, du retour offensif du despotisme, des longues périodes de réaction ? La question n'est point encore résolue.

(1) Après l'insurrection du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), peu avant la clôture des séances de la Convention, Rovère fut accusé de complicité avec les insurgés royaliste ; mais le nouveau corps législatif décida, le 17 brumaire suivant (7 novembre 1795), qu'il n'y avait pas lieu à poursuites. Réimpression du *Moniteur*, tome 26, p. 229, 382, 383.

*
* *

C'est à Rovère que les républicains de Vaucluse donnèrent raison. Ils lui maintinrent leur confiance et l'élurent au corps législatif qui remplaça la Convention (1) le 27 octobre 1795, (5 Brumaire an IV). Trois autres départements, avaient également voté pour lui. Il alla siéger au Conseil des Anciens, et y demeura fidèle au mandat reçu de ses électeurs, à son attachement pour la République (2).

Elle l'avait comblé de ses bienfaits. C'est par elle que le petit hobereau de Bonnieux, destiné à végéter dans le Comtat, était devenu président de l'Assemblée nationale française, par elle qu'il avait remplacé les Célestins au domaine de Gentilly et d'Agoult dans le cœur d'Angélique de Belmont. Qu'aurait-il eu à attendre du trône et de l'autel, le régicide, l'acquéreur de biens nationaux, l'excommunié, l'ancien chef des patriotes avignonnais spoliateurs du pape? S'il fut humain pour la détresse de quelques prêtres ou de quelques nobles c'est qu'il crut la pitié conciliable avec le devoir républicain, et l'outrance de la Terreur, plus que la modération, fatale à la cause révolutionnaire.

Un parti d'opposition se formait bientôt au Corps législatif contre le Directoire. Les Directeurs eux-mêmes entrèrent en conflit. Barras, le plus remuant,

(1) En vertu de la Constitution de l'an III, (5 Fructidor, 22 août 1795). Le nouveau corps législatif était divisé en Conseil des Anciens et Conseil des Cinq Cents. Aulard, *Histoire politique de la Révolution*, p. 581.

(2) C'est après son entrée au Conseil des Anciens qu'il écrivit à son frère les lettres publiées par M. le Dr Laval ; voir p. 9. Comme celles envoyées à Goupilleau elles attestent la sincérité de ses sentiments républicains.

soutenu par Bonaparte croyait au péril clérical et royaliste. Carnot craignait plutôt Bonaparte. L'abrogation par les deux assemblées des lois contre les prêtres réfractaires fut l'occasion du coup d'état qui précédait de deux ans celui du 18 Brumaire (1). Le 18 Fructidor an V, (4 Septembre 1797) (2), les soldats d'Augereau accouru d'Italie, occupèrent les palais législatifs et arrêtèrent ceux des représentants qui tentèrent de s'y réunir. Les directeurs Carnot et Barthélemy, et avec eux de nombreux députés parmi lesquels Rovère, furent proscrits ou déportés.

Traîné sur une charrette à travers la France (3) jusqu'au port d'embarquement, puis transféré à la Guyane, le représentant vauclusien, alors âgé de 49 ans, ne put longtemps supporter les souffrances de toutes sortes qui lui furent infligées ainsi qu'à ses compagnons d'infortune. Il succomba le 25 Fructidor an VI, (11 septembre 1798).

« Il est impossible de peindre, disent les mémoires de Ramel (4), tout ce que cette malheureuse victime a éprouvé d'angoisses et de douleurs (5). L'image

(1) 9 novembre 1799.

(2) Aulard, *Histoire politique de la Révolution*, p. 657 à 660.

(3) Quinet, *la Révolution*, tome II, p. 471.

(4) *Anecdoctes secrètes sur le 18 Fructidor*, faisant suite au Journal de Ramel. — Paris, Giguet, p. 114.

(5) Plus favorisé que son adversaire, Maignet, le sanglant missionnaire de Bédoin et d'Orange, put terminer en paix sa carrière à Ambert, sa ville natale. On l'y retrouve, sous la Restauration, avocat, en bons rapports avec le clergé, mariant sa fille avec un membre de la noblesse du pays, heureux, obsédé cependant par le souvenir de la crise terrible où il avait fait tant de victimes. Il mourut, en 1834, à l'âge de 77 ans.

Il employa les dernières années de sa vie à rédiger un volumineux mémoire justificatif : « *Mémoire servant de réponse aux dénonciations personnelles de Rovère ou commandées par lui, au rapport de Courtois, aux libelles et notices contenues dans différentes biographies.* »

« Dans cet homme affable et vivant en bonnes relations avec

de sa femme et de ses enfants.... le poursuivait sans cesse ; il mourut en les appelant, en croyant les serrer dans ses bras. » Sa femme, enceinte à cette époque, s'était courageusement embarquée pour aller le rejoindre à Sinnamary ; mais elle arriva trop tard. Elle revint à Avignon, où elle acheva son existence dans la misère en 1818.

*
* *

Comme préface documentaire aux lettres que nous publions, on lira un *mémoire* inédit qui donne *sur la situation politique du département de Vaucluse,* au moment où Rovère y fit déléguer Goupilleau, le point de vue de ses amis d'Avignon. Peut-être le conventionnel vauclusien remit-il lui-même, cette note à son collègue, avant son départ, afin de le préparer à ce qu'il allait voir et entendre (1) : « on ne retracera pas ici le tableau des actes arbitraires, des horreurs, des cruautés, dont le département de Vaucluse vient d'être le théâtre. Quelque hideux qu'il fût, il n'approcherait pas encore de la vérité. Le représentant qui va sonder tant de plaies encore saignantes, en ramenant la justice et les bonnes

l'excellent abbé de Rostaing, vous n'eussiez pas reconnu le proconsul d'Orange, de Marseille et d'Avignon... »

Voir sur Maignet, l'ouvrage de Marcelin Boudet, *Les Conventionnels d'Auvergne,* notamment p. 337, 365, 366, 418, 436.

(1) Les représentants en mission recevaient d'énormes quantités de mémoires faisant l'office des journaux que publient aujourd'hui les partis. Maignet se plaint d'en avoir trouvé cent livres, lors de son arrivée à Avignon en Germinal : « mon premier soin a été de dépouiller un quintal de papier qui m'a été remis par tous les partis. » Lettre publiée par Aulard, *correspondance...* tome 12, p. 610.

mœurs, frémira lorsqu'il verra la vérité par lui-même (1).... »

L'original de ce mémoire, aux papiers de Goupilleau, n'est pas signé, mais il est facile d'en désigner l'auteur que trahit son écriture très caractéristique, large, ferme, d'une admirable netteté, celle de Duprat aîné (2), le frère d'armes de Rovère et de Jourdan. On a vu que plus heureux que celui-ci, Duprat avait échappé aux poursuites de Maignet. Il réapparaissait à la tête du parti de Rovère pour continuer la lutte. Sa pensée se reporte avec émotion vers l'ami, victime de la tourmente, vers son ancien général à l'armée révolutionnaire de Vaucluse : « Agricol Moureau, couvert de crimes.... par sa puissance et celle de son digne ami Payan, a fait assassiner par le tribunal révolutionnaire, le malheureux Jourdan, abreuvé de calomnies depuis le commencement de la Révolution par les aristocrates qu'il a vaillamment combattus, persécuté en dernier lieu par les intrigants et les fripons..... dont il était le plus redoutable ennemi...» (3)

(1) Voir ci-après dans le texte du mémoire.

(2) Il est probable que Duprat rédigea ce mémoire à la demande de Rovère, pendant un séjour qu'il fit à Paris, vers l'époque où Goupilleau se mit en route pour le Midi. On trouve dans le même dossier nº 82 des papiers de Goupilleau, p 205 du catalogue Dugast-Matifeux, avec le *mémoire* que nous publions, une lettre de Duprat au missionnaire, de la même superbe écriture : « Paris, 10 Fructidor an II, (27 août 1794). — Te voilà, cher représentant dans un pays bien tourmenté par la Révolution, bien méconnu par les rapports qui en ont été faits, et d'où la vérité n'a jamais pu se faire connaître. Il t'est réservé de débrouiller le chaos dont elle est enveloppée, de la présenter enfin à la Convention, et d'établir dans ma patrie le règne de la justice et des vertus.... »

La belle écriture de Duprat aîné, ainsi que cela résulte des notes à son dossier du Ministère de la Guerre, le fit apprécier par Kellerman, dans les fonctions de l'Etat-major : et on peut dire, que sa plume et son épée à la fois contribuèrent à élever l'ancien révolutionnaire avignonnais au grade de général de l'Empire.

(3) Voir ci-après dans le texte du mémoire.

Agricol Moureau, Barjavel, Payan et Maignet, sont naturellement, représentés dans l'exposé de Duprat sous les plus noires couleurs. Quelque sévère verdict qu'ils puissent mériter, il serait cependant injuste de les juger d'après ce tableau fait par un ennemi. L'histoire ne saurait, d'ailleurs, non plus, accueillir leurs propres appréciations sur Rovère et ses partisans. Les uns et les autres, en proie à l'égarement des fureurs politiques, se calomnièrent avec rage. Le discernement de la vérité est difficile dans le conflit de leurs opinions. Mais leurs écrits intimes n'en ont pas moins de valeur, ne fût-ce que comme témoins de leur état d'âme au milieu de la mêlée révolutionnaire.



CORRESPONDANCE INTIME
DU CONVENTIONNEL ROVÈRE
Avec GOUPILLEAU (de Montaigu)
EN MISSION DANS LE MIDI
APRÈS LA TERREUR
(1794-1795)

MÉMOIRE SUR LA SITUATION POLITIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE (1)

La conspiration Robespierre et compagnie a dû trouver dans le cy-devant Comtat beaucoup plus d'agens et de satellites, que dans aucune autre partie de la République. La Révolution, dans cette

(1) Sur ce mémoire, voir p. 40. Le dossier n° 82 des papiers de Goupilleau, dont il fait partie, est inscrit au catalogue Dugast-Matifeux, comme suit : « *Mission dans le Midi*. — Correspondance générale du 30 thermidor an II au 8 frimaire an III (17 août, 28 novembre 1794). — 1 vol. contenant 124 pièces ».

contrée, a été commencée par des hommes ignorans, avides et ambitieux, chefs de partis, véritables conspirateurs, qui, dans chaque commune, se sont affidé un certain nombre de scélérats façonnés de tous tems à toutes sortes de crimes (1). Ces scélérats subalternes ont passé du commandement des Minvielle (2), etc., sous celui des Moureau, Barjavel et autres agens connus de l'exécrable triumvirat (3), dont les têtes sont abattues.

Ces hommes audacieux, qui ne sont cependant pas nombreux, se sont accoutumés, sous le règne des Minvielle, à opprimer impunément leurs concitoyens. Ils se sont déclarés les seuls patriotes : ils ont fait passer pour aristocrates une infinité de bons citoyens qui ne le sont pas : ils ont fait abhorrer, par leurs crimes, la révolution à beaucoup de braves gens, qui l'auroient chérie et qui peut être l'auroient bien servie. Sans fortune connue, ils vivent depuis quatre ans dans une oisiveté scandaleuse, toujours dans la débauche et les orgies les plus indécentes. Ils ne connoissent d'autre moyen d'exister que de mettre à contribution les gens aisés.

Ils ont imprimé une telle terreur par leurs menaces, souvent suivies du fait, que personne n'ose les dénoncer, ni déposer contre eux.

A peine les fédéralistes marseillois furent dissipés

(1) La violence de ces expressions indique l'état d'exaspération où les persécutions de Maignet et du parti terroriste ont mis Duprat et les amis de Rovère.

(2) Le mémoire paraît, ici, viser non pas précisément Minvielle, le conventionnel guillotiné avec les Girondins, mais plutôt son frère, Minvielle cadet, que l'on trouve, en Vendémiaire an VI, président de l'administration municipale d'Avignon, signant en cette qualité l'ordre d'arrestation du frère de Rovère, au lendemain de fructidor an V. Voir *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 242 à 244.

(3) On désignait ainsi le groupe de Robespierre, Couthon et Saint-Just.

et chassés du département de Vaucluse, qu'Agricol Moureau, nouveau venu à Avignon, quoique natif de cette commune, se déclara ouvertement le chef de tous les coquins qui jusqu'alors avoient reconnu Minvielle, et devint bientôt leur idole. Des nouveaux venus dans la Révolution, tels que Barjavel et Derat, de Carpentras, Robinaux, d'Avignon, Quinche, de Genève (1), et autres qu'il est inutile de nommer, devinrent ses aides de camp; et tous les scélérats de toutes les communes du département de Vaucluse, dirigés par cet état major d'intriguans, levèrent la tête plus insolemment que jamais.

Agricol Moureau, qui, dans le commencement de la Révolution, étoit encore doctrinaire et régentoit dans le collège de Beaucaire, d'où il étoit parvenu à agiter le département du Gard, avoit conservé des liaisons avec tous les intrigans et les fripons de ce département et des districts de Tarascon et d'Arles, voisins de celui de Beaucaire. Dès le mois d'août de l'année dernière, il se lia intimement avec Payan (2), qui parut dans nos contrées à la suite du Représentant du peuple Albitte (3). Ils formèrent ensemble et ne tardèrent pas d'exécuter le projet d'un fédéralisme

(1) Sur Agricol Moureau et Barjavel. voir notre *Introduction*.
Robinaux et Quinche étaient des collègues de Barjavel. Jourdan les avait fait arrêter.
Derat était agent national du district d'Avignon au moment de l'arrivée de Goupilleau, au début de fructidor an II (fin août 1794).

(2) Sur les frères Payan, voir notre *Introduction*.

(3) Albitte (Antoine-Louis), dit Albitte l'aîné, né à Dieppe en 1761. mort dans la campagne de Russie en 1812. Député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, où il eut un rôle actif. Chargé d'un grand nombre de missions, avec Dubois-Crancé, à Lyon; auprès du général Cartaux, à l'armée du Midi; en Savoie, à Marseille, à Toulon, dans le comté de Nice; il exerça avec la dernière rigueur son pouvoir illimité; fit décréter l'arrestation des généraux Estournel et Ligneville et condamner à mort par le tribunal révolutionnaire le général Brunet.

bien plus dangereux que celui qui venoit d'être détruit : c'étoit l'association de tous les intriguans, de tous les voleurs, de tous les coupe-jarrets des départemens de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône. Cette association se fit d'abord dans un club central convoqué à Marseille, de la composition et des actes duquel Barras et Fréron (1) peuvent rendre compte. Elle se consolida ensuite dans une autre réunion faite, sur la provocation de Payan, dans la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sa patrie. Là, les conjurés prêtèrent le serment solennel de se soutenir les uns les autres, et jurèrent de se lever en masse, si l'un d'eux étoit attaqué.

Ces faits, qui sont de notoriété publique, prouvent jusqu'à l'évidence que dès l'année dernière, les triumvirs avoient commencé à jeter dans le midi les fondemens de leur puissance. Ce qui s'est passé depuis le prouve de plus eu plus.

Les intriguans et les voleurs se sont emparés des Sociétés populaires, qui sont devenues des arènes de diffamations et de dénonciations. Les bons patriotes de 89 en ont été insensiblement expulsés. Les satellites des conspirateurs se sont rendus maîtres des comités de surveillance ; et bientôt, sous prétexte d'exécution de la loi du 17 septembre (2), des listes de proscription ont été faites.

Agricol Moureau, arrêté par autorité supérieure et traduit à Paris, a vu tous les clubs du midi s'agiter en sa faveur, à l'exception de ceux de l'Isle et de

(1) Barras, député du Var à la Convention, et Fréron, député de Paris, avaient été, avec Ricord, Salicetti et Robespierre jeune, envoyés en mission à Marseille dans les derniers mois de 1793, pour y combattre les fédéralistes. Tous deux furent parmi les principaux artisans de la chute de Robespierre.

(2) Loi du 17 septembre 1793 sur les *Suspects*.

Sorgues (1). La Convention et les Jacobins ont été inondés d'adresses. Près de trente députés de différentes Sociétés populaires se sont rendus à Paris, en poste, et à grands frais, pour prendre sa défense : ils y ont séjourné plusieurs mois, ont fait des dépenses excessives et donné fréquemment des repas somptueux. Aucun de ces députés n'a de fortune. Les Sociétés populaires, qui les ont envoyés, ont à peine de quoi payer leurs frais journaliers de lumière et de correspondance. Il seroit curieux de savoir dans quelle caisse ont été puisés les fonds pour tant de dépenses extraordinaires pour un seul homme (2).

Agricol Moureau, couvert de crimes, a été mis en liberté, sans que le rapport de son affaire ait été fait à la Convention, pas même au Comité de Sûreté générale. Robespierre, de son autorité privée, l'a renvoyé triomphant dans le midi, reprendre le commandement de la troupe des scélérats, qu'il avoit organisés conjointement avec Payan, pour y établir l'empire des triumvirs. Mais avant de partir, par sa

(1) L'influence de Rovère était plus spécialement prépondérante ; à l'Isle, par la présence du lieutenant de gendarmerie Tiran, ami dévoué de Jourdan ; à Sorgues, par la résidence du conventionnel au domaine de Gentilly.

(2) Les accusations et les suspicions des amis de Rovère contre les terroristes répondaient à celles de Maignet et de son parti. Les uns et les autres se reprochaient d'avoir profité de la Révolution pour leurs intérêts particuliers. Dans son rapport du 3 floréal an II, déjà cité, Maignet prétend que la plupart des avignonnais « n'ont cherché dans la Révolution que du pouvoir et des richesses. Ils veulent se partager les dépouilles papales... ». Dans un autre rapport de Maignet au Comité de Salut public, 26 floréal an II (15 mai 1794, on lit : « Une foule d'hommes ne se sont jetés dans la Révolution que pour y faire fortune. Vous en verrez, qui, il y a deux ans, étaient dans la plus profonde misère..., jouer aux boules quatre ou cinq cents louis la partie... ». Aulard, *Correspondance des Représentants....* t. XIII, p. 541.

Ces accusations réciproques formèrent, de tout temps, le fond même de la polémique des partis, et elles furent toujours d'autant plus facilement accueillies que l'on sait combien le désintéressement absolu est rare chez la plupart des hommes.

puissance et celle de son digne ami Payan, il a fait assassiner par le tribunal révolutionnaire le malheureux Jourdan, abreuvé de calomnies depuis le commencement de la Révolution, par les aristocrates, qu'il a vaillamment combattus ; persécuté en dernier lieu par les intriguans et les fripons, qu'il réprimait ouvertement, et dont il étoit le plus redoutable ennemi (1).

Pour consolider l'ouvrage, que Moureau, Payan et leurs adhérens avaient si bien commencé dans le midi, les triumvirs ont envoyé dans le département de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, un de leurs affiliés, créature et ami de Couthon, homme sanguinaire comme lui, le représentant Maignet (2), de qui Robespierre disoit, en présence de Rovère, de Barras et de Fréron, qu'il *remplissoit bien sa mission, PARCEQU'IL FAISOIT BEAUCOUP GUILLOTINER.*

Tous les fripons de tous les genres ont été seuls admis à la faveur d'approcher Maignet. D'abord ils ne le voyoient que secrétement pendant la nuit (3) : mais lorsqu'il eut jeté le masque, ils lui formèrent publiquement une cour, et des Gardes du Corps, comme Robespierre à Paris. Quelques uns de ces

(1) Sur Jourdan voir notre *Introduction.*

(2) Sur Maignet voir notre *Introduction.*

(3) Un écrit, non signé, aux papiers de Goupilleau, dossier 86, pièce 20, donne des détails sur la vie de Maignet à Avignon. Après avoir flétri les *crimes* du triumvirat Robespierre, Couthon, Saint-Just, les *bouchers* d'Orange, la *commission sanguinaire et non populaire*, il dit : « Depuis le 10 floréal, Maignet ne s'est jamais rapproché du peuple et a toujours été enfermé chez lui avec ses conseillers, accessible aux seuls Barjavel, Molin, Fabre-Montagne, Robinaux, Quinche, Charlet, Fouque..., il n'était visible, pour les personnes de la campagne, que de 11 heures du matin à 4 heures qu'il dînait. Il allait se promener de 6 à 9 heures, et alors, ses favoris, et surtout Barjavel et Molin, restaient enfermés avec lui jusqu'à 2 et 3 heures du matin, qu'il se mettait au lit jusqu'à 10 heures... L'infâme Barjavel disait publiquement que bientôt Rovère expierait ses forfaits sur l'échafaud... ».

scélérats, tels qu'un nommé Ruffier, armurier, sont venus auprès de la Convention ; et Couthon, à qui ils étoient spécialement recommandés, a abusé de son influence pour les gorger d'indemnités et de récompenses, qu'ils ne méritoient pas (1). Dans le même tems, Maignet organisoit les autorités constituées, révolutionnairement, *suivant le sens des conspirateurs :* il y plaçoit les satellites de la conspiration, c'est-à-dire quelques intriguans pour diriger la machine, et sous leurs ordres des hommes de l'ignorance la plus crasse, sans éducation, sans mœurs, sans principes, fripons par habitude, insolens par caractère, et aussi laches qu'ils sont cruels.

On ne retracera pas ici le tableau des actes arbitraires, des horreurs, des cruautés, dont le département de Vaucluse vient d'être le théâtre. Quelque hideux qu'il fut, il n'approcheroit pas encore de la vérité. Le représentant qui va sonder tant de plaies encore saignantes, en ramenant la justice et les bonnes mœurs, frémira, lorsqu'il verra la vérité par lui-même. Il apprendra que des fosses étoient creusées d'avance pour les cadavres de *quinze mille victimes*, qui devoient ensanglanter l'autel du dieu Moloch

(1) Dans la séance de la Convention du 6 germinal an II (26 mars 1794), on avait, en effet, voté, sur le rapport de Couthon, à Louis-Xavier Ruffier, armurier à Avignon, une pension pour blessures reçues pendant la campagne de l'armée révolutionnaire de Vaucluse contre Carpentras, et 40.000 livres à lui dues pour travaux d'armurerie et pertes par lui faites à l'époque du siège de Carpentras et des troubles du Comtat. *Réimpression du Moniteur,* t. XX, p. 56.

Dans la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794), Rovère protesta contre cette faveur faite à Ruffier qui s'était présenté à la Convention pour attaquer le parti du conventionnel dans Vaucluse : « C'est le seul individu du Comtat qui ait reçu des récompenses, tandis que les patriotes qui ont combattu avec moi gémissent dans les fers ou ont péri sous le couteau barbare de cet exécrable tribunal établi à Orange par Robespierre et Couthon,.. ».

La Convention ordonna que Ruffier serait traduit au Comité de Sûreté générale et que le séquestre serait mis sur ses biens. *Réimpression du Moniteur,* t. XXI, p. 565.

Robespierre ; que les juges, ministres sacrificateurs du culte de cette divinité de sang, lui avoient été présentés par Payan, par Moureau, etc. ; que Maignet, en établissant ce culte sanguinaire, laissa à ces prêtres meurtriers la plus grande latitude, pour immoler arbitrairement les victimes qui leur seroient amenées.

Il apprendra que les listes de proscription étoient faites publiquement dans le logement de la Viala, sœur de Moureau (1) ; que celui-ci, assisté de Barjavel, Robinaux, Derat, et ses autres acolytes, dirigeoit le tribunal d'Orange, qui n'étoit que l'instrument de leurs vengeances ; que les sbires , qui d'Avignon conduisoient les victimes au tribunal des sacrificateurs d'Orange, loin de les couronner de fleurs, comme les peuples de l'antiquité, les abreuvoient pendant la route d'ignominies, et les accabloient d'injures et d'outrages.

Il apprendra que la Viala, la femme de Barjavel, celle de Robinaux, celle de Charlet (2), et autres compagnes, dignes de pareils monstres, alloient fréquemment, par partie de plaisir, d'Avignon à Orange, se repaître de la jouissance barbare de voir couler

(1) Honorade Moureau, sœur d'Agricol, avait épousé, en 1772, François Viala. De leur mariage était né, en 1778, Agricol Viala, tué à l'âge de quinze ans, par les fédéralistes marseillais, pendant le combat du passage de la Durance, au début de juillet 1793. A l'instigation du terroriste avignonnais , Robespierre célébra la mort de son neveu à la séance de la Convention du 18 floréal an II (7 mai 1794). Moureau et sa sœur, la Viala, profitèrent de la gloire qui entoura, dès lors, le nom du jeune soldat vauclusien. Elle contribua à augmenter leur influence, dont ils firent impitoyablement usage contre Rovère et ses amis.

Il en résulta que ceux-ci, dès le lendemain de thermidor, en même temps qu'ils prenaient leur revanche des persécutions de Moureau, contestèrent l'héroïsme de son neveu. Voir l'étude de M. Laval sur *Viala* dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1903, p. 41.

(2) Charlet, officier de gendarmerie, qui avait passé du parti de Rovère à celui des terroristes.

le sang des victimes, insulter à leur malheur, et s'en réjouir dans les orgies de repas somptueux, avec leurs maris et les membres du tribunal.

Il apprendra que beaucoup de citoyens aisés, qui jamais n'ont contrarié la Révolution, ont péri sous le fer des triumvirs, parceque les scélérats, qui depuis le commencement de la Révolution ne cessoïent de les pressurer par des contributions toujours renaissantes, vouloient faire disparoitre avec eux la preuve de leurs crimes.

Il frémira d'horreur, en approfondissant les détails de la malheureuse affaire de Bédoin, où Maignet a débuté par porter le fer et la flamme. Plus de soixante victimes de cette commune, dont deux seulement étoient coupables, ont commencé les sacrifices humains, pour anéantir, s'il étoit possible, la preuve des vexations de tous genres, que cette commune éprouvoit depuis plus de trois ans (1).

Le Représentant Goupilleau apprendra en même tems, que de vrais coupables ont été sauvés. Quarante rebelles Marseillois, pris les armes à la main n'ont pu être jugés, pendant plus de 8 mois, parce que l'intrigue n'a cessé de remuer en leur faveur ; et tandis que d'un côté le sang innocent commençoit à couler à Orange, Maignet mettoit en liberté des assassins de la liberté, pris en combattant contre elle, et les faisoit retourner en triomphe chez eux, après les avoir habillés de neuf.

On ne cite pas d'autres exemples. Le Représentant du peuple les aura bientôt recueillis sur les lieux. Il ne manquera pas sans doute de visiter les prisons et les maisons de détention. Il verra la loi

(1) Beridon, d'Avignon, que les conspirateurs alloient égorger, au moment même où leur tribunal a été suspendu, et Chabran, de Menerbes, tous les deux excellens patriotes de 89, pourront donner des renseignements lumineux à ce sujet *(note du manuscrit)*.

du 17 septembre (1) cruellement outre-passée, et l'humanité sans cesse violée. Il verra partout les traces sanglantes de la Conspiration. Les scélérats, qui ont déshonoré la Révolution par leurs rapines, cesseront d'opprimer leur patrie : ils seront punis de tous leurs forfaits. La tranquillité et la prospérité publique renaîtront avec la justice.

Les scélérats, qui reconnoissent Moureau et Compagnie pour chefs, ne sont pas aussi nombreux qu'on pourroit le croire. La commune d'Avignon en recéle au plus une trentaine. Les autres communes, moins populeuses, n'en cômptent pas une demi-douzaine. Il est inutile de les signaler ici. La voix publique les désignera suffisamment au Représentant Goupilleau : elle l'instruira de tous leurs crimes. S'il rassure d'une part, contre la crainte, les gens vexés si d'une autre part il leur fait sentir qu'ils se rendroient coupables par leur silence, les preuves ne lui manqueront pas, et le plus beau pays de la République, le plus dévasté par les orages de la Révolution, lui devra son bonheur (2).

---

(1) Loi du 17 septembre 1793 sur les *Suspects*.

(2) Parmi les premières réparations accordées aux amis de Rovère persécutés par les terroristes, le registre des arrêtés de Goupilleau (nº 85 du catalogue déjà cité), mentionne à la date du 12 Fructidor an II (29 août 1794), après des mises en liberté de détenus, la levée des scellés qui avaient été apposés sur la campagne de Châteaubois, bien national, récemment acquis par Duprat au Thor.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 5 fructidor l'an II de la République une et indivisible *(22 Août 1794).*

Rovère, représentant du peuple, à son collègue et ami Goupilleau (1).

Le Comité de Sûreté générale, mon cher ami, t'a adressé directement un mandat d'arrêt contre le nommé Molin, limonadier (2), qui a arrêté conjointement avec Charlet les dépêches adressées à la Convention et au Comité de Salut public. Je crois que le Comité de Surveillance d'Avignon qui a donné cet ordre (3), et qui a reçu les divers paquets, doit être rigoureusement puni et envoyé au tribunal révolutionnaire, conformément à la loi du gouvernement révolutionnaire. *Auguis* (4) et *Serres* (5) ont été nommés hier pour les départements des Bouches-

(1) Nous avons donné p. 13 des *Lettres intimes*, le texte de l'arrêté du Comité de Salut public en date du 24 Thermidor an II (11 août 1794), confiant à Goupilleau sa deuxième mission dans le Midi.

(2) Mathieu Molin, terroriste avignonnais avait servi de témoin contre Jourdan devant le tribunal révolutionnaire de Paris.

(3) Goupilleau après avoir fait arrêter l'officier de gendarmerie Charlet le fit élargir, peu après, comme ayant agi par ordre supérieur. Voir ci-après la lettre de Goupilleau du 2 Fructidor.

(4) Auguis (Pierre-Jean-Baptiste), né à Melle (Deux-Sèvres) en 1742, mort en 1810. Député des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative et à la Convention, fut chargé, après le 9 Thermidor, de poursuivre à Marseille les complices de Robespierre.

(5) Serres (Jean-Jacques), né à Alais (Gard) en 1755, député de l'Ile-de-France à la Convention. Envoyé en mission avec Auguis dans les Bouches-du-Rhône et le Var. De Marseille il adressa à l'Assemblée plusieurs rapports sur la situation de cette ville. Rappelé en novembre, il lutta contre les Jacobins et poursuivit les anciens membres des Comités révolutionnaires.

du-Rhône et du Var. Ils partiront incessamment. Barrère a été rayé définitivement de la liste des Jacobins hier soir. Les parties sont toujours en présence. Merlin de Thionville, notre président, a fait un coup de force ; il a fait incarcérer l'agent principal....(1) qui travailloit les députés lors de la tirannie.

On a trouvé dans les papiers de Robespierre ton passeport et celui de ton cousin, pour la guillotine ; vous étiez des six premiers sur lesquels il auroit exercé sa rage et ses cruautés.

Des hommes d'Avignon échapés du Comité de Surveillance sont ici pour me dénoncer, et pour faire l'éloge de Maignet (2). Je les attends de pied ferme. D'un autre côté le maire d'Aix, des Marseillois et des Avignonnois fidèles vont mettre au grand jour les horreurs que les ministres de Robespierre ont commises dans nos malheureuses contrées.

L'esprit public est toujours bon ; le peuple veut la liberté, mais il partage nos sentimens, il est ennemi juré de toute espèce de tyrannie. Ma femme et mon frère te saluent. Ils esperent que tu nous donneras des nouvelles de Sorgues. Salut et sincere fraternité.

J. S. Rovère.

(1) Nom illisible dans le manuscrit.

(2) Cette dénonciation eut lieu à la barre de la Convention, à la séance du lendemain, le samedi 23 août 1794. Le *Journal de Paris* en rend compte en ces termes : « Plusieurs citoyens d'Avignon se présentent à la barre pour y dénoncer les persécutions dont ils prétendent être victimes, Rovère les dénonce à la tribune comme des hommes suspects et dangereux ; il accuse l'orateur d'avoir été l'espion de Couthon, de s'être servi de son crédit pour obtenir 44.000 livres et une pension de 900 livres qui ne lui étoient pas dues. Il accuse son collègue d'avoir été greffier d'un tribunal de sang, qui avoit déjà décerné plus de 12.000 mandats d'arrêt contre des citoyens ; il demande qu'ils soient traduits au Comité de Sûreté générale pour y être interrogés.» L'orateur ami de Maignet, était l'armurier Ruffier, dont il a été question ci-dessus et son collègue, Ducros, greffier du tribunal criminel de Vaucluse, auxiliaire de la Commission d'Orange, Tous deux furent arrêtés.

Dis bien des choses à Magnon (1). Il paroit qu'il l'a echapé, le fatal tranchant, de peu de jours.

Je n'ai pas besoin de te recommander les patriotes. Cette inclination est naturelle à ton cœur (2).

Rovère à Goupilleau

Paris, le 6 fructidor l'an II de la République une et indivisible *(25 août 1794).*

Je t'avois ecrit hier, mon cher collegue ; ma lettre n'est pas partie. J'apprends que ta présence est bien nécessaire dans notre malheureux département. Les patriotes y sont plus que jamais sous le glaive des assassins.

Hier quelques scélérats ont paru à la barre, pour me diatriber et louanger Maignet (3). J'ai demandé le renvoi de ces hommes au Comité de Sureté générale. La Convention indignée a décrété leur traduction par la force armée. Ils sont au violon. Nous déviderons cette fusée ce matin. Les Comités de Salut public et de Sureté générale sont pleins de confiance en ton civisme et ta vertu. Ils esperent que tu mettras incessamment en liberté tous les agriculteurs que les tirans avoient incarcerés. Ne

(1) Commissaire des guerres à Avignon, choisi comme secrétaire par Goupilleau ; accusé d'aristocratie par Maignet ; aristocrate et voleur d'après Moureau ; lettre du 13 Fructidor an II, p. 5, n[s] 85 et 86 des papiers de Goupilleau.

(2) Au dos des lettres se trouve l'adresse : « au citoyen Goupilleau de Montaigu, représentant du peuple délégué dans les départements de Vaucluse, du Gard, etc. à Avignon, départem. de Vaucluse.

(3) Voir les notes sur la lettre précédente.

manque de te procurer les procès-verbaux concernant le cas de Viala (1) que Robespierre vouloit nous faire canoniser. Mande moi enfin tout ce que tu croiras utile à la chose publique. Salut et fraternité (2).

Rovère à Goupilleau

Paris, le 8 Fructidor l'an II de la République une et indivisible *(25 août 1794).*

Le Comité de Salut a du t'écrire hier, mon cher ami, pour faire arreter tous les membres du tribunal atroce d'Orange (3). Tu n'auras pas beaucoup de peine car nous en tenons deja deux ici, les nommés Viot, accusateur public, qui est à l'Abbaye avec les membres du département de la Drome, et Ducros, greffier de ces mêmes assassins. Il t'en reste peu à

(1) Voir la note p. 49. — Le 28 Pluviose an III (16 février 1795) la Convention fut saisie d'une protestation de *la Société populaire des amis de la Convention* d'Avignon contre la glorification qu'avait faite Robespierre de la mort de Viala, à l'instigation de Moureau et de Payan. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1903, p. 136.

On trouve aux papiers de Goupilleau dans un document non signé déjà cité, n° 86, p. 20, une note conçue suivant le sens de cette protestation : « l'histoire fabuleuse du prétendu héros de la Durance, neveu et filleul d'Agricol Moureau, cet Agricol Viala, gamin de 15 ans, qui fut tué d'un coup de fusil par le passeur de la Durance, alors qu'il voulait couper la corde de son bac avec quelques gamins comme lui, qu'il lui montra son derrière pour répondre à ses reproches, alors que les Marseillais n'étaient point là..... »

(2) Nous nous abstiendrons de reproduire pour chaque lettre l'intitulé et la signature.

(3) La lettre du Comité de Salut public est datée du 8 fructidor (25 août) V. Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public,* t. 16, p. 344.

mettre en sureté, et j'espère que tu ne négligeras rien.

L'esprit public est bon, mais on veut absolument exterminer la queue de Robespierre qui remue souvent. Adieu, mon cher ami, je n'ai pas besoin de te recommander les patriotes. Il m'en arrive à chaque instant qui fuyoient l'oppression. Je te les renverrai bientôt parce qu'ils seront assurés de respirer en paix. Mille choses amicales à notre collegue Perrin(1).

Les incarcerateurs de Robespierre ont incarcéré un patriote appelé Michelon, de la commune du Thor (2), officier dans le bataillon d'Orange appelé Chasseurs de Vaucluse. C'est le cousin de Redon, juré au nouveau tribunal, dont la moralité est con nüe de tous les patriotes.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 9 fructidor, l'an II de la republique une et indivisible *(26 août 1794).*

Citoyen, collegue et ami, le citoyen Emeric, maire d'Aix (3), et son compagnon de voyage Vernet te donneront les nouvelles de Paris. La queue de Robespierre imite parfaitement celle des animaux veneneux, elle se remüe dans tous les sens. Ce sont les convulsions de la mort. Heureux, si la tirannie

(1) Délégué avec Goupilleau pour la même mission.

(2) Le Thor, dép de Vaucluse, arrondissement d'Avignon.

(3) Le maire d'Aix venait de dênoncer à la Convention les atrocités commises par les terroristes. Emeric publia plus tard un virulent opuscule contre Moureau « *L'Homme rouge, ou Agricol Moureau jugé sur ses actes.* »

expire avec les tirans. Je te recommande ces citoyens qui sont remplis de vénération pour ton civisme et ton humanité. Je recommande à ta vigilance les membres de l'exécrable tribunal d'Orange.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 12 fructidor l'an II de la republique une et indivisible *(29 août 1794).*

Le Comité de Sureté générale, mon cher ami, t'a renvoyé, par son arreté du 10, la connoissance de de la conduite des nommés Ducros, greffier de l'exécrable tribunal d'Orange, de Ruffier, espion de Couthon, de Viala, trésorier des assassins et des voleurs (1), et d'un nommé.... (2), aristocrate de Carpentras, machinateur du grand projet de perdre les patriotes de quate-vingt-neuf. Ils s'étoient présentés à la barre pour faire l'éloge des abominations qui ont été pratiquées à Avignon, à Orange et dans le Midi, et pour appuier le fameux mémoire de Maignet par lequel il voudroit me faire passer pour aristocrate, parce que j'ai été juste, parce que je me suis opposé aux assassins, aux voleurs, que je n'ai pas voulu être le ministre des cruautés de Robespierre, et enfin que j'ai été tel que je devois être et tel que tu m'as vu à la fin de 91.

Le Midi contient encore de nombreux partisans de Robespierre. La queue semble toujours vouloir remuer, mais l'opinion publique l'écrasera. Le peu-

(1) Père d'Agricol Viala, beau-frère d'Agricol Moureau ; voir les notes précédentes à ce sujet.

(2) Illisible au manuscrit.

ple françois est fatigué de ces horreurs. Il veut la liberté accompagnée de la justice ; ces deux divinités sont dans son cœur. Répands en les bienfaits sur la section du peuple confiée à ta surveillance.

Les patriotes de Vaucluse partent journellement pour aller combattre sous tes ordres. Ils te regardent comme leur libérateur, leur ange tutélaire. Leurs espérances ne seront pas déçues.

Ecris à la Convention, aux comités. Parle leur le langage qui t'est familier, la vérité et toute la vérité.

Ma femme et mon frère (1) te saluent.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 14 fructidor, l'an II de la République une et indivisible *(31 août 1794)*.

La queue de *Robespierre*, mon cher ami, est diablement difficile à écorcher. Les papiers publics t'instruiront combien les séances ont été orageuses depuis ton départ. Nous mourrons ou les principes triompheront. Nous ne voulons ni tiran ni tirannie.

J'apprends que mes infortunés compatriotes sont heureux, que tu sondes les plaies que le robespierrisme a si profondément gravées dans ce malheureux département. Reçois en mille et mille remerciements. Je ne te fairai le tableau comparatif des benedictions que tu recois, avec les plaintes, les cris de douleur et les malédictions qui accompagne-

(1) Sur le frère de Rovère, ex-évêque constitutionnel de Vaucluse, voir *Carnet de route* p. 32 et la note p. 49.

ront pendant trois générations les personnes et les noms de ces infames agents du plus cruel de tous les monstres.

Tu verras par toi-même, mon cher collegue, que tout homme qui avoit conservé quelque vertu, quelque pudeur, etoit guillotiné, incarceré, destitué. Je te recommande un sous-officier de gendarmerie dont tout le crime a été d'être attaché aux principes (1). La loi est pour lui. C'est un sur garant de la justice qu'il obtiendra. Mon frere et ma femme te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Rovère à Goupilleau

Paris le 17 fructidor l'an II de la République une et indivisible *(3 septembre 1794)*.

Tu as besoin, mon cher ami, de la plus grande force et de la plus grande énergie. L'opinion publique est fortement prononcée contre les légataires de Robespierre, mais ils se replient de toutes les manières. Je t'envoie la note du scélérat Moureau te concernant. Il avoit adressé son mémoire à un membre de la députation des Bouches-du-Rhône qu'il croyait son ami, tandis qu'il avait lui même signé sa dénonciation.

(1) Dès l'arrestation du chef d'escadron Jourdan, tous les amis ou protégés de Rovère faisant partie de la gendarmerie avaient été incarcérés ou destitués. Le registre des arrêtés de Goupilleau (n° 85), constate leur mise en liberté et leur réintégration parmi les premiers actes du représentant ; notamment, le 12 Fructidor an 2, (29 août 1794), en ce qui concerne Tiran, lieutenant de gendarmerie à l'Isle, le 21 Fructidor, en ce qui concerne le brigadier de l'Isle et le maréchal des logis de Cavaillon.

Boisset a déjà rendu les patriotes de l'Ain à la liberté et mis en arrestation les Robespierristes. Ils sont en horreur dans cette immense commune (1). Il n'y a qu'un cri pour la punition de ces monstres qui ont couvert la France de sang, de carnage et de deuil. Adieu, mon respectable ami.

Dis bien des choses à Magnon. Qu'il prenne un moment pour m'écrire.

Goupilleau à Rovère

Avignon, 18 fructidor l'an II *(4 septembre 1794).*

Le maire d'Aix (2), mon cher ami, me remit hier ta lettre du 9. J'avais reçu tes précédentes à Orange d'où Magnon t'a donné de mes nouvelles. Tu dois voir par tout ce que nous te marquons que si tu éprouves encore des difficultés à faire le bien, nous en éprouvons davantage. Mais il ne faut pas se rebuter ; plus on rencontre d'obstacles, plus il faut déployer de courage. Avec cela et de la justice, on vient à bout de tout.

Je dois cependant te dire avec vérité que tout commence à bien aller ici ; nous avons commencé par faire exécuter à la lettre la loi du 20 messidor

(1) Il s'agit de la ville de Bourg. On peut lire dans Aulard, *Actes du Comité de Salut Public*, t. 16, p. 355, la lettre que Boisset adressa au Comité le 8 fructidor. C'est sans nul doute à elle que Rovère emprunte ces nouvelles.

Joseph-Antoine Boisset, né en 1748 à Montélimar, mort en 1813 à Montboucher (Drôme), député de la Drôme à la Convention, chargé de diverses missions dans l'Hérault, le Gard, l'Ain pendant cette année 1794 ; — plus tard membre du Conseil des Anciens, abandonna la vie politique après le 18 brumaire.

(2) Voir la lettre de Rovère, datée du 9 fructidor, à laquelle celle-ci répond.

et successivemeut avons examiné les autres détenus. Je te réponds que les coupables seuls resteront en queue et que les patriotes opprimés seront mis en liberté.

Tu sais que Robineau (1) s'est évadé. J'eus hier de ses nouvelles et j'ai envoyé des dragons à ses trousses.

Je m'attendais à recevoir l'arrêté dont tu m'avais parlé. Nous n'avons reçu à sa place qu'une simple lettre du Comité de Salut Public (2), qui cependant nous a déterminés. Tous les membres du tribunal d'Orange doivent estre en arrestation ; nous decernâmes le mandat hier au soir.

Au moyen des 4 compagnies des chasseurs de Vaucluse qui étaient à Nismes, les deux de la Drôme qui étaient ici et dans les environs, je suis parvenu à compléter les 600 hommes de suplément que Jean Bon Saint-André me demandait pour le port de la Montagne (3); et à conserver ici l'excellent bataillon de la Corrèze (4) qui suffira pour y maintenir le bon ordre. J'y ai ajouté deux brigades de gendarmerie et le général de l'armée d'Italie ne m'a pas fait de

(1) Voir sur Robineaux, nos précédentes notes.

(2) Voir la lettre de Rovère du 8 fructidor.

(3) Toulon.

(4) Le bataillon de la Corrèze était en bonnes relations avec les amis de Rovère, qui, en revanche, étaient hostiles au bataillon de l'Ardèche dont le commandant, Suchet.s'était signalé par son fanatique dévoûment à Maignet dans l'affaire de Bédoin. Voir à cet égard au n° 82, papiers de Goupilleau, une lettre au représentant, d'Avignon, 7 fructidor an II (24 août 1794), signée : Les patriotes avignonnais : Rochetin, Trie, Duprat, Béridon, Bernard, Darmagnac, Gluais, Vincent Raphel, Raphel jeune : « Le général Dauvergne, l'ami intime de Maignet vient d'arriver. Il veut faire partir le bataillon de la Corrèze pour livrer notre ville à trois compagnies du bataillon de l'Ardèche. Nous avons tout lieu de nous méfier de ces derniers tandis que les premiers nous inspirent confiance ; ta présence seule peut nous rassurer. »

peine, en faisant partir hier encore un gendarme par chaque brigade qui nous restaient.

Tu auras vu Maignet avant de recevoir ma lettre ; il a jugé à propos de bruler Avignon en passant par Beaucaire ; il est bon que tu saches qu'il a trouvé le mémoire de son traitant (1), pour les 3 mois qu'il a passés ici, monter trop haut, et pour en alléger le fardeau, il y a mis de moitié le général d'Auvergne et ses adjoints ; le général dit qu'il ne veut pas payer 5.000 fr. pour les dîners auxquels il était invité, est dans le dessein de réclamer contre l'ordonnance tirée sur lui par le payeur des guerres. Il y a dans cette affaire de quoi rire et pleurer (2).

Je me félicite tous les jours d'avoir Perrin pour collègue. Auguis est ici, Serres n'y est pas encore arrivé. Nous allons le matin à Vaucluse, nous y

(1) L'hôtelier ou traiteur chez lequel Maignet prenait ses repas.

(2) On trouve au nº 82 (papiers Goupilleau), plusieurs pièces relatives à ce curieux incident : p. 25, Avignon, 16 Fructidor an II: » Le payeur de la guerre Philippon, informe Dauvergne que par son arrêté du 8 Fructidor, Maignet a ordonné de retenir sur ses appointements et ceux de ses adjoints Nicole et Desvoisins, 5.701 livres montant des 3/5 à votre charge des dépenses faites et fournitures par la citoyenne veuve Pierron et le citoyen Arnaud.—p.3, plainte de Dauvergne, adjudant-général chef de brigade, Nicole et Devoisin adjoints, aux représentants Goupilleau et Perrin. « Les soussignés exposent que le citoyen Maignet, votre collègue, s'étant rendu à Avignon le 16 Germinal dernier, il y appela l'adjudant-général Dauvergne qu'il logea dans sa maison et admit à sa table; ses adjoints eurent les mêmes avantages... ils étaient bien éloignés de croire à ce moment que ces avantages étaient trompeurs... Le 19 prairial Maignet quitta Avignon pour Marseille, laissant un secrétaire chargé du détail des dépenses, qui maintint le même train de table et fit les honneurs, invitant journellement des commissaires envoyés dans les divers districts. . tout concourait à nous persuader de la continuité des sentiments de Maignet qui savait bien dans quel crédit il nous avait laissés... mais aujourd'hui Maignet veut nous obliger à payer. Nous ne le pouvons... si nous avions été avertis, nous nous serions bornés à une dépense relative à nos appointements et nous n'aurions pas encouru le reproche de paraître insolvables. Nos épargnes ont servi à un louable usage, à nos vieillards, nos femmes, nos enfants, dont nous sommes séparés pour servir la patrie.... »

allons pour affaires, Auguis pour son plaisir, en attendant Serres. Ton homme d'affaires nous a apporté de bonnes figues et de bonnes pêches ; nous les aurions trouvées plus excellentes encore, si nous les eussions mangées avec toi. Mille amitiés à toi, à tes proches, à nos amis ; porte toi bien, écris-moi, et ne doute jamais de mon invariable attachement (1).

Rovère à Goupilleau

Paris, le 21 fructidor, l'an II de la République une et indivisible *(7 septembre 1794).*

J'ai reçu hier, mon cher ami, les dépêches que tu m'as adressées par Magnon. Des larmes de sensibilité ont coulé de mes yeux en voyant la justice prompte que tu as rendue aux patriotes qui avaient combattu avec moi contre l'aristocratie, lors de notre Révolution et l'année passée contre le fédéralisme, et dont les têtes alloient tomber sous la main des bourreaux, comme celles de vils scélérats ou de contre révolutionnaires décidés. Ah ! mon ami, quand nous pourrons dévoiler les horreurs commises par Robespierre, par ses complices, ses lieutenants, ses ministres, etc., Continue, mon cher ami, à faire le bonheur du peuple ; c'est la double mission qui t'a été donnée par le peuple et par la Convention. Hier, à la reception de la lettre de Magnon et des pièces collationnées, j'ai été au Comité de Salut

(1) La minute de cette première lettre de Goupilleau à Rovère est au dossier n° 84 du catalogue déjà cité. Comme les autres minutes de ces lettres, elle n'est point signée.

public. Ils n'avoient pas encore connoissance de tes dépêches. J'ai lu les miennes. On a fort approuvé ta conduite. Les lettres de Jeanbon Saint-André ne réclamoient pas contre les sages dispositions que tu as prises. Nous sommes convenus que s'il s'élevoit quelque difficulté nous en converserions pour arranger la chose pour le plus grand bien. Sois tranquille ferme, juste, et laisse crier les continuateurs de Robespierre, qui voudroient enchaîner la France entière si leur rage délirante et agonisante n'étoit connue, méprisée, en attendant d'être jugée.

Tu dois avoir reçu la lettre du Comité de Salut public qui t'autorise et t'exhorte à faire incarcérer *ces braves et honnêtes gens du tribunal d'Orange,* qui n'avoient d'autre règle que leur conscience. C'est véritablement scandaleux que des monstres pareils souillent de leur présence les Sociétés populaires et qu'ils puissent exhaler le venin de leur âme atroce. Ménage ta santé ; ma femme et mon frère te disent mille choses affectueuses. Salut et amitié.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 21 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (7 *Septembre 1794*).

Le citoyen Dupin (1), notable de la commune d'Avignon , mon cher ami et collègue , retourne à son poste, étant assuré de la protection et de la sûreté que les bons citoyens, les vrais patriotes, trouvent et trouveront auprès de toi et de ton col-

(1) Dupin ou Dupuy.

lègue. Il m'a paru toujours bon citoyen, et sa démarche d'avoir quitté cette commune lorsqu'elle étoit l'asile, le repaire et le triomphe des Robespierristes, annonce en sa faveur. Salut et fraternité.

Goupilleau à Rovère.

Avignon, le 22 fructidor (*8 Septembre 1794*).

Je reçus exactement tes lettres, mon cher Rovère, et si je n'y ai pas répondu, ce n'est pas ma faute, c'est celle du travail qui m'accable ; tu n'en as pas idée, mais j'en suis bien dédommagé par le plaisir que j'ai de voir succéder la joye à la tristesse, l'union et la paix au trouble effroyable qui agitait depuis trop longtems ton malheureux pays. J'espère qu'elles seront durables, au moyen de ce que nous mettons les agitateurs en lieu de sûreté.

J'envoie ce soir Moulin à Paris, Moulin et Barjavel, avec des pièces qui portent contr'eux des faits graves. J'en enverrai encore de plus graves bientôt. J'en donne avis au Comité de Sûreté générale. Prends les en communication. J'écris également au Comité de Salut public, pour lui donner avis que Perrin et moi avons mis Charlet en liberté (1). On lui opposoit d'autres faits que celui que tu lui con-

(1) Voir sur Moulin ou Molin et Charlet, la lettre de Rovère du 5 fructidor et ses notes. On trouve dans le recueil d'Aulard : *Correspondance des Représentants en Mission*, t XVI, p. 594, la lettre de Goupilleau au Comité de Salut public, en date de ce même jour, s'expliquant sur la mise en liberté de Charlet et l'envoi à Paris de Molin et de Barjavel, après leur arrestation : « La paix et l'union se consolideront dans ces contrées, tant que ces deux individus n'auront pas la liberté de venir les y troubler ». Voir encore dans le même recueil, t. XVII, p. 741.

nois, et il avoit une garantie dans l'ordre du Comité de Surveillance d'Avignon.

Une partie du tribunal d'Orange est au fort (1), l'autre a gagné le large. Nous n'aurons la paix que lorsque ces gens là ne paroitront plus.

Perrin me quitta hier pour aller à Nimes (2). J'ai fait ici gros de ma besogne et je pars demain pour Carpentras où l'on m'appelle à cors et à cris. De là, j'irai à Apt et à Orange où j'ai encore grand besoin de paroitre pour y étouffer les croassemens de quelques coquins d'agitateurs. Sois tranquille, tout ira bien, tout me le presage.

Donne moi toujours de tes nouvelles. Je te souhaite ainsi qu'à la citoyenne ton épouse et à ton frère une santé parfaite, fais leur mille amitiés de ma part, et ne doute jamais de la mienne pour toi.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 22 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (*8 Septembre 1794*).

J'ai reçu hier, mon cher ami, tes dépêches. J'ai remis la lettre à ton cousin (3), et j'ai été de suite porter à ta cuisinière celle que tu lui adressois et celle pour ton frère. Ton cousin a appris avec plaisir les succès que ta justice et ton patriotisme t'ont fait obtenir dans le département de Vaucluse. On parle de toi avec enthousiasme. Il n'y a que

(1) Aux prisons du Palais des Papes.
(2) Perrin s'occupa surtout du Gard.
(3) Le conventionnel vendéen Goupilleau (de Fontenay).

quelques scélérats qui gardent le silence. Les continuateurs de Robespierre ne voient pas avec plaisir l'ordre se rétablir, les assassins sequestrés de la société, et les vrais patriotes de 89 trouver enfin un ami, un protecteur, et non des bourreaux, des commissions, etc. Continue, mon ami, à remplir glorieusement la mission dont tu as été chargé pour le bonheur du peuple. Nous sommes plus de cent cinquante bien résolus de marcher sur tes traces ou de mourir. Quelle est notre mission ? Quel est notre but ? Quelle est l'attente du peuple ? Voilà les questions que nous nous faisons et auxquelles nous répondrons en patriotes vertueux et courageux.

La dernière ressource des assassins du peuple est de rédiger des adresses (1), de les envoyer dans des Sociétés populaires aussi libres que *celle d'Orange*, et de les faire lire ensuite avec emphase à la tribune ou à la barre. Le peuple n'en est pas la dupe et la fourberie tournera contre les fourbes qui veulent absolument marcher sur les traces de Robespierre et même aller plus loin.

On m'a assuré que Moureau étoit parti pour le département du Puy de Dome avec Lavigne,

(1) Le *Journal de Paris*, dans son n° du 21 fructidor, signale précisément une de ces adresses, à laquelle pensait sûrement Rovère, en écrivant sa lettre. « On a distingué particulièrement, dit le rédacteur, les envoyés de la Société populaire d'Aix. Ils viennent venger le représentant du peuple Maignet contre les calomnies du maire d'Aix venu à Paris au nom de l'aristocratie du département des Bouches-du-Rhône ; ils déclarent à la Convention que Maignet a rempli avec autant de justice que de dignité ses fonctions de représentant du peuple ; qu'aucun citoyen ne peut se plaindre de la rigueur de ses mesures, que les ennemis de la Révolution ; qu'il sortira du département des Bouches - du - Rhône honoré de l'estime des patriotes et de la haine des aristocrates ; que toutes les plaintes dirigées contre lui frappent également sur le gouvernement révolutionnaire dont il n'a fait qu'exécuter les mesures ».

l'homme de confiance de Maignet. Ils auront été ressusciter la mémoire de Couthon (1), leur ami et leur conseil.

Je crois, mon ami, qu'il faudra écrire à la Convention parce que les Comités laissent dans l'oubli la plupart des lettres qui leur sont adressées.

Je t'envoie plusieurs exemplaires du discours de Tallien (2). Je t'écrirai tous les jours comme tu le désires. Ma femme et mon frère te disent mille choses amicales. Nous ne perdons pas de vüe notre projet; je te tiendrai parole, mais il faut que nous ayons dompté les ennemis du peuple. Salut et sincère amitié.

Je t'envoie des renseignements qui pourront t'être utiles.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 23 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (*9 Septembre 1794*).

Le cy devant maire de Sorgues, mon cher collègue, a eu le courage de venir à Paris dans un moment où les vrais patriotes n'osoient guère se mettre en évidence. Son patriotisme date de 89. Je te le recommande ainsi que tous les patriotes de sa commune qui alloient être conduits à Orange, comme ceux

(2) Couthon était né à Orcet, en Auvergne, en 1755. Il fut exécuté à Paris, le lendemain du 9 thermidor (28 juillet 1794).

(3) Il s'agit du grand discours que Tallien prononça à la Convention dans la séance du 11 fructidor (28 août 1794), sur la situation politique de la République. Il y faisait appel au calme, à la pacification, et désavouait les atrocités de la Terreur.

d'Entraigues, auxquels tu as rendu une si prompte et si excellente justice. Je fairai renvoyer par la Convention les réclamations de divers patriotes de Sorgues qui réclament des secours conformément aux décrets pour les parents des defenseurs de la patrie. On espère dans cette commune que tu voudras bien aller passer quelques jours à ma maison de campagne (1). Je t'y exhorte de tout mon cœur. Salut et amitié.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 23 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (*9 Septembre 1794*).

Notre collègue Le Blanc m'a communiqué ta lettre (2), mon brave et intéressant ami. Tous les hommes probes et amis de la liberté te portent dans leur cœur et applaudissent avec enthousiasme à tes opérations.

J'adresse à Magnon diverses pièces qui m'ont été remises par des malheureux altérés de justice. Je présume que la plupart l'auront déjà obtenue de ta part ou de celle de notre collègue Perrin.

Je t'envoie une petite brochure qui t'amusera (3).

(1) Le magnifique domaine des Célestins de Gentilly dont il a été parlé dans notre *Introduction.*

(2) La minute de cette lettre à Le Blanc existe dans les papiers de Goupilleau, n° 84, p. 24. Rovère parle sans doute de Le Blanc, né à Aix, en Provence, en 1739, ancien conseiller au parlement de cette ville, élu député suppléant des Bouches-du-Rhône à la Convention, le 8 septembre 1792, devenu député le 22 nivôse an II, en remplacement de Barbaroux, mort à Paris en 1822.

(3) Une des nombreuses brochures de polémique au sujet de la *queue de Robespierre.*

Les armées sont en présence ; nous périrons, ou la France sera libre. Car les rechutes de tirannie sont tout aussi funestes que celles de maladie.

J'écris à Duprat pour te recommander un petit drôle qui prêche contre les patriotes au jardin Égalité. Mon frère, ma femme te saluent et je t'embrasse de tout mon cœur.

Plusieurs bons patriotes de la Convention m'ont recommandé les citoyens Labaume. Je te fais passer le mémoire, ainsi que la mise en liberté de Fialon et Jullian. J'avois négligé d'envoyer cette pièce parce que j'étois assuré que tu leur aurois rendu justice.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 24 fructidor, l'an II de la République une et indivisible *(10 septembre 1794).*

Je t'écris à onze heures, mon cher ami. J'apprends avec le chagrin de la mort que Tallien vient d'être assassiné en rentrant chez lui ce matin (1). Il a reçu un coup de pistolet dans le côté gauche. Il vit encore mais on ignore s'il pourra échapper à nos cruels ennemis. Les partisans de Robespierre veulent régner par le fer et le feu ; que ton courage ne se ralentisse pas. Appuye vigoureusement sur ces scélérats. Je te recommande le nommé Marquois que j'ai comblé de bienfaits parce que je l'ai crû patriote. Ma lettre reçue, fais l'arrêter. Je t'envoie la dénonciation. A demain la suite des facheuses nouvelles

(1) Voir *Lettres Intimes*, p. 20, 21.

qui doivent relever ton énergie, si elle étoit susceptible d'accroissement. Je t'embrasse de tout mon cœur. Bréard (1) et Treillard (2) te saluent, t'aiment et t'estiment.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 25 fructidor, l'an II de la République une et indivisible *(11 septembre 1794)*.

Nous espérons, mon cher ami, que Tallien ne succombera pas aux blessures que son assassin lui a faites : il n'est pas étonnant que les vrais amis du peuple et de la liberté soient exposés aux fureurs des *Robespierristes*. Il en arrive journellement des départements méridionaux qui cherchent à vicier l'esprit public, N'importe ! Le règne des tirans est passé, et nous nous opposerons fortement aux nouvelles usurpations des cannibales et de leurs bourreaux.

Je ne t'ai pas encore parlé de mes compatriotes de Bonnieux. Ils avoient encouru la disgrace de *Maignet,* parce qu'ils ont concouru par trois fois à m'appeler aux représentations nationales, parce qu'ils m'aiment et qu'ils n'ont pas voulu se prêter

(1) Député de la Charente-Inférieure à la législative et à la Convention, y avait soutenu les patriotes avignonnais ; combattit Robespierre ; fit ordonner une fête funèbre en l'honneur des Girondins morts sur l'échafaud ; exilé plus tard comme régicide.

(2) Treilhard, député de Seine-et-Oise à la Convention, après avoir été député de Paris à la Constituante. Plus tard, élu au Conseil des Cinq-Cents par dix départements. Régicide ; ennemi du clergé ; soutint la proposition tendant à accorder à Voltaire les honneurs du Panthéon ; avocat et jurisconsulte renommé ; magistrat, conseiller d'état sous le Directoire ; sénateur et ministre d'État sous l'Empire.

aux menées des Moreau, des Barjavel, des Charlet, des Fouque (1), des Marquois et autres que tu dois connoitre à présent pour de très grands scélérats. Mes compatriotes ont été privés de leur chef-lieu de canton, leur municipalité a été dissoute. On avoit le projet d'incendier la ville comme celle de Bédoin. On attendoit pour cela que Robespierre eût fait prononcer ma sentence de mort, qui a été trouvée chez lui à côté de la tienne. Venge la nation, mon cher et digne collègue, des horreurs que ces monstres ont commises et vouloient commettre. Que les peuples étrangers apprennent qu'il existe encore en France des hommes dignes de la liberté et de la justice.

Les papiers publics t'apprendront les complots des Jacobins, leurs exhortations à l'assassinat, leur confusion hier quand Merlin a devoilé les crimes de plusieurs d'entre eux.

Nous t'embrassons tous bien tendrement. Dis mille choses à Magnon et à tous les braves patriotes qui t'aiment et t'estiment. Je voudrois pouvoir leur écrire à tous. Sois mon interprête auprès d'eux. Salut et amitié.

Goupilleau à Rovère

Orange, le 26 fructidor an II de la République etc. *(12 septembre 1794).*

Je n'en puis plus, mon brave ami, mais je tiendrai bon jusqu'à la fin et ce ne sera pas ma faute, si la paix ne se retablit pas dans ton pays. Lis la copie de

(1) Président du tribunal criminel de Vaucluse pendant la Terreur.

la lettre que j'écris au Comité et l'on verra où les choses en sont (1)... On me dit encore que tout va très mal à Marseille. J'avois un bon renfort, un cordon inexpugnable dans le 5e bataillon de la Corrèze (2). Si les malveillans d'outre la Durance viennent à nous, comment ferai-je pour les repousser ; comment en imposerai-je à ceux de l'intérieur. Presse le Comité de prendre de grandes mesures, elles sont urgentes. Jeanbon Saint-André (3) a sans doute eu de grandes raisons pour augmenter ses forces ; mais où en prendrai-je pour remplacer celles qu'on m'ôte. Dis le bien au Comité en général ; à Bréard, Thuriot (4) et Treillard en particulier. Porte-toi bien, toi et les tiens et aime-moi toujours. Ecris moi. J'ai fait ici le plus pressé. Je pars à deux heures pour Carpentras. Il me tarde bien d'arriver à Avignon. Je m'y rendrai de quelque endroit que je sois, si l'on me marque que ma presence y est nécessaire.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 26 fructidor l'an II de la République une et indivisible *(12 septembre 1794)*.

J'ai reçu toujours avec un nouveau plaisir ta lettre du 18. Pomme (5) m'a communiqué celle qu'il a reçue

(1) Cette lettre a été publiée par Aulard, *Actes du Comité de Salut Public*, t. 16, p. 657.

(2) Voir la lettre de Goupilleau du 18 fructidor et la note sur ce bataillon.

(3) Voir la lettre du 18 fructidor. Jeanbon Saint-André, député du Lot à la Convention, était en mission à Toulon.

(4) Député de la Marne à la Convention, régicide, ennemi du clergé, un des plus ardents adversaires de Robespierre, mourut dans l'exil en 1829.

(5) Député de la Guyane à la Convention, né à Arles en 1756. Envoyé en mission dans l'Ouest après le 9 Thermidor.

de toi. Je ne doutois pas de l'harmonie et de l'accord parfait qui règneroit entre toi et notre collègue Perrin, dont les excellentes qualités me firent vivement desirer de le voir coopérer à la restauration de notre malheureux pays. Je présume Qu'Auguis et Serres suivront votre exemple. Combien d'horreurs n'ont-ils pas à faire disparaître du sol confié à leur surveillance.

Je t'ai marqué hier que nous avions repris le terrain que les circonstances nous avoient fait perdre. Notre ami Tallien est quasi hors de danger; nous espérons que sous peu de jours il viendra soutenir les principes de justice et de liberté au sein de la représentation nationale. Je suis charmé, mon cher ami, que l'on t'aye offert quelques productions de mes campagnes. Je n'ai pas besoin de te renouveler que tu peux disposer de tout ce qui m'appartient comme si tu en étois propriétaire.

J'ai déjà écrit à Duprat (1) pour aviser aux moyens de mettre à la raison un certain Gauger, d'Avignon, qui prêche ici, au Palais Egalité, contre les opérations qui se font à Avignon où il annonce une contre revolution faite ou très prochaine. Je crois que le Comité révolutionnaire que tu auras organisé dans les vrais principes pourra mettre ce lieutenant de Moureau (2) à la raison.

L'esprit public va bien. Sous trois ou quatre jours la Convention se prononcera d'une manière qui te mettra à ton aise et te facilitera les moyens de rendre notre département tel que tu le désires, fort heureux. Mille choses aux braves gens que tu as associés à tes

(1) L'ancien compagnon d'armes de Rovère continue à lui prêter son appui à Avignon.

(2) Agricol Moureau.

travaux. Embrasse pour moi Perrin ; assure-le de mon attachement et de mon estime. Salut et fraternité.

Je te recommande les officiers municipaux de la commune du Thor. Ils ont été destitués et enfermés, à ce que l'on m'assure, pour s'être opposés aux voleurs et aux assassins.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 27 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (*13 Septembre 1794*).

Il a parû ici, mon cher ami, depuis deux jours, trois Robespierristes d'Orange annonçant que la contrerévolution étoit faite dans les départements méridionaux. Ils ne sont pas cru sur leurs paroles. Ce sont les nommés Mottet, Maurin, j'ignore le nom du troisième. Je ne doute pas que ce soit les auteurs du délit que tu as annoncé aux Comités de Salut public et de Sureté générale. Appuie fort contre tous ces scélérats qui ont mis la liberté à deux doigts de sa perte en s'enrolant sous les drapeaux du tiran Robespierre. On va faire imprimer son catéchisme. Tu frémiras quand tu verras à quel point ils poussoient l'horreur et l'atrocité.

L'esprit public est toujours bon. Les Comités vont bien, quoiqu'il se soit glissé quelques hommes de la queue. Je t'envoie à ce sujet une petite brochure qui t'amusera, ainsi que les gentillesses de notre Carrier (1) te fairont frémir. Salut et fraternité.

(1) Député du Cantal à la Convention, se rendit célèbre par les atrocités de sa mission à Nantes, plus encore que Maignet, par les horreurs de Bédoin et d'Orange.

Goupilleau à Rovère.

Avignon, 28 fructidor de l'an II de la République française, une et indivisible (*14 Septembre 1794*).

J'étois, mon ami, fort agréablement à Carpentras ; j'y travaillois au bonheur du peuple, et j'y étois comblé de bénédictions (1), tu verras par la copie de mes depêches au Comité de Salut public que j'en ai été tiré très désagréablement pour venir mettre la paix icy, ou je desespère de la voir jamais paroitre solidement, tant les esprits y sont exaspérés. L'on m'a oté toute ma force, en m'otant le bataillon de la Correze ; va donc au Comité de Salut public, et demande lui pourquoi il ne repond à aucune de mes lettres ; s'il n'en fait pas part à la Convention, pourquoi ne demande-t-on pas qu'il soit tenu de les lire ; pourquoi n'y lis-tu pas toi même les copies conformes que je t'adresse ?

Je suis excédé, j'ai un mal de gorge qui m'empêche de parler, je suis seul, et je n'y puis tenir, bien cependant que le courage ne m'abandonne jamais, et que je remplirai l'intention de la Convention, ou que je périrai. Mais insiste pour qu'on m'envoye sans delai un bataillon quelconque ; pourquoi ne m'envoyeroit-on pas de suite un escadron de cavalerie que j'ai vu en passant à Vienne, et qui n'y font rien du tout ? Porte-toi bien, mon ami et aime moi toujours. Communique mes depêches à Goupilleau (2) et Le

(1) Voir à cet égard, *Carnet de Route*, p. 17.

(2) Son cousin, le conventionnel Goupilleau (de Fontenay), dont il est déjà parlé dans la lettre de Rovère du 22 fructidor.

Blanc (1), dis - lui que j'ai reçu sa lettre et que je lui repondrai.

P.-S. — J'ai renouvelé ce soir le Comité de Surveillance, et ce n'étoit pas sans besoin ; on vient de me lire une lettre de Marseille. Tout y va bien. Un grand scélérat, Regnier, est arrêté. Il va à Paris.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 28 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (*14 Septembre 1794*).

J'ai reçu, mon cher ami, les dépêches que tu m'as adressées par un courrier extraordinaire. Je les ai soigneusement remises aux Comités respectifs. Il faut absolument, mon ami, montrer de la force et de l'énergie ; autrement la queue de Robespierre nous couperoit la tête. Je crois qu'il importe infiniment que Charlet soit au moins expulsé de notre département. Il a vexé les patriotes. Il a été l'agent des Robespierristes. Sa présence seroit une pierre d'achoppement continuelle entre les vrais et les faux amis de la liberté. J'espère, mon ami, qu'en allant à Apt, tu porteras tes pas jusqu'à Bonnieux et que tu rétabliras le calme parmi mes compatriotes, comme tu l'as fait à Avignon et partout où vous avez passé avec le brave Perrin.

Les partisans de la terreur font leurs efforts pour rétablir le sistème de la terreur. Ils n'en viendront pas à bout ; le peuple est éclairé. Il n'y a plus que les assassins, les hommes couverts de sang et de car-

(1) Voir lettre de Rovère du 22 fructidor et la note.

nage qui tiennent pour ces infernales mesures. Je te recommande à Apt le nommé Marquois, dont je t'ai déjà parlé. Il est gorgé de vol, de rapines et ses mains dégoutent du sang qu'il a fait verser. Tous nos amis te louent, t'embrassent, et t'exhortent à te tenir à la hauteur que tu n'as jamais abandonnée. Mon frère et ma femme te saluent et t'engagent à visiter notre chaumière (1). Salut et fraternité.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 28 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (*14 Septembre 1794*).

Rovère, représentant du peuple, à son ami Duprat (2).

La vertu triomphe quelquefois du crime. Je vois avec plaisir, mon cher ami, que la Société populaire et tous les vrais patriotes t'ont vu arriver avec joie et satisfaction. Blahier m'a remis vos différentes dépêches. Il faut absolument que le Comité révolutionnaire d'Avignon décerne un mandat d'arrêt contre le nommé Gauger. Il faut que tu m'adresses une liste légale des prisonniers d'Avignon, d'Orange, de Carpentras et autres lieux, et d'appuier surtout sur les qualités des incarcérés que l'on veut présenter ici

(1) La campagne patrimoniale de Rovère à Bonnieux, appelée la Riaille. Voir *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 368. On verra plus loin que Goupilleau fit cette visite.

(2) Cette lettre, adressée à Duprat et remise sans doute par lui à Goupilleau, a été reliée par le représentant, à cette place, dans la correspondance de Rovère. Voir *Lettres intimes*, p. 6.

Duprat venait de rentrer à Avignon, après le séjour à Paris dont nous avons parlé dans notre *Introduction*.

comme autant de *nobles et de prêtres* (1). L'esprit public est bon. Les Robespierristes n'ont pour eux que les assassins de profession. Je crois que sous peu de jours, la Convention prendra couleur pour faire cesser cette lutte bien facheuse pour la prospérité et le calme de la République. Envoie-moi toutes les pièces que ton intelligence jugera nécessaire pour la defense de la cause sacrée des patriotes. Dis mille choses à tous nos braves patriotes. Je voudrois avoir le temps de leur écrire à tous. Tu connois combien mes moments sont remplis. Salut et fraternité. Ma femme et mon frère te saluent.

J.-S. ROVÈRE.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 30 fructidor l'an II de la République une et indivisible (*16 Septembre 1794*).

Je fais repartir, mon cher ami, le citoyen Blahier que tu m'avois adressé avec des dépêches dont je t'ai déjà rendu compte. Il te dira les efforts que font les scélérats composant la queue de Robespierre pour rétablir la terreur et porter le complément de la désolation et de la destruction sur le territoire françois. Ils n'en viendront pas à bout. Déjà plusieurs Sociétés populaires se sont exprimées avec l'énergie

(1) Le mot d'ordre des terroristes était, en effet, d'affirmer que Rovère et Goupilleau ne s'intéressaient qu'à des aristocrates et à des prêtres, et que parmi les citoyens incarcérés pendant la mission de Maignet, il n'y avait que des ennemis de la République et point de patriotes.

de celle d'Avignon (1). Soutenez votre courage, nous vous soutiendrons. Point de composition, ni de ménagement avec le crime. Il veille et bientôt il nous assassinera. Lindet (2) doit faire son rapport demain. Il doit fixer l'opinion publique qui n'attend que la sanction de la Convention pour se prononcer définitivement. Mon frère et ma femme te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Goupilleau à Rovère

Carpentras, 1r jour des sans-culotides, an II *(17 Septembre 1794)*

Quelle affreuse nouvelle m'apprends-tu, mon ami ? Quoi, Tallien assassiné ! Tallien dont rien n'égale le patriotisme et le courage ? N'en doutons pas un instant, il démasque, le premier, Robespierre; et ce sont les légataires de Robespierre qui ont voulu l'en punir. Mais il vit ; il vivra pour nous dire encore de grandes vérités, pour dévoiler ces affreux mystères d'iniquité, ces complots infernaux tramés par une poignée de scélérats, qui veulent que la République ait été fondée pour eux seuls, et qui ne veulent que cadavres pour s'en partager les dépouilles. Rendons donc grâces au ciel, de ce qu'il a conservé ses jours, et tirons un grand parti de ce malheur. Le peuple, cette fois ne nous le pardonneroit pas, si

(1) Après avoir soutenu le parti de Rovère, puis celui de Moureau et de Maignet, la Société populaire, mobile et changeante comme l'opinion des foules, revenait maintenant à Rovère. Une lettre de Trie à Goupilleau, d'Avignon, 16 fructidor an II (2 septembre 1794), dit : « Hier, le club d'Avignon s'est très bien montré. Les vrais patriotes y dominaient et se sont prononcés... contre les atrocités de Maignet. Leur adresse rend justice aux représentants Rovère et Poultier... ». Papiers de Goupilleau, n° 82, p. 27.

(2) Voir sur ce rapport *Lettres intimes*, p. 22, 23.

nous ne savions en profiter pour pulvériser cette secte impie.

Cette lettre, mon cher ami, est pour toi et Le Blanc, à qui je te charge de faire mille amitiés de ma part, et de dire que je n'ai pas absolument le tems de lui écrire. Je vous renvoie tous les deux à ma copie de mes dépêches au Comité de Sûreté générale, à qui, dans l'amertume de mon âme, je dis de grandes vérités, que tu appuyeras sans doute. J'écris également, au Comité de Salut Public (1). Dis à Le Blanc (2) que j'ai reçu ses lettres. J'ai reçu les tiennes, j'ai reçu tes brochures. Tu es un loyal ami : tu songes à moi, et tu as bien raison parce que je te suis bien attaché.

J'organise tant que je peux les Comités révolutionnaires. Je te réponds de leur bonne composition. Marque moi tous les jours ce qui se passe à la Convention. Les séances vont devenir bien intéressantes. Sois à la tribune à côté de mon digne ami Merlin (3). Mais dis-lui de ma part que le sort de Tallien le menace, ainsi que nous qui sommes les vrais amis de la liberté. Serrez-vous tous. Sauvons la patrie au péril de notre vie ; et si nous périssons par les assassinats, notre mémoire sera au moins chère à nos neveux.

A Avignon, tout est assez calme en apparence. Mais il me faut un bataillon ou un escadron. Fais qu'on m'envoie celui de Vienne. Les agitateurs commencent à avoir peur ; et ils n'ont pas tort. J'aurai raison d'eux ou ils m'assassineront.

(1) La lettre au Comité de Salut Public se trouve dans Aulard, *correspondance*... T. XVI, p. 766.

(2) Sur Le Blanc voir la lettre de Rovère du 23 fructidor et la note.

(3) Merlin de Thionville. Voir la lettre de Rovère du 5 fructidor.

Tureau (1) a passé ici hier exprès pour me voir. Il se rend à l'armée d'Italie. Tu sais que Prost (2) en est rappelé. L'intention de Tureau est de me demander à sa place pour coopérateur. Ne t'y oppose pas, fais que cela soit. Tu penses bien que je préfererois de me battre contre les Piémontois que d'avoir seulement affaire à une demi-douzaine de légataires de Robespierre.

Rappelle moi au souvenir de nos vrais amis qui sont ceux de la patrie. Ne perdons pas courage, nous vaincrons. A ton frère, à ta femme, mille et mille amitiés. Tout à toi pour la vie.

Repose toi sur moi : je ferai tes commissions.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 1er sans culotide de l'an II de la République une et indivisible *(17 septembre 1794)*.

Le courrier que tu avois expédié, mon cher ami, est reparti ce matin. Ma lettre arrivera avant lui par le défaut de voiture et le besoin d'économiser. Nos coquins d'Orange et pays voisins sont toujours ici à intriguer. J'espère que l'on prendra des mesures, aujourd'hui ou demain. Vous êtes dans le cas, vous représentans du peuple dans les départements, d'en provoquer de salutaires. Si vous ne profitez pas du moment, le sort commun que nos ennemis nous

(1) Louis Turreau de Linières, membre de la Convention pour le département de l'Yonne, cousin du général Turreau, connu par sa dure repression des Vendéens ; — nommé commissaire à l'armée d'Italie, en septembre 1794, il y passa une année.

(2) Prost (Claude-Charles), député du Jura à la Convention.

préparent vous atteindra. Ils veulent, ces scélérats, égorger les amis sincères de la liberté et de l'égalité. Mon frère, ma femme te saluent. Mille choses à notre ami Perrin.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 2[me] sans culotide l'an II de la République une et indivisible *(18 septembre 1794)*.

Je te fais passer une lettre de Lombard la Chaux (1), mon cher ami. Aujourd'hui le grand rapport de Robert Lindet(2) sur l'état de la République française. On le dit bon. Chacun est dans l'attente de voir d'où nous venons ? où nous sommes ? et où nous allons? Voilà le problème qu'il va résoudre.

Maignet est arrivé depuis quelques jours. Il s'est manifesté hier à la Convention ; il a beaucoup chuchoté avec Granet (3), Moïse Baile (4), etc. Les coupe-jarrets d'Orange fondent de grandes espérances sur lui. Nous verrons de les déjouer. En attendant, fais marcher les mandats-d'arrêts contre

(1) Lombard-Lachaux (Pierre), né à Beaufort (Drôme) en 1744, mort à Crest (Drôme) en 1807 ; était ministre protestant lors de la Révolution. Maire d'Orléans en 1792. Député du Loiret à la Convention, ami de Robert Lindet.

(2) Sur ce rapport cf. *Lettres intimes*, p. 22.

(3) Granet (François-Omer), ancien administrateur, et député des Bouches-du-Rhône à la Convention, né à Marseille en 1758. Maignet, pendant sa mission à Marseille, l'avait rendu hostile à Rovère et à ses amis. Plus tard maire de Marseille et Chevalier de la Légion d'honneur.

(4) Bayle (Moïse) né à Genève en 1756, devenu administrateur puis député des Bouches-du-Rhône à la Convention ; successivement accusé de terrorisme et de réaction ; avait partagé l'hostilité de Maignet contre Rovère et son parti dans le Vaucluse. Employé au bureau de la police sous le Directoire.

les assassins. Le salut de la République l'exige, et la dignité de la République le commande.

On nous annonce qu'Auguis et Serres suivent votre exemple, et qu'ils changent l'air affreux de ce département en bonheur. Continuez, mes amis, à vous faire louer et bénir.

Je te remercie, ainsi que Perrin, de ce que vous avez fait pour Gérard, l'approvisionneur du midi, et pour ....nard (1), ancien président du Tribunal criminel de Nismes, victime de Voulland (2). Mon frère et ma femme te saluent. Dis bien des choses à Magnon. Sa femme pleure de son silence. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Goupilleau à Rovère

Carpentras, le 3e jour des sans culotides l'an II de la République Française une et indivisible *(17 septembre 1794).*

Tu es bien aimable, mon cher Rovère, de m'écrire aussi exactement et de me tenir au courant de ce qui se passe à Paris. Je vois avec plaisir que les vrais amis de la patrie se rallient pour étouffer les intrigants et les légataires de Robespierre. J'entends d'ici la voix de Stentor de Merlin et de Freron, et au tribunal révolutionnaire il me semble voir la justice

(1) Nom illisible dans le manuscrit, mais qui désigne certainement Louis Eynard nommé par Rovère et Poultier, le 15 frimaire an II (5 décembre 1793), président du tribunal criminel du Gard. Originaire de Grenoble, il professait à Nimes « les belles lettres. » Voir sur lui Rouvière, *Histoire de la Révolution dans le Gard*, T. 4, p. 165, 604.

(2) Voulland (Jean-Henri), né à Uzès en 1751, mort à Paris en 1801, avocat, député du Gard à la Constituante et à la Convention, dénoncé par Lecointre comme complice de Robespierre.

et l'humanité demander vengeance des atrocités commises par Carrier contre mes infortunés compatriotes.

Je te dirai avec autant de plaisir que de franchise que tout va assez bien icy, que l'esprit public y est bon, que la représentation nationale y est respectée et que les glapissemens de 3 ou 4 coquins y sont étouffés par les cris vigoureux et unanimes des vrais républicains. J'espère qu'il viendra un tems ou je pourrois t'en dire autant d'Avignon ; mais cela dépend beaucoup de la Convention ; qu'elle n'écoute pas, qu'elle rejette les ambassadeurs de Moreau et compagnie, au lieu de bien les accueillir et tu verras bientôt le calme reparaître dans le midi.

Je t'envoie deux tableaux du Comité de Surveillance réorganisé par moi, je te ferai successivement passer les autres ; ils sont du goût du peuple et j'en augure bien ; mais ne les montre encore à personne, parce que je ne les ai pas fait passer, au Comité de Sureté Générale. J'ai fait ici à peu près ce qu'il y avoit de plus pressé. Demain je vais coucher à l'Isle (1) où j'ai quelques affaires et le lendemain à Apt où je serai deux jours. Perrin me demande à grands cris pour nous rendre à Montpellier, que notre présence est très nécessaire. Adresses-y moi tes lettres, jusqu'à ce que je te dise de me les adresser ailleurs. Mille amitiés à ta femme, ton frère, le brave Fréron, Barras, Pomme et tous nos bons voisins de la Montagne.

J'écris au Comité de Sureté Générale et je lui envoie copie d'un mandat-d'arrêt contre trois fameux agitateurs de Mondragon (2).

(1) L'Isle-sur-Sorgue près de Vaucluse.

(2) Commune de l'arrondissement d'Orange, canton de Bollène.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 3[me] jour des sans culotides l'an II de la République une et indivisible *(19 septembre 1794).*

J'ai reçu hier, mon cher ami, tes dépêches du 26. Je ne conçois rien à la conduite de Jambon St-André. Comment peut-on enlever les forces à des commissions qui font tous leurs efforts pour rétablir l'ordre? Ta lettre au Comité est dans le bon genre.

Le rapport de Lindet est fixé à aujourd'hui. Hier soir, à 10 heures, les continuateurs de Robespierre ont tenté une escarmouche au Palais Egalité. Ils avoient sali les murs de Paris pendant la nuit précédente de mille infamies contre la Convention. Ils appeloient l'insurrection et la rebellion. Leurs vues criminelles n'ont pas réussi. Ils ont été chassés, battus, et un peuple immense crioit : Vive la Convention. Plus d'oppresseurs, plus de queue de Robespierre, plus d'égorgeurs ! etc. Ces scélérats disoient hautement qu'il falloit s'opposer à la liberté de la presse, détruire les imprimeries, se rallier aux Jacobins, et assassiner certains députés. Tu entends bien qu'il s'agissait de Tallien, de Fréron, de Lecointre (1), et autres fidèles députés. Je t'embrasse de tout mon cœur.

(1) Né à Versailles en 1744, administrateur, puis député de Seine-et-Oise à la Législative et à la Convention ; régicide. Hostile au clergé, avait proposé une loi obligeant les prêtres à se marier ; non moins hostile à Robespierre et aux terroristes, puis à Bonaparte.

Sur l'incident du Palais Egalité, (Palais Royal), dont parle Rovère, voir *Réimpression du Moniteur*, T. 22, p. 4 et seq, p. 42.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 4[me] sans-culottide, l'an II de la République une et indivisible *(20 septembre 1794).*

J'ai conféré, mon cher ami, avec le Comité de Salut public sur l'état de dénuement de force où t'a mis Jambon Saint-André. Ils m'ont répondu qu'ils avoient donné des ordres pour faire arriver dix mille hommes au port de la Montagne et six mille à Marseille, dont vous disposerez d'après vos besoins respectifs. Tous les membres de ce Comité m'ont promis de répondre à tes lettres ; ils sont bien décidés à vous soutenir et à faire respecter les loix. Nous avons fait hier un coup de force en décrétant que tous ces hommes avides d'assassinats, venus à Paris depuis le 1[er] messidor, partiroient dans 24 heures. On a fort bien observé que la pluspart d'entreux étaient frappés de mandats d'arrêts et fuyaient le supplice qu'ils avoient tant de fois mérité par leurs crimes horribles (1).

Le rapport de Lindet aura lieu décidement aujourd'hui. Nous gagnerons encore du terrain et j'espère que les principes de justice étoufferont les criminel-

(1) Voir le compte rendu de la séance de la Convention de la 2[me] sans-culottide de l'an II, dans le *Moniteur* du 1[er] vendémiaire an III (22 septembre 1794). Le décret dont parle Rovère fut rendu après des discours notamment de Merlin (de Thionville), de Merlin (de Douai) et de Dubois-Crancé. Ce dernier dit : « Il faut de l'énergie pour conquérir la liberté ; pour la conserver il faut de la sagesse. Ce n'est pas en portant le désespoir dans les familles ; ce n'est pas en faisant, comme quelques hommes revêtus de la confiance de Robespierre et de Couthon, plus d'aristocrates en un jour que la Révolution en cinq années de crises politiques, qu'on peut conserver la liberté ». *Réimpression du Moniteur,* t XXII, p. 5.

les intentions de ces hommes qui ne peuvent se rassasier d'assassinats, de proscription et d'incarcération.

Les lettres que je reçois d'Avignon depuis ton départ ne sont pas satisfaisantes. La queue de Robespierre s'y montre avec tout son venin. Vous avez cru bien faire en recevant à resipiscence certains individus. Je t'annonce que ce sont des tigres qui prennent la peau des moutons pour vous tromper, qu'ils sont en correspondance avec tous les égorgeurs de Paris, et qu'ils se vantent publiquement qu'ils auront nos vies. Voilà, mon ami, les reflexions que je crois devoir te faire pour consolider l'ouvrage que tu as si heureusement commencé. Ne laisse pas l'ivraie avec le bon grain, sépare-le soigneusement. Renvoie ces hommes qui, comblés des bienfaits des patriotes, ont lâchement servi de valets de bourreaux pour leur arracher la vie, s'emparer de leur fortune, de leurs maisons. Tant que cette épuration ne sera pas faite, le midi ne sera pas tranquille.

Ma femme et mon frère te disent mille choses obligeantes.

Salut et sincère amitié.

Bien des choses amicales à Magnon. Sa femme est un peu plus contente depuis qu'elle a reçu de ses nouvelles. Je t'envoie la lettre d'un défenseur de la patrie. Tu fairas ce que la justice et la loi profondément gravées dans ton cœur te dicteront.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 1[re] vendémiaire, l'an III de la République une et indivisible *(22 septembre 1794).*

La victoire est aux vrais amis de la liberté, mon cher collègue. C'est à nous d'en profiter. Les decrets rendus avant hier au rapport de Lindet (1) et hier à celui de Treillard (2), concernent la conspiration de Marseille qui a enfin dessillé les yeux de beaucoup d'incrédules. C'est à vous, mes chers collègues, à suivre l'impulsion que vous a donnée hier Treillard en interpellant la Convention de tenir la parole qu'elle avoit donnée de gouverner la France d'une manière ferme et juste.

J'ai appris avec douleur que l'on avoit profité de ton absence pour faire naître des troubles à Avignon et commettre des meurtres. Si tu ne prends pas le parti de chasser des administrations et de punir rigoureusement tous les anneaux de la queue de Robespierre, tous tes travaux seront vains, toutes

(1) Parmi les décrets rendus dans cette séance par la Convention, il est bon de noter ici celui qui intéressait particulièrement Goupilleau.

« La Convention.... charge son Comité de Sûreté générale et les représentans du peuple dans les départemens de s'occuper des réclamations des pères et des mères des défenseurs de la patrie, et de tous les citoyens occupés aux arts, aux sciences et au commerce, mis en état d'arrestation ». Voir *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 18, le rapport de Lindet.

(2) Treilhard, dans la séance du dimanche 21 septembre, avait prononcé un discours énergique au sujet de la conspiration de Marseille, avait obtenu un décret mettant Reynier, de la Société populaire de Marseille, hors la loi, et donnant aux représentants en mission dans les Bouches-du-Rhône l'ordre de réprimer énergiquement le soulèvement. Voir *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 27, 57.

tes peines inutiles. Le décret d'hier charge l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de poursuivre les auteurs de la conspiration de Marseille, leurs complices, etc. Envoie tous ces scélérats qui ont arrosé la terre de sang au lieu où ils doivent recevoir leur châtiment, si longtemps retardé et si atrocement mérité.

La serénité commence à renaître à Paris depuis l'expulsion des brigands qui venoient pour assassiner la représentation nationale et désignoient ses plus fidèles membres. J'espère que les choses iront de mieux en mieux. La cérémonie de Marat (1) s'est très bien passée hier. Tous les bons citoyens me chargent de t'assurer de leur attachement et de te recommander d'être ferme. Ma femme et mon frère te disent mille choses. Salut et sincère amitié.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 2 vendémiaire, l'an III de la République une et indivisible *(23 septembre 1794).*

J'aurois bien désiré, mon cher ami, de recevoir de tes nouvelles. Tout ce que je reçois d'Avignon, d'Aix et de Marseille, me laisse dans une incertitude déchirante. Tout va bien ici. Les bons principes gagnent tous les jours et les coquins perdent à chaque instant.

Le brave Boyer, capitaine de grenadiers de la Corrèze (2), est arrivé hier avec les infâmes Molin et

(1) La translation des cendres de Marat au Panthéon. Voir sur cette cérémonie *Lettres intimes*, p. 23.

(2) Voir lettre de Goupilleau du 18 fructidor et la note.

Barjavel (1). Le premier a été conduit à la Force, l'autre étoit encore au Comité de Sûreté générale. Je l'ai recommandé à nos collègues. J'espère qu'ils ne fairont pas les lâches comme cela leur est déjà arrivé.

Je te prie de recommander le maire d'Aix Emeric (2). Il est inconcevable qu'Auguis et Serres l'aient suspendu et mis en arrestation. Il a eu cependant le courage de venir à la barre dénoncer les horreurs et les atrocités des agents de Robespierre. Si nous épargnons les scélérats et nous punissons les bons citoyens, la guillotine sera notre partage. Nous t'embrassons tous. Salut et amitié.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 3 vendémiaire, l'an III de la République une et indivisible (*24 Septembre 1794*).

La séance d'hier, mon ami, assurera le bonheur du midi (3). Les traîtres et les conspirateurs méridionaux commencent à être connus. Je te renvoie aux journaux pour te donner une idée précise d'une des plus belles séances qui aient eu lieu depuis notre session.

J'ai passé jusques à minuit au Comité de Sûreté

(1) Cf., lettre de Rovère du 5 fructidor, et lettre de Goupilleau du 22 fructidor.

(2) Cf., lettre de Rovère du 9 fructidor et la note.

(3) Dans la séance du 2 vendémiaire, il y eut une discussion assez vive au sujet des troubles de Marseille entre Moyse Bayle, Thuriot et Treilhard, qui lut des lettres de Jeanbon Saint-André et des représentants en mission dans les Bouches-du-Rhône. Voir *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 57.

générale. Je leur ai détaillé ce qui s'est passé à Avignon. Les ricaneurs ont trouvé mauvais que tu n'eusses pas adressé les procès verbaux. J'ai répondu que l'on avoit profité de ton absence et que tu ne manquerois pas d'écrire à ton arrivée à Avignon. J'ai recommandé Barjavel. La découverte de la conspiration du Midi n'est pas une occurence flatteuse pour lui. Salut et amitié.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 4 vendémiaire l'an III de la République une et indivisible *(25 septembre 1794)*.

J'ai reçu, mon cher ami, tes dépêches du 28 fructidor. J'étois bien impatient de scavoir positivement ce qu'il en étoit. Je vois que tu te plains avec raison du silence du Comité de Salut public ; ils sont surchargés d'affaires. Je dois t'observer qu'il faut écrire au Comité de Sûreté générale pour tout ce qui concerne les personnes, et ne t'adresser au premier que pour les troupes et autres affaires intéressantes du gouvernement.

J'applaudis aux choix que tu as faits pour le Comité de Surveillance d'Avignon. Tu as voulu agir prudemment, mais le repos du Midi dépend des hommes que vous placerez dans les autorités. Si vous laissez les agents, les partisans de Robespierre, les scènes sanglantes qui ont eu lieu à Avignon se renouvelleront à chaque instant. C'est un rêve à la Platon, que d'imaginer que des bourreaux qui ont voulu supprimer les patriotes puissent vivre en paix avec eux.

L'esprit public est très bon. Les hommes couverts du masque séduisant du patriotisme sont découverts à chaque instant, et vous pouvez rendre les plus grands services à la patrie en contribuant à les mettre à nu. Auguis, Serres et Jambon Saint-André ont fait remonter l'esprit public par leurs lettres (1). Je t'invite, mon cher ami, à écrire quelquefois à la Convention. Les lettres restent enfouies dans les Comités. Il faut que la vérité paroisse au grand jour. Ma femme et mon frère te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur. Dis bien des choses à Magnon. Qu'il écrive souvent à sa femme.

Voici la liste que l'on m'apporte du Comité de Sûreté générale.

Arrestations :

Lois (2), secrétaire des Jacobins.

Ferret, ancien commissaire des guerres.

Fauvetti, président de la Commission populaire d'Orange, par ordre de Goupilleau de Montaigu.

Molin et Barjavel, arrivés avant hier, envoyés par ordre de Goupilleau, le premier en vertu d'un mandat d'arrêt du Comité.

Goupilleau à Rovère.

Avignon, le 5 Vendémiaire, l'an III de la République française une et indivisible *(26 septembre 1794).*

Après avoir fait, mon ami, à Apt, tout le bien que je pouvois y faire, après y avoir mis des malheureux en liberté, organisé le nouveau Comité de Surveil-

(1) Lues par Treilhard à la séance de la Convention du 2 vendémiaire. Voir la note sur la lettre précédente.

(2) *Le Journal de la Montagne* et le *Moniteur* écrivent : Loys. Son arrestation souleva l'indignation de la Société des Jacobins qui envoya des délégués pour réclamer au Comité de Sûreté générale sa mise en liberté. Voir *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 101.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

lance et envoyé Marquois (1) à l'armée d'Italie ; car je n'avois pas assez de faits contre lui pour l'envoyer en prison, je suis parti de cette vilaine ville pour aller respirer l'air pur de Bonnieux. J'y étois attendu chez toi et j'en ai fait les honneurs à ton ancien curé et Dupuy, Magnon et six ou sept patriotes qni m'y ont accompagné. Ton majordome y a sérieusement officié. Nous avons mangé comme des ogres et bu comme des Templiers, à la santé de la République d'abord et ensuite à la tienne, à celle de ta femme, à celle de ton frère, à celle de Fréron. J'en ai compté jusqu'à trente.

Je ne me suis pas contenté de ton vin, j'ai voulu boire de ton eau qui sort au pied de ta maison (2) comme une seconde fontaine de Vaucluse ; je me suis promené dans ton jardin, j'ai admiré tes belles prairies, j'y ai vu une compagnie de paons, faire la guerre aux cigales ; j'ai vu tes lapins donner et chercher un asile jusques dans tes caves ; j'ai vu dans le roc vif, la cuve où tu fais ton bon vin blanc ; j'ai dîné au milieu de tes nièces (3) et de toi ; mais tu n'y étois qu'en peinture (4) et j'aurois voulu t'y voir en réalité

Ce n'est qu'avec regret, mon ami, que j'ai quitté ton habitation sauvage et pittoresque ; mais, tu le sais, je ne suis pas ici seulement pour mon plaisir.

Je couchai à l'Ille (5), où j'eus le plaisir de voir

(1) Sur Marquois, voir lettres de Rovère des 24 et 25 fructidor.

(2) *La chaumière* dont parle Rovère dans sa lettre du 28 fructidor. Voir cette lettre et la note.

(3) Rovère avait deux sœurs mariées, l'une, en 1766, à noble Paul-Elzéar de Solliers, d'Ansouis ; l'autre, en 1769, à Jean-Baptiste-Edouard Clareton, de Cavaillon. Voir *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 258.

(4) Voir le portrait de Rovère, donné par M. le docteur Laval, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1904, p. 228 ; celui dont parle Goupilleau n'a pu être retrouvé.

(5) L'Isle-sur-Sorgue.

tout paisible; hier matin, j'arrivai ici où tout va aussi bien qu'il peut aller, au milieu d'une poignée d'agitateurs dont cependant je commence à me débarrasser. Lis la copie de six lettres que j'écris au Comité de Sûreté générale et tu verras le tableau fidèle de ton pays, mes craintes, mes ressources et mon espérance ; les habitans sont en général patriotes, mais ils sont faibles, il leur faudroit un peu plus d'énergie. Ils me disent sans cesse que tels ou tels sont des fripons, des lieutenants de Robespierre ; ils me racontent même des faits, mais ils n'osent me les donner par écrit. C'est pour cela que moi, qui fais grand cas de la liberté des hommes, je ne mets pas en arrestation ceux qu'on me dénonce verbalement ; je me contente de les envoyer à l'armée d'Italie, ou l'ami Turreau (1) les emploïe utilement, et ils ne peuvent pas se plaindre de moi, puisque je les envoie au poste d'honneur. Viala le jeune (2) a reçu ce soir son passeport pour s'y rendre. Encore deux ou trois, et il ne m'en restera plus, à moins que votre décret, qui chasse tous les coupe-jarrets de Paris, ne m'en envoie quelques uns.

J'écris à Serre et Auguis de me renvoyer un bataillon et de préférence le 3me de la Corrèze (3) ; si je l'avois, je repondrois de la paix dans le midi.

Dis à Fréron que je l'embrasse de bien bon cœur ; il écrit comme défunt Cicéron contre les Catilina et les Verrès de notre tems. Envoie moi bien vite le rapport de Lindet ; j'en suis gros. Tiens bon. Soyez

(1) Le représentant Turreau, dont il est question dans la lettre de Goupilleau, de Carpentras, 1er jour des sans-cullotides.

(2) Un des neveux d'Agricol Moureau, frère d'Agricol Viala, dont nous avons parlé p. 49.

(3) Voir lettre de Goupilleau, du 26 fructidor.

fermes, foulez aux pieds de misérables reptiles couverts de sang et de boue. Je vous reponds de vous seconder ici de toutes mes forces. Joie et santé à toi et à tous nos amis.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 7 vendémiaire, an III de la République une et indivisible (*28 septembre 1794*).

J'ai reçu tes deux lettres, mon cher ami, des 1re et 3me sans-culottides. Je te remercie de la continuation des soins que tu prends pour la chose publique et de l'amitié que tu veux bien m'accorder. Celle que je t'ai vouée ne pourrait être altérée que par la persévérance de quitter mon département et d'aller à l'armée d'Italie avant que le bonheur de mes compatriotes soit parfaitement assuré et que les trois mois que la loi a fixés pour les missions dans les départements soient écoulés. Si j'avois d'autres moyens à employer auprès de toi que ceux du bien public et de l'amitié, je mettrois en avant le sourire malin des continuateurs de Robespierre qui demandent sans cesse le rappel de Goupilleau, de Perrin, d'Auguis, de Serres, de Charles Lacroix (1), de Boisset (2) et enfin de tous les amis de la vertu et de la justice.

L'homme qui t'avoit dénoncé aux Jacobins, et l'intrigant atroce Lois (3), le faiseur du plan d'assassinat

(1) Charles Delacroix, né à Givry (Marne), en 1741, mort à Bordeaux en 1805, député du département de la Marne à la Convention. Il était alors en mission dans le département des Ardennes.

(2) Voir la lettre de Rovère du 17 fructidor et la note sur Boisset, p. 60.

(3) Cf., lettre de Rovère, du 4 vendémiaire an III et la note sur Loys.

des prisons, l'égorgeur à l'ordre du jour, l'espion et l'aide de camp des Granet, des Moise Baile, etc., il est en prison. Hier, une députation des Jacobins vint pour le réclamer ; on passa à l'ordre du jour, jusques à ce que les faits de dénonciation fussent vérifiés. Charge Magnon de nous procurer les preuves de la protection qu'il a accordée à son frère, maire d'Arles, chef de la Chiffone (1), qu'il a aidé à émigrer après l'avoir dénoncé aux Jacobins, à la Convention et aux Cordeliers. C'étoit le correspondant de tous les coupeurs de têtes et de jarrets que nos collègues font incarcérer à Marseille.

J'ai appuié tes demandes et tes observations aux deux Comités ; celui de Salut public est timide, celui de Sûreté générale est composé de quelques hommes qui croient que les partisans de Robespierre sont les patriotes par excellence. Je t'ai écrit plusieurs fois pour t'inviter à écrire directement à la Convention. Pour peu que j'aie d'initiative, j'obtiendrai tout ce qui te sera utile à opérer l'affermissement de la liberté. La masse de la Convention est bonne, l'esprit public est excellent à Paris et dans quasi toute l'étendue de la République. Écris souvent et ne néglige pas la Convention.

Je t'ai recommandé les habitans de Bonnieux qui alloient être traités par le féroce Maignet comme ceux de Bédouin. Rends leur, je te prie, leur canton, leur municipalité, leur brigade de gendarmerie. Ils ont combattu vigoureusement les Marseillois rebelles. Voila la cause de leur persécution. N'oublie pas les Robespierristes d'Apt et surtout le nommé *Mar-*

(1) La *Chiffone* était une société royaliste d'Arles. Voir *Carnet de Route* de Goupilleau, p. 68.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

quois (1), jadis perruquier, officier de gendarmerie par ma bonhomie, et devenu l'agent de Robespierre et de Maignet, couvert de sang et de rapine.

Ma femme et mon frère te disent mille choses obligeantes. Je t'embrasse de tout mon cœur. Je te tiens au courant de la liberté de la presse en t'envoyant toutes les vérités qui paroissent.

Goupilleau à Rovère.

Nismes (2), 7 vendémiaire l'an III (*28 septembre 1794*).

Si vous avez fait, mon ami, un coup de force à la Convention, j'en ai fait un aussi, à Avignon, avant d'en partir. Tu trouveras ci joint copie de mes dépêches au Comité de Sûreté générale qui t'instruiront de la refonte de cette municipalité ; j'espère bien qu'avec la nouvelle et le Comité de surveillance, tout ira bien pendant mon absence, jusqu'à ce qu'il m'arrive des forces.

Tenez toujours bon de votre côté, je tiendrai bon du mien. Perrin que j'ai trouvé ici bien portant, te fait mille amitiés. Tout va assez bien dans le département, à l'exception de Beaucaire qui se ressent du voisinage de Tarascon.

Nous partons demain pour Montpellier, d'où tu auras de nos nouvelles. Continue à me donner de tes nouvelles, envoie moi toujours les numéros de Fré-

(1) Dans sa lettre du 5 vendémiaire qui n'a pas encore été reçue par Rovère, Goupilleau vient d'annoncer à son ami qu'il a envoyé Marquois à l'armée d'Italie.

(2) Goupilleau quitte momentanément le département de Vaucluse pour rejoindre son collègue Perrin dans le Gard et visiter les autres départements compris dans sa mission. Voir *Lettres intimes*, p. 13.

ron (1) et autres brochures qui me mettent au courant de Paris.

Ne m'oublie pas auprès de ta femme, de ton frère et de tous nos amis ; ne doutez jamais, etc.

P.-S. — Ce soir à 4 heures, nous recevons une lettre d'Auguis et Serre. Tu y verras la contre-révolution à Marseille (2) ; elle est certifiée par nous conforme à l'original. Monte à la tribune et donnes en lecture au long, et dis à la Convention que ce que je ne cesse de dire aux Comités depuis que je suis ici, par son ordre, a été prévu par moi. Ne chassez pas les commissaires de Marseille qui sont à Paris, mettez les en arrestation. Serait-il possible, ne serait-il pas à jamais scandaleux qu'une poignée de scélérats en imposent à la masse entière de la nation qui veut le gouvernement révolutionnaire, mais qui abhorre le sang, le meurtre, le pillage, la dilapidation... Voilà, mon ami, le moment de se montrer intrépides républicains. Écrasons bien vite cette essaim d'insectes, et faisons le bonheur de la République.

Communique cette lettre à Fréron ainsi que toutes celles que je t'écris.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 8 vendémiaire, l'an III de la République une et indivisible (*29 septembre 1794*).

J'ai fait encore des instances hier au Comité, mon cher ami, pour t'obtenir des troupes. On m'a pro-

(1) *L'Orateur du Peuple*, publié par Fréron.

(2) Voir dans la *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 146, séance du 12 vendémiaire, de la Convention, la lecture par Treilhard des pièces relatives aux événements de Marseille, où les représentants Auguis et Serres, menacés par les terroristes, firent preuve d'un grand courage. Voir aussi *Lettres intimes*, p. 40.

mis de faire un rapport sur cet objet important. Ne néglige pas d'écrire à la Convention, et d'envoyer les procès verbaux de ce qui s'est passé à Avignon. La malveillance en tire parti. Hier il en a été question aux Jacobins (1). On a beaucoup crié contre toi et contre le bataillon (2) qui défendoit les patriotes. La chose est simple. Je me trouvai hier au Comité de Sûreté générale, lorsque l'on vint m'en rendre compte. J'en fis part au Comité : Legendre, Goupilleau ton cousin et autres trouvèrent que c'étoit un nouveau certificat de civisme pour toi et pour le bataillon. Continue à marcher avec vigueur. Tu verras par les ouvrages que je t'envoie que nous ne mollissons pas. Ma femme et mon frère te saluent. Je t'envoie quelques notes recommandées par des collègues.

Moureau est à Tarascon ou dans les environs. Il écrit tous les jours des lettres liberticides. Les Comites disent que vous devriez vous entendre avec Serres et Auguis pour la distribution des troupes. Mais je ne cesserai d'en réclamer pour toi.

Goupilleau à Rovère

Montpellier, 10 vendémiaire, l'an III etc. *(1er octobre 1794).*

Tu ne dois, mon cher ami, avoir aucune inquiétude sur Avignon. Graces aux grandes mesures de sureté générale que j'y ai prises avant de partir, le

(1) Il y eut, en effet, à la séance des Jacobins, du 7 vendémiaire, lecture d'une lettre des terroristes d'Avignon contre Goupilleau, et une attaque très vive de Carpentier et de Raisson visant le représentant. Voir le *Journal de la Montagne,* qui donne les renseignements les plus complets sur ces débats de la Société des Jacobins.

(2) Le 5me bataillon de la Corrèze.

peu de coquins qui y restaient n'ont osé remuer. La commotion de Marseille ne s'y est point fait sentir et l'on me marque que tout y va assez bien. Le Comité révolutionnaire que j'y ai organisé va à merveille ; je lui ai recommandé d'examiner scrupuleusement tous ceux qui allaient à Marseille et qui en revenaient, de s'assurer même des personnes suspectes, et il n'y manque pas ; on m'écrit qu'il vient d'y faire arrêter un nommé Giraud, ci-devant secrétaire de Maignet qui y passait fort clandestinement et qui couvrait de son égide un *quidam* dont on ne me dit pas le nom, mais qui y a été également arrêté, jusqu'aux nouveaux ordres de nos collègues à Marseille, auxquels on en a référé.

Comme dans ce moment, il ne doit exister dans toute la Convention aucun doute sur l'insurrection ouverte de la société populaire de Marseille, je pense qu'elle va frapper de grands coups sur cette poignée de rebelles ; que je suis fâché qu'elle se soit contentée de chasser leurs agens de Paris, et qu'elle eût rendu un grand service à tout le midy de leur faire tenir compagnie à Barjavel et à Molin. Ne direz vous rien non plus aux deux citoyens dont Fréron fait une mention si honorable dans son n° 6 (1) ? Je t'avoue que rien ne peut ôter de mon cœur la conviction que j'y ai, qu'il sont les plus coupables, et que ce sont eux qui ont amené les mouvements contre-révolutionnaires.

Auguis et Serres se sont parfaitement bien montrés et il fallait le courage qu'ils ont déployé pour en imposer à ces scélérats. Doutes-tu, mon ami, qu'on en voulait faire autant à Avignon ; as-tu jamais douté de l'intelligence, de l'accord parfait des

(1) Dans son journal *l'Orateur du peuple*. Nous n'avons pu nous procurer ce numéro.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

contre-révolutionnaires de cette commune, avec ceux de Marseille ? Je t'avouerai franchement que je suis fier de ma mission, que je suis fier d'avoir lutté seul, et réduit à mes propres forces, contre tous ces scélérats, de les avoir mis dans l'impossibilité de faire aucun mal, et d'avoir empêché l'influence pestilentielle de Marseille, de faire des progrès au-delà de la Durance.

Le Gard va bien; tout respire la gaité (1) et l'amour de la Convention, partout où nous passons ; avant nous, mon ami, on était parvenu à la faire détester, à avoir la Révolution en horreur. Ici nous avons peu de peine à y faire le bien, l'esprit public y est bon, la masse du peuple constante ; il y existe peut être une demi douzaine d'agitateurs, restes de l'abominable faction de Robespierre, dont nous te répondons de faire justice.

Vouland était caché dans le Gard (2), nous l'avons fait arrêter ; nous apprîmes hier que Solignon, son aide de camp, rôdait ici autour, nous avons envoyé à ses trousses. Porte toi bien, mon ami. Soyez toujours fermes, intrépides, écrasons les méchants et assurons bien vite le bonheur de la République.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 10 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(1er octobre 1794)*.

Je ne cesse, mon cher ami, de faire le coup de poing avec les continuateurs de Robespierre. Ils

(1) V. dans *Lettres Intimes*, p. 31, le récit du banquet offert au représentant par les patriotes de Sommières ; (lettre de Goupilleau à Marin, du même 10 vendémiaire, datée également de Montpellier).

(2) Sur Voulland, v. lettre de Rovère du 2e sans-culottide.

voient avec regret leur empire au moment de leur échapper. Ils faisoient la sourde oreille pour t'envoier des troupes. J'espère cependant que tu en auras. D'ailleurs, dans quelques jours, quatre nouveaux membres entreront au Comité de Sûreté générale, qui est actuellement le point central du gouvernement de l'intérieur. Ecris leur souvent et au moins chaque décade, ainsi que l'exige le décret concernant le nouveau gouvernement révolutionnaire. Tallien a paru à la Convention. Je lui ai donné communication de ta lettre. Il te dit mille choses honnêtes. Envoie-moi des procès-verbaux. Ecris à la Convention. Reçois mille tendres compliments de mon frère et de ma femme.

Goupilleau à Rovère

A Montpellier, le 12 vendémiaire, l'an III de la République française, une et indivisible *(3 octobre 1794).*

Ta lettre du 4 m'arrive, mon cher Rovère ; si tu es exact à m'écrire, tu vois que je ne le suis pas moins avec toi. Je ne le suis pas moins avec les Comités de Salut public et de Sûreté générale dont je n'ai pas encore reçu une seule réponse ; tu conviendras avec moi qu'il n'est rien de si dégoûtant. J'écris aussi à la Convention et il faut surement que mes lettres soient escamotées, puisqu'on ne les lit pas à la tribune. Veilles-y, je te prie ; à l'avenir, je te les adresserai, pour que tu les y fasses lire.

Nous avons ici moins de peines que dans le département de Vaucluse, tout y va bien, les abominables commotions de Marseille ne s'y sont pas fait sentir.

Dis à Cambon (1) que tous ses parens se portent bien ; selon toutes apparences, nous partirons demain pour parcourir les districts. Partout nous organisons les comités révolutionnaires, et nous tombons à bras racourcis contres les meneurs de clubs.

On me marque d'Avignon que tout y est à merveille ; on me dit même que Tarascon revient à résipiscence, ce qui me paroit diablement fort tant que Agricol Moreau infestera ces parages. La leçon donnée en dernier lieu à Marseille fait grand bien à tout ce pays. Je pense que la Convention n'aura pas perdu un instant elle-même lorsqu'elle aura sçu ce qui s'y est pàssé et qu'elle aura pris des moyens pour oter toute envie aux agitateurs de Marseille de revenir à une troisième édition de leur code de rébellion.

Que Fréron est un brave homme, qu'il a de courage, et que nous lui avons d'obligations de démasquer les scélérats qui ont tant fait de mal à notre patrie (2). Je ne sais si tu te rappelles mais j'eus le courage, et il falloit en avoir dans ce temps, de reprocher à Carrier, à son retour de Nantes, toutes ses infamies. Je n'attribue qu'à lui, à Hentz (3) et deux ou trois autres que tu connois comme moi tous les malheurs de la Vendée.

La justice, l'humanité, le véritable amour de la

(1) Cambon (Pierre-Joseph), député de l'Hérault à la Convention, né en 1756 à Montpellier, d'une famille de négociants ; appartenait à la religion réformée.

(2) Dans son journal l'*Orateur du Peuple*, et aussi dans la séance du 2 vendémiaire, à la Convention, où il attaqua vigoureusement les menées de Granet et de Moyse Bayle.

(3) Nicolas Hentz, député de la Moselle à la Convention ; envoyé en Vendée le 1er octobre 1793 avec Prieur (de la Côte-d'Or) y organisa une repression sanglante.

patrie, commencent à avoir le dessus de ces vils intrigants, de ces hommes de sang et de boue ; profitons de nos avantages, ne faisons point de pas rétrograde ; nous chassons bien loin nos ennemis extérieurs, cela ne suffit pas ; faisons justice de tous ceux qui nous restent au dedans.

Rappelle-moi toujours au souvenir de tous nos amis. Comptez tous sur nos principes qui ne varieront jamais, ainsi que mon attachement pour vous.

Le bruit se répand qu'Agricol Moreau vient d'être arrêté à Arles.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 13 vendémiaire an III de la République une et indivisib'e *(4 octobre 1794).*

Je réponds, mon cher ami, à tes lettres des 1er et 5 vendémiaire. Je ne te remercie pas du bien que tu fais dans ma patrie, il est dans ton cœur, dans ta franchise, dans ta loyauté. Aussi tous mes concitoyens bénissent le ciel d'avoir envoyé auprès d'eux un libérateur, un ange restaurateur des maux affreux, que le lieutenant de Robespierre leur avoit faits. Le jour de la vengeance nationale est encore ajourné sur les chefs de cette horde exécrable. Tu verras par la discussion de hier que trois des principaux (1) ont failli être mis en arrestation. Tous les lieutenants et soldats ont été livrés au tribunal révolutionnaire. Ceux de Marseille ne viendront pas à Paris. La Convention a approuvé la Commission

(1) Barrère, Collot d'Herbois et Billaud-Varennes

créée par Auguis et Serres. Voilà la tête méridionale coupée. C'est à vous, Goupilleau et Perrin, à écraser la queue, car Avignon, Nismes, Beaucaire, Montpellier ne pouvoient rien sans les scélérats de Marseille. Si vous avez soin d'enlever tout ce levain pestilentiel, vous aurez rendu à jamais le calme et la vie à ces départements.

Je ne m'opposerai jamais, mon ami, aux actes de douceur que tu fairas. Mais ce drôle de Marquois me paroissoit bien coupable. On mettoit en fait et l'on offroit de prouver qu'il avoit arraché bien de l'argent des détenus pour les livrer ensuite au tribunal de sang d'Orange pour effacer à jamais ses crimes et ses vols.

Tu ne saurois croire le plaisir que nous avons éprouvé ma femme, mon frère et moi, en lisant ta charmante lettre concernant l'hermitage de nos pères ; avec quelle amitié tu descends dans les plus légers détails pour nous dédommager de la privation de ne pas te recevoir nous-mêmes dans nos antres et nos rochers. Ah ! mon ami, si après notre session, après l'affermissement de la liberté et du bonheur, tu voulois accepter un logement à Sorgues ou à Bonnieux avec ta femme et tes enfants, en attendant que tes possessions soient retablies dans la Vendée (1), tu comblerois tes amis de faveur, et tu recevrois chaque jour les témoignages bien mérités de l'estime et de la reconnoissance. Je suis charmé que mon ancien domestique ait secondé mes vues en vous dédommageant de la fatigue par la bonne chère. Je lui écris pour lui en témoigner toute ma gratitude.

(1) Les propriétés de Goupilleau avaient été ravagées par les insurgés Vendéens. V. *Carnet de Route*, p. 12.

Je te prie de dire bien des choses à notre collègue Perrin. Je sais combien ses moments sont précieux. J'apprends journellement tout le bien qu'il fait. J'y applaudis de tout mon cœur sans lui écrire directement. Tu voudras bien être l'interprête de mes sentiments. Plusieurs de nos collègues s'intéressent aux citoyens et citoyennes Baumes. Je te prie ainsi que Perrin, de faire tout ce que la justice vous permettra.

Salut, amitié, de la part de toute la famille, de Tallien, de Fréron, et de tous les bons et loyaux patriotes amis de la justice.

Goupilleau à Rovère.

Cette, 15 vendémiaire (*6 octobre 1794*).

J'ai reçu ici, mon ami, ta lettre du 7 de ce mois. Je l'ai communiquée à Perrin et nous avons ri de bon cœur tous les deux des rodomontades des lieutenans de Robespierre. Ce sont, tu le sais, des braves qui tirent de loin et qui baissent les yeux quand on les regarde en face. Tu n'es pas fait, ainsi que nous, pour faire attention à des forcenés de cette espèce, et leurs murmures ne servent qu'à des excitatifs à faire le bien, si nous avions besoin d'en avoir. Tiens bon de ton côté, nous tiendrons bon du notre. Ne vois tu pas que leur règne est passé, et que leurs lamentations ne sont celles que de l'agonie et du désespoir.

Nous sommes ici d'hier ; nous avons trouvé le temps dans un jour et demi d'y faire tout le bien que nous avions à y faire et en outre d'y boire, d'y man-

ger et d'y rire tout notre *saoul,* voire même de m'y promener sur la mer. Demain nous nous acheminons pour Agde. J'ai toute espérance d'être de retour le 1er du mois prochain à Avignon où l'on me marque que tout va bien, mais où j'ai encore probablement beaucoup d'ouvrage à faire.

J'attends avec impatience de tes nouvelles, pour savoir ce qu'a fait la Convention, en apprenant la rebellion ouverte de Marseille. Je vois d'ici les oreilles de Moyse Baile et de Granet s'allonger d'un pied, mais tout mon espoir est dans la fermeté de la Convention ; sans doute qu'elle aura donné un grand exemple à cette cité rebelle, pour les dégouter à jamais des insurrections.

Magnon songera à ta commission. Loys est parfaitement bien où il est. Il ne faut plus d'agitation, il ne faut plus que de la justice.

Nous écrivons de temps à autre à la Convention ; au moins les bulletins nous disent qu'on a reçu nos lettres ; il n'en est pas de même des Comités. Je n'ai encore pas une de leurs lettres. Malheur aux gens apathiques, faibles et pusillanimes; honneur aux gens à caractère qui ne se démentent jamais ; honneur aux justes, aux humains, aux vrais républicains ; honneur à toi et à nos amis. Faisons triompher la République au profit du peuple entier, et non pour quelques hommes qui ne la voudroient que pour leur intérêt particulier. J'approche de la fin de ma carrière ; songe à moi pour l'Italie (1). Sois toujours mon ami, comme je suis le tien.

(1) Cf, lettre de Goupilleau du 1er sans-cullotide où le représentant indique son désir d'être envoyé en mission à l'armée d'Italie, quand sa mission à Avignon aura pris fin.

Rovère à Goupillaeu.

Paris, le 15 vendémiaire, an III de la République une et indivisible (*6 octobre 1794*).

Les malades que la nation avoit mis en tes mains, mon cher ámi, pour les guérir, sont journellement mieux. Toutes les lettres que j'ai reçues hier et avant hier des départements méridionaux chantent le bonheur et tes louanges. Tu as fait une action pieuse de chasser du corps municipal un tas de scélérats qui lèchoient la guillotine avec plus de plaisir que les chiens ne lèchent la broche. Il paroit que la Convention veut voir la fin de la queue de Robespierre. Personne n'y a plus d'intérêt que les amis sincères de la liberté, car ces anthropophages ne nous laisseroient pas aussi tranquilles qu'ils le sont en plusieurs endroits de la République, par la conduite ferme, énergique et sévère de nos collègues Auguis et Serres, qui doivent avoir délivré la terre de beaucoup de monstres. Ma femme et mon frère te saluent. Dis mille choses à Perrin. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Goupilleau à Rovère.

A Béziers, le 17 vendémiaire, l'an III (*8 octobre 1794*).

J'ai reçu ici, mon ami, toutes tes lettres et tous tes paquets, je t'en remercie. A Agde, le n° 153 du Journal de la Montagne m'étoit tombé entre les mains et m'avoit appris la nouvelle de l'honorable dénoncia-

tion faite contre moi aux Jacobins par les fameux patriotes Avignonois qui poussent la modestie jusqu'à ne pas se nommer. Supplées y, je te prie. Tache de m'envoyer les noms de tous ces braves gens pour que je puisse les récompenser. En attendant, tu trouveras ci-jointe une lettre à la Convention (1). Elle est sous cachet volant, parce que je n'ai pas le temps de t'en envoyer copie. Lis-la, fais en faire copie, si tu veux, mais porte la toi-même au Bureau, et ne perds pas de vüe le secretaire qu'il n'en ait donné lecture. Tu la trouveras peut-être un peu longue, mais je n'ai pu la faire plus courte. Il est bien facheux que non seulement les Comités ne m'aient pas répondu, mais encore qu'ils n'aient pas rendu compte à la Convention de tout ce que je leur ai marqué et surtout relativement à l'évènement du 27 fructidor (2), et toi à qui j'ai envoyé copie de tout, pourquoi ne l'as-tu pas mis dans ta poche pour rappeler la vérité des faits au Comité et la dire tout entière à la Convention. Tu sais comme je me suis comporté. Bien loin d'avoir des reproches à me faire, il me semble que j'ai plutôt lieu de m'attendre que la Convention approuvera ma conduite. Je ne serois pas fâché que Fréron eut con-

(1) Elle fut lue à la séance de la Convention du 28 vendémiaire et reproduite dans le *Moniteur*, n° 32, 2 brumaire an III (23 octobre 1794). La minute existe dans les papiers de Goupilleau. Voir *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 289 : « La justice et l'humanité sont converties en modérantisme ; si l'on comprime les agitateurs, les sectateurs de Robespierre, ce sont autant de patriotes qu'on persécute... ».

(2) Le 27 fructidor avait eu lieu à Avignon un soulèvement des terroristes comprimé par le bataillon de la Corrèze. La lettre de Goupilleau lue à la Convention s'explique avec détail sur cet événement.

Dans la même séance de la Convention du 28 vendémiaire, Rovère fit lire une adresse de la Société populaire de Carpentras félicitant l'Assemblée nationale de son énergie contre les terroristes.

L'arrestation de Suchet, l'auxiliaire de Maignet à Bédoin, fut demandée. *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 290.

noissance de ma lettre. Tâche de la lui faire lire et fais lui bien des amitiés de ma part.

Comme tu me le dis, je prends les dénonciations pour des certificats de civisme, et tu trouveras comme moi qu'il est bien gauche à quelques individus d'un pays de venir dire du mal d'un homme qui y a remis la paix et la tranquilité et qui a fait succéder la justice à la terreur. Rien de nouveau, ici. D'ailleurs tout y va bien. Je vais à Lodève où Perrin me rejoindra. Nous ne serons pas longtemps à Rhodez. Je serai bientôt de retour à Avignon.

Porte-toi bien et continue à m'écrire. Mille compliments à ta femme et à ton frère.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 17 vendémiaire, an III de la République une et indivisible (*8 octobre 1794*).

J'ai reçu tes dépêches, mon cher ami, en date du 8. Je te remercie de ton exactitude et applaudis à ton énergie. Tu peux compter sur la nôtre ; nous tiendrons ferme. D'ailleurs, la conspiration de Marseille, découverte et punie, nous donne de grands moyens. J'ai été hier au Comité pour réclamer les troupes dont tu as besoin. J'ai été écouté avec intérêt parceque le Comité est purgé des partisans les plus décidés de Robespierre, savoir : Bernard de Saintes, Dubarran, Amar (1). Ils sont remplacés

(1) Bernard de Saintes, appelé aussi Bernard des Jeuzines, ancien président du tribunal de Saintes, député de la Charente-Inférieure à la Législative et à la Convention.
Le conventionnel Dubarran, comme membre du Comité de Sûreté générale, avait fait arrêter les Dantonistes.
Amar, député de l'Isère, avait provoqué le décret d'accusation contre Buzot, Duprat et Minvielle.
Furent nommés pour les remplacer : Laporte, Rewbell, Bentabole et Reverchon.

par de braves gens. On avoit laissé toute ta correspondance dans un carton sans la lire, ainsi que celles de Perrin, d'Auguis, de Serres. J'avois beau me fâcher, on laissoit le scélérat Barjavel au violon, communiquant avec sa femme et tous ses complices, en attendant sans doute de l'élargir. La chance va tourner, et nous verrons la fin de ces coquins.

Je n'ai pas lu à la Convention la lettre d'Auguis et Serres parce qu'ils avoient déjà envoyé approchant les mêmes détails. Ne néglige pas les invitations que je t'ai faites d'écrire directement à la Convention. Il faut que Perrin adopte le même mode.

Le petit Voulland, que *bien tu connois*, m'a fortement prié de t'écrire ainsi qu'à Perrin, pour recommander son oncle. D'après la lettre de nos collègues, je ne vois pas trop quelle mesure on peut prendre à l'égard de cet homme (1) qui a amené avec lui un chef de conspiration, son adjudant général. Je laisse à votre sagacité et à votre civisme à faire toutes les réflexions que le cas exige, mais sur toutes choses débrouillez la machination infernale qui alloit perdre le midi et entraîner la République dans un déchirement affreux.

Fréron, Tallien, Barras, Legendre et autres bons et loyaux patriotes te serrent sur leur cœur. Je leur communique tes lettres. Ils te soutiendront jusques à la mort. Ma femme, mon frère, te disent mille choses obligeantes. Salut et amitié.

(1) Cf. sur Voulland, lettre de Goupilleau du 10 vendémiaire.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 19 vendémiaire, an III de la République une et indivisible (*10 octobre 1794*).

Voilà donc le midi sauvé, mon cher ami, par votre énergie et votre courage constant à vous opposer aux Robespierristes. La Convention vient de manifester ses sentiments parfaitement conformes aux vôtres (1). Il ne vous reste qu'à frapper fort sur tous les fripons, les assassins et les désorganisateurs. Les autorités constituées à refondre, la gendarmerie à réorganiser, et le peuple sera parfaitement heureux. Tous nos collègues probes et vertueux attendent de votre fermeté et de votre justice que vous fairez passer les preuves de complicité des conspirateurs du midi avec ceux de Paris. Les scellés apposés sur les papiers des clubs de Marseille jetteront un grand jour, si quelque main sacrilège et coupable ne les enlève. Tous les patriotes t'embrassent mille fois. L'esprit public est bon malgré les menées des prétendus Jacobins. Ma femme, mon frère te saluent et t'embrassent ainsi que moi. Mille choses à Perrin.

(1) En adoptant à l'unanimité, dans la séance du 18 vendémiaire, l'adresse au peuple français lue par Cambacérès, au nom des Comités de Salut public, de Sûreté générale et de législation. Dans cette adresse, le passage suivant fixait la ligne de conduite des représentants en mission : « Ne confondez pas avec ceux qui ont constamment soutenu la cause de la liberté, ceux pour qui l'agitation est un besoin, et le désordre un moyen de fortune : écoutez les premiers, fuyez les autres. Vos représentans ne souffriront pas que les fonctions publiques soient exercées par d'autres que par des véritables amis du Peuple ; ils en éloigneront ces hommes perfides qui ne parlent sans cesse des droits du Peuple que pour s'en réserver exclusivement l'exercice... ». *Réimpression du Moniteur*, t.XXII, p. 200.

Goupilleau à Rovère.

A Lodève, le 20 vendémiaire, l'an III de la République
(*11 octobre 1794*).

J'ai reçu ici, mon cher Rovère, en y arrivant hier au soir, ta lettre du 10 ; je te remercie des soins que tu te donnes pour qu'on envoie des troupes à Avignon. J'ai écrit aussi à Auguis et Serres pour en avoir, mais je crois qu'ils en ont encore plus de besoin que moi. J'ai des lettres de Paris de la date du 11. Il me paroit bien etonnant qu'on n'ait pas encore rendu compte à la Convention de la rebellion du club de Marseille, évènement qui selon moi doit produire un grand effet et aider prodigieusement les vrais amis de la patrie à terrasser ceux qui en faisant ressusciter l'ancien sisteme de terreur et de tirannie, voudroient encore la diviser en deux partis et exciter la guerre civile. Nous sommes en cela plus heureux que vous, par notre proximité de la scène. Je t'assure que cet évènement et surtout l'énergie de nos collègues a attérré tous les agitateurs du midy. Je suis même persuadé que les patriotes par excèllence d'Avignon qui m'ont gratifié d'une dénonciation aux Jacobins (1) n'auroient pas osé le faire, si l'affaire de Marseille avait eu lieu avant.

Depuis cette époque, on ne voit que fugitifs clubistes Marseillais sur lesquels les Comités révolutionnaires font main basse de toutes parts. Salon (2),

(1) Voir lettre de Rovère du 8 vendémiaire et la note.

(2) Chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix.

voire même Beaucaire (1), sont venus à résipiscence; on assure de plus que Mercurin en est réduit à Marseille à faire le chien couchant auprès des représentants du peuple.

J'espère qu'à mon retour à Avignon, tout y rentrera dans un ordre parfait, pour l'épuration que je me propose de faire de toutes les autorités constituées, de la Société populaire, de la réorganisation de la gendarmerie et de la Garde Nationale. A Orange, on commence à bien aller ; à Apt, on est encore un peu faible, mais Carpentras est dans les meilleurs principes et donne l'exemple à tout le midy.

Tout est à merveille dans ce pays ci ; nous n'y avons rien à faire qu'à y encourager les citoyens à vivre dans l'union et la fraternité qui les lient irrévocablement. On n'y dirait pas que nous sommes en révolution. Le seul article qui nous donne de l'inquiétude est celui des subsistances, pour lesquelles on nous fait partout les réclamations les plus pressantes. Nous en avons écrit au Comité de Salut Public ; appuyes y fortement notre demande.

J'attends Perrin pour aller vite à Rhodès (2) et m'en retourner ensuite plus vite à Avignon. J'espère que tu m'apprendras bientôt que la Convention m'a fait justice de ces reptiles fangeux qui se traînent sur la tombe de Robespierre et qui conjurent sans cesse son ombre de reparoitre. Je ne crains pas mon revenant ; je ne crains méme pas les vivants qui ont eu la hardiesse de vouloir marcher sur ses traces. Mais c'est à toi à leur arracher le masque et les

(1) Chef-lieu de canton du Gard, célèbre par sa foire, arrondissement de Nimes.

(2) Rodez, chef-lieu de l'Aveyron.

confondre. Mille amitiés à ta femme et à ton frère, ne doute jamais mon ami, de mon inviolable attachement.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 21 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(12 octobre 1794).*

Tu auras vû, mon cher ami, par le Bulletin d'avant hier que vos dépêches ont été enfin lues une fois à la Convention (1). Les Bernard de Saintes (2), les Louchet (3), les Bories (4) n'intéressent plus le bureau, n'escamotent plus les lettres patriotiques pour y substituer celles que l'infâme Robespierre dicte des enfers à certaines sociétés populaires. J'ai reçu tes dépêches des 7 et 12 du courant. Je vois avec une satisfaction indicible que partout le bonheur marche avec vous, et que tous ceux qui vous approchent changent subitement leur sort affreux en calme, tranquillité, amour de la patrie, attachement à la République et à la Convention. Voilà la réponse la plus terrible que vous puissiez opposer à vos lâches ennemis. Ils n'osent plus crier contre vous. Leur

(1) Dans la séance du 12 vendémiaire, Treilhard, au nom des Comités de Salut Public, de Sûreté Générale et de Législation, lut les dépêches envoyées de Marseille par Auguis et Serres.

(2) Sur Bernard de Saintes. V. supra, la lettre de Rovère du 17 vendémiaire.

(3) Louis Louchet, député de l'Aveyron, un des artisans de la chute de Robespierre, et après le 9 thermidor, devenu le défenseur des mesures terroristes.

(4) Jean Borie, député de la Corrèze, avait fait preuve au cours de ses diverses missions dans le Gard et la Lozère d'un zèle révolutionnaire qui le rendit suspect aux Thermidoriens.

voix est étouffée par les remords ou, pour mieux dire, par le désespoir. Mais, s'ils osoient, les scélérats, le sistème de Robespierre seroit bientôt substitué à la justice.

Le Comité de Sûreté générale marche bien depuis qu'il est purgé de quelques individus qui favorisoient ouvertement les assassins. Nos collègues ont fait arrêter depuis deux jours quarante ou cinquante coquins qui méditoient un mouvement pour hier, époque de la fête de J. J. Rousseau (1). Tout a été tranquille. Avec de la fermeté et de la persévérance, nous vaincrons ces salariés des puissances étrangères. Je te recommande mes compatriotes de Bonnieux. Maignet, l'infâme Maignet, leur a tout enlevé, tu leur as tout promis. A ton retour à Avignon, fais-moi l'amitié d'aller passer quelques jours dans ce païs montagneux. Rends leur la justice qui leur est düe et que tu n'as ajournée que parce que les affaires générales doivent marcher avant celles des localités. Adieu, mon bon ami, ma femme et mon frère te saluent. Tous nos collègues sont dans l'enchantement de tes opérations et de celles de Perrin. Il n'y a qu'une voix et qu'une opinion parmi les vrais républicains.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 22 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(13 octobre 1794)*.

Les persécutions de Couthon, de Robespierre, de Maignet, avoient porté, mon cher ami, comme tu as pû le voir, sur tous mes parents et amis. Une

(1) C'est-à-dire le transfert des cendres de l'illustre écrivain au Panthéon. V. *Réimpression du Moniteur*. T. 22, p. 212, 223.

des victimes la plus décidée de ces monstres, étoit le citoyen Raimond, dont le civisme et les services rendus à la République sont attestés par toutes les communes avec lesquelles il a eu des relations. Couthon disoit dans ses conversations : Nous ne pouvons faire guillotiner *Raimond* qu'après *Rovère*. Je te prie, mon cher ami, de le venger des atrocités qu'il a éprouvées de la part d'un des lieutenants de Couthon, du nommé *Darbès* la Tour, malheureusement notre collègue, employé aux Hautes et Basses-Alpes pour déchirer l'humanité. Salut et fraternité.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 22 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(13 octobre 1794)*.

La victoire appartiendra bientôt, mon ami, à la vertu et à la justice. Hier, comme tu le verras par les bulletins, la majeure partie des sections de Paris sont venues féliciter la Convention de s'être enfin prononcée contre les buveurs de sang, contre les terroristes, etc. J'ai vu hier Treilhard dont j'ai été très content. Il m'a assuré que le Comité t'avoit écrit de prendre un bataillon à Marseille, de t'entendre avec Auguis et Serres, et que dans le cas où toutes les forces qu'ils ont leur fussent nécessaires, ils appellassent un bataillon de l'armée d'Italie. Il a ajouté qu'il falloit absolument forcer Tarascon et Apt, et enfin voir la fin de ces atroces conspirations. Je l'ai assuré que tu ne demandais pas mieux ainsi que ton collègue. Nos assassins sont déconcertés. Ils comptoient sur quelques uns de leurs camarades,

Le Comité de Sûreté Générale en a fait enfermer environ cent. Je pense qu'on n'en laissera pas un. La fameuse affaire des Nantois commence le 25 (1). Je t'envoie l'acte d'accusation. Quand tu l'auras lû, tu voudras bien le remettre à Duprat (2). Il peut servir de modèle contre l'assassin du peuple, le complice des Girauds, des Maillets et Compagnie (3).

Mon frère, ma femme te saluent. Tous nos braves patriotes t'embrassent, te chérissent.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 24 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(15 octobre 1794).*

J'ai reçu hier ta lettre, mon cher ami, datée de Cette. Je crois que tu avois à écraser quelques queues, dans ce païs, car nous avions vû à la barre quelques amateurs de cette commune qui avoient demandé sous la présidence de Tallien *que la mort fut mise à l'ordre du jour..*

J'apprends avec plaisir que tu retournes bientôt à Avignon et que ma lettre t'y trouvera. Il reste à tes travaux civiques d'y renouveler les autorités *maignetisées* (4). Le bonheur que tu y as établi ne seroit que précaire et tu aurois le chagrin, étant à

(1) Il s'agit du procès des membres du tribunal révolutionnaire de Nantes. Carrier allait y être inculpé quelques jours plus tard.

(2) Cf lettre de Rovère du 28 fructidor à son ami Duprat, p. 78 et notre *Introduction.*

(3) Giraud et Maillet, jacobins marseillais, ayant fait partie des tribunaux révolutionnaires. Rovère vise sans doute comme « assassin du peuple » Barjavel ou Agricol Moureau.

(4) Allusion aux nominations faites par Maignet.

l'armée d'Italie (1), d'entendre écrouler l'édifice bienfaisant que tu as élevé.

Nos collègues ont été enchantés de voir tes résolutions fermes et vigoureuses. Ce sont les seules mesures qui peuvent assurer la liberté et fonder irrévocablement la République.

Nos coquins se tracassent toujours. Ils cabalent, ils voudroient une émeute ; elle leur seroit meurtrière, car les sections se sont fortement prononcées contre les hommes de sang et d'argent. Je te recommande ma pauvre petite patrie que Maignet vouloit traîter comme Bédoin. Rends leur les petits avantages que la localité et leur priorité en révolution leur a acquis.

Ma femme et mon frère te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Goupilleau à Rovère

Lodève, 26 vendémiaire *(17 octobre 1794).*

Me voila de retour ici, mon cher ami. J'ai accompagné Perrin à Milhaud, où après avoir fait tout ce que nous avions à y faire, et pour avancer nos ouvrages, il est allé à Rhodès, et moi à Montagne sur Sorgues, autrefois St-Affrique (2). Je reçus à Milhaud ta lettre du 13. Je pense qu'il y en a d'autres qui courent après moi depuis cette époque et je ne suis pas étonné de ne les avoir pas reçues. Car je ne sais

(1) Rovère combat le désir exprimé par Goupilleau, dans ses lettres des 15 vendémiaire et 1er sans culottide, d'être envoyé en mission à l'armée d'Italie.

(2) Chef-lieu d'arrondissement de l'Aveyron.

pas comment la poste peut parvenir aux cantons d'où je viens et qui sont plutôt faits pour les chèvres que pour les hommes.

Aux risques de me noyer dans le Tarn dont les eaux étaient très débordées, aux risques de me casser le col dans les montagnes, au milieu des rochers et des précipices, je m'estime très heureux d'aborder le 24 et à 7 heures du soir un méchant cabaret situé au fort Cernon (1), appelé il y a 6 mois St-Rome, et encore plus heureux d'arriver le lendemain matin sain et sauf à Montagne sur Sorgues.

Il était tems que j'y arrivasse. Croirais-tu, mon ami, que seulement quatre individus, quatre scélérats de la troupe de Barjavel, y faisaient trembler toute la commune, que tous les patriotes y étaient comprimés. J'admirai sa bonté et sa patience de l'avoir souffert si longtemps. Lis mes dépêches à Camboulat (2), tu verras qu'en présence du peuple, j'en ai fait justice. J'en suis parti avec les bénédictions de ce bon peuple. Voilà ma réponse à mes dénonciateurs aux Jacobins et ma plus douce recompense.

Je partis hier matin de la Montagne sur Sorgues, à cheval, et je vins dîner au milieu des rochers effroyables qui couvrent les villages et les caves où se fait l'excellent fromage de Roquefort, et de là je suis venu au Caylar (3), osant à peine regarder derrière et à côté de moi. Car je t'assure qu'un faux pas de mon cheval m'eut précipité à une demi lieue de profondeur.

Ici, j'ai eu quelques nouvelles indirectes d'Avignon,

(1) Cf. lettre à Marin datée de Fort-Cernon 23 vendémiaire, dans *Lettres Intimes*, p. 39.

(2) Simon Camboulas, député de l'Aveyron à la Convention.

(3) Chef-lieu de canton e l'arrondissement de Lodève.

où tout me paraît bien aller et où tout ira mieux quand j'y aurai fait une revue générale. Je m'y rends sans presque m'arrêter. Sois tranquille sur tes commissions et sur ton défunt canton de Bonnieux que je veux ressusciter comme Lazare, sur tous les coquins qui restent dans ton pays et que je me propose d'anéantir. J'ai encore bien de l'ouvrage à y faire, mais il ne me fait pas peur, et je le ferai.

Ce qui me fait encore bien plaisir en retournant à Avignon, c'est que j'y aurai plus exactement de tes nouvelles, car je t'avoue que depuis cinq jours je ne suis plus au courant. Songe, mon ami, que le tems de ma carrière approche (1) ; songe à me faire remplacer, non par un homme de sang, mais par un ami de l'ordre et de l'humanité, si tu ne veux pas que la guerre civile ne s'allume dans le midy. Il faut de plus de la séverité, et ne jamais perdre de vue, qu'à Avignon il existe toujours des *italiens* qui parlent blanc lorsqu'ils pensent noir, qui vous caressent d'une main et vous poignardent de l'autre.

Mille amitiés à ta femme, ton frère et nos bonnes connoissances.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 26 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(17 octobre 1794)*.

Eh bien! mon ami, voila la Convention à la hauteur. Elle a osé toucher hier au colosse effrayant qui moissonnoit les Français par milliers, qui insul-

(1) Le terme de sa mission.

toit au peuple et à ses délégués (1). Tu verras dans les papiers publics, la réforme faite dans l'organisation des sociétés populaires. On nous annonce pour aujourd'hui l'histoire affreuse de Carrier. Il n'y a qu'un cri pour voir cet atroce scélérat finir ses jours, qui pour le bonheur de l'humanité n'eussent jamais dû commencer. Ton énergie ne s'est jamais démentie, ni ralentie. Ainsi tu n'as pas besoin de stimulant. Mais en voila un bien grand pour ces hommes dont le vol ne s'élève qu'avec celui de toute la basse cour. On nous annonce le rapport de nos collègues détenus (2). Les évènements se succèdent avec rapidité. Imite cet exemple, purge les écuries d'Augias, chasse tous ces Robespierristes des autorités constituées, place des gens probes, laisse croasser les fripons. Tous les sincères amis de la liberté te soutiendront et fairont mordre la poussière à tous les scélérats.

Ma femme et mon frère te saluent.

(1) Rovère veut parler du colosse Jacobin, le club longtemps tout puissant, étendant ses ramifications sur la France entière. Dans la séance du 25 vendémiaire, la Convention adopta le décret présenté par Delmas au nom des Comités de Salut Public, de Sûreté Générale et de Législation, visant la Société des Jacobins et ses affiliations provinciales, interdisant les fédérations de sociétés populaires, les adresses en nom collectif non signées individuellement, et obligeant chaque groupement à fournir le nom de ses membres.

Merlin de Thionville, Thuriot, Bentabole, Rewbel appuyèrent le vote du décret. Rewbel dit : « Ces Sociétés populaires se sont « établies en sociétés d'inquisition par toute la République et ce « sont des hommes de ces sociétés qui l'ont inondée de sang (applau- « dissements). Il est temps de faire cesser cette inquisition..... » *Réimpression du Moniteur*. T. 22, p. 257.

(2) 72 députés détenus furent mis en liberté et rentrèrent à la Convention en décembre 1794.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 28 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(19 octobre 1794).*

J'ai reçu hier, mon cher ami, une lettre du brave Magnon qui m'annonce qu'il ne te quitte plus, jusques à ce que tu retournes à Paris. Il me donne quelques renseignements sur le *Néron*(1) du midi, mais il faudroit des pièces. Je compte cependant mettre cette affaire en mouvement.

Le comité révolutionnaire d'Avignon m'a écrit pour t'inviter à confirmer les opérations qu'ils ont faites relativement à quelques détenus qui sont aux termes de la loi, car le Comité de Sureté Générale n'hésite pas à élargir trois ou quatre cent détenus de tout sexe, de tout âge et de tout état, notamment les vieillards et les enfans. Ainsi ne vous gênez pas, l'heure de la justice est arrivée, et celle de la mort des Carriers et de leurs semblables marche à grands pas. On doit le demander aujourd'hui sans faute ni retard. L'affaire des nantais assassins, noyeurs, voleurs, violeurs, est aux débats depuis trois jours. Elle chôme parce que le chef de ces anthropophages ne figure point encore avec eux. Il n'y a qu'un cri et la persuasion et la conviction sont si générales que ses propres émules l'abandonnent. Tel est le sort des grands scélérats.

L'agent national d'Avignon m'annonce que tu vas t'occuper de la régénération des autorités constituées. C'est le point vertical, mon ami, de la tranquillité de

(1) Allusion probable à Maignet.

notre malheureux département. Je chaufferai les fers pour que l'on t'envoie à l'armée d'Italie (1).

Mallarmé (2) qui marchoit dans le sens de la queue de Robespierre a été rappelé hier sous prétexte de venir donner des renseignements, mais le véritable motif est l'intention bien prononcée de la Convention et des comités de ne plus envoyer des égorgeurs, et tu verras qu'à la longue tous ces hommes périront et que les vrais amis de la liberté recevront la récompense qui leur est düe, l'estime du peuple.

Tous nos amis te saluent et t'exhortent à marcher d'un même pas à l'achèvement de ton opération. Ma femme et mon frère te disent mille choses obligeantes Salut et sincère amitié.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 1er brumaire an III de la République une et indivisible *(22 octobre 1794)*.

J'ai appris hier avec plaisir, mon cher ami, au comité de sûreté générale, que l'on était infiniment content de toi et de Perrin. Barjavel a été enfin transféré du violon dans une maison d'arrêt. Isoard a été arrêté. Les affaires vont très bien ici. Les vampires et les mangeurs d'hommes n'ensanglanteront plus la scène. On nous annonce décidément l'affaire de Carrier à esquisser aujourd'hui. Tout Paris est occupé des horreurs commises à Nantes, à la Vendée et sur d'autres points de la République. Je te recom-

(1) Il en fut autrement ; c'est une nouvelle mission à Avignon et en Languedoc qui fut donnée à Goupilleau quelques mois plus tard.

(2) Mallarmé (François-René-Auguste), député de la Meurthe, envoyé le 23 août 1794, en mission dans la Haute-Garonne et le Gers. Cf. lettre de Marin du 25 vendémiaire, dans *Lettres Intimes* p. 43.

mande les agents de Robespierre, de Payan, de Maignet, de Couthon. Jusques à présent tu as été un peu circonspect à leur égard, et tu vois qu'ils ne l'étoient pas avec toi. Ta conduite est louée, approuvée, glorifiée et elle obtiendra le maximum de louanges lorsque tu auras fait disparaître du Midi tous ces cannibales. Adieu, mon cher ami. Tout le monde t'embrasse. Ma femme et mon frère ne sont pas les derniers à t'assurer de leur amitié. Je te recommande les habitans de Bonnieux. Passe moi cette importunité.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 2 brumaire an III de la République une et indivisible *(23 octobre 1794)*.

Nous sommes convenus, mon cher ami, avec les députés du Gard et partie de ceux des Bouches-du-Rhône, de demander une prolongation de commission pour toi et pour Perrin (1), motivée sur le bien que vous n'avez cessé de faire depuis votre arrivée et celui que vous fairez encore, ayant été chargés de trois départements qui ont exigé un travail pénible et continu.

J'avais bien raison de te dire que Marquois et Fouque (2) étoient des scélérats, et que tu aurais dû appesantir la main nationale sur eux. On t'a écrit de Rhodez qu'ils avaient organisé un rassemblement à

(1) Les pouvoirs donnés aux représentants en mission ne pouvaient dépasser une durée de trois mois sans être renouvelés. La Convention voulait éviter ainsi des dictatures dangereuses.

(2) Fouque, ancien président du Tribunal criminel de Vaucluse. Rovère lui reprochait d'avoir collaboré en cette qualité, aux massacres judiciaires de Bédoin Cf. la lettre de Rovère du 25 fructidor.

Apt et ensuite à Manosque, où ils crient à tue tête que la contre-révolution est opérée. Ne les épargne pas ; tant que ces gens là seront dans nos contrées, la tranquillité ne sera qu'éphémère, et les esprits toujours en suspens.

La séance d'hier a été parfaitement stérile. Carrier n'est point encore au Tribunal, ce qui fait un mauvais effet. Je te recommande tous les malheureux qui implorent ta justice et ta bienfaisance.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 3 brumaire, an III de la République une et indivisible (*24 octobre 1794*).

Nous sommes convenus, mon cher ami, que la députation des Basses et Hautes Alpes demanderont conjointement avec nous que Goupilleau et Perrin, dont les services sont proclamés par une partie de la République soient chargés de porter la tranquillité à Manosque où les rebelles marseillais (1) se sont portés après avoir tenté un rassemblement à Apt. Je reçois, mon ami, journellement la réclamation des infortunés parents de ceux qui ont été mis à mort par les tribunaux de Robespierre. J'en ai parlé à divers comités qui m'ont dit que vous étiez suffisamment autorisés à pourvoir aux besoins de ces êtres

(1) Rovère veut parler des terroristes qui, après s'être insurgés à Marseille contre les représentants Auguis et Serres, et avoir été vaincus par eux, cherchaient à soulever les départements voisins. V. lettre de Goupilleau du 7 vendémiaire. Manosque est un chef lieu de canton de l'arrondissement de Forcalquier dans les Basses-Alpes.

malheureux. Berlier (1) entrautres dont la conduite sage et énergique peut être comparée à la vôtre a fait donner du pain à ceux dont les biens ont été saisis par le *Cambonisme* (2). Carrier a été demandé hier par le peuple pendant la séance des débats. La Convention hésite parce que beaucoup de criminels souillés des mêmes crimes craignent pour leurs têtes scélérates. Ils ont beau faire, la vengeance nationale ne sera pas éludée. Je te recommande, comme je viens de te le dire, les fils, femmes des condamnés, et les détenus injustement dont tous les biens ont été saisis par arrêté de *Robespierre Maignet.* Le citoyen Biscarra (Esprit-Joseph), négociant en soie de Piolenc (3) est de ce nombre. Je t'envoie deux lettres qui méritent aussi toute ton attention. J'attends un prochain rapport pour l'affaire de Bédoin. Tu seras chargé de la distribution. Tu répareras en partie les maux affreux opérés par le sistème infernal de Robespierre. Adieu, mon ami, ma femme et mon frère te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur.

(1) Théophile Berlier, député du département de la Côte-d'Or, envoyé en mission dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

(2) Allusion aux mesures fiscales que l'état des finances de la république avait nécessitées, prises, le plus souvent, sur le rapport de Cambon, député de l'Hérault, qui, membre du comité des finances, y avait acquis une autorité prépondérante.

Rovère semble avoir gardé rancune à Cambon de son intervention en faveur de Maignet, quand, à la séance du 8 fructidor, le député de l'Hérault affirma que Maignet, loin d'être un ami de Robespierre, « le détestait et le regardait comme un homme dangereux ». *Réimpression du Moniteur,* tome 21, p. 592.

Cambon avait combattu avec Tallien et ses amis contre Robespierre, au 9 thermidor, mais il n'avait pas tardé à se séparer d'eux.

(3) Piolenc, commune de l'arrondissement et canton d'Orange.

Goupilleau à Rovère

A Avignon, le 4 brumaire l'an III de la République française, une et indivisible (*25 octobre 1794*).

Ce ne sera encore que demain, mon cher ami que je pourrai envoyer au Comité de Sureté générale et sous ton adresse, un assez grand nombre de pièces contre Molin, Barjavel, et relativement aux événements du 27 fructidor (1). Je réserve à demain de t'entretenir à ce sujet.

Me voilà, occupé ici à l'épuration et à la réorganisation de toutes les autorités constituées, de la Garde et de la Gendarmerie nationales, à remettre le tout sur le meilleur pied possible dans un pays où l'on commence à bien aller, et où l'on irait mieux si l'on n'y craignait les Revenans. Mais la terreur y a été si grande et si justement gravée dans les cœurs, qu'il est difficile de ranimer la confiance; il ne m'est pas possible de faire dans trois mois l'ouvrage pour lequel il faudrait un an ; ce ne sera tout au plus qu'une ébauche que je laisserai à mon successeur, et il est du plus grand intérêt, que tu t'y prennes de loin pour qu'il soit tel qu'il allie la sévérité à la justice, la défiance à la popularité, l'humanité à la rigueur des principes; je ne puis te dissimuler que ton pays ne ressemble à aucun autre de la République; je ne sais si c'est le climat ou l'ancien régime italien qui ont perverti les mœurs de ceux qui l'habitent; mais toutes les passions y sont enracinées ; la dissimulation profonde, je m'en suis bien

(1) Soulèvement de terroristes promptement réprimé par Goupilleau. V. sa lettre du 28 fructidor.

aperçu, est la règle de tous les partis, et il faudra bien du temps, bien de la patience pour le rendre digne de la République (1).

Lorsque j'aurai fini ici, je parcourrai successivement les districts du département, et tu vois que je n'ai pas de temps à perdre; je commencerai par Orange et je finirai par Apt; ne te figure pas que je passe à Bonnieux sans y faire une bonne station.

Tes lettres, tes paquets, tous les pamphlets que j'ai reçus de Paris, m'ont parfaitement instruit de ce qui s'y passe. J'ai lu le décret sur les sociétés populaires, j'ai même lu la séance des Jacobins où il en a été question le jour même et j'ai été enchanté de les trouver si raisonnables dans une occasion où ils étaient piqués au jeu. Espérons que grâces au maintien ferme de la Convention, tout va bientôt se rallier aux prinçipes, et que nous obtiendrons dans l'intérieur autant de triomphes que nos armées en obtiennent aux frontières.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 5 brumaire, l'an III de la République une et indivisible *(26 octobre 1794).*

J'ai obtenu du Comité de Sûreté , mon cher ami, la mise en liberté de douze femmes de Bédoin, détenues à Carpentras en vertu de l'abominable jugement

(1) Les statistiques démontrent que dans la région de Vaucluse la criminalité et l'immoralité ne présentent rien d'exceptionnel; mais la lutte engagée par les avignonnais et les comtadins pour s'affranchir de la domination ultramontaine, puis le régime de terreur organisé par Maignet au lendemain de la réunion à la France, avaient profondément troublé le pays.

du Tribunal (1). La Convention par un décret avait investi le Comité du droit d'élargir ceux qui avoient été condamnés à la détention par des jugements. J'ai fait une petite espièglerie, j'ai fait charger l'agent national de Carpentras de l'exécution de cet arrêté. Si tu ne l'as pas changé, c'est un scélérat appelé Lego (2), qui a atrocement concouru à ces horreurs. Je te fais passer cet acte de justice, connaissant tout l'empressement que tu mettras à effectuer cet acte de justice et d'humanité.

Les députés des hautes et basses Alpes étoient hier au Comité pour te demander pour leur département. L'opinion éprouve quelquefois de légères atteintes, mais les principes surnagent et survivront. La convention s'est fortement prononcée hier contre les meneurs de Toulouse (3) qui marchoient dans la même voie que ceux de Marseille.

Tes lettres ont été ponctuellement remises hier dès qu'elles me sont parvenues. Tu peux toujours compter sur mon exactitude à faire tes commissions et te donner des preuves de mon invincible attache-

(1) V. sur l'affaire de Bédoin, notre *Introduction*, p. 29, 30. Outre les 63 condamnations à mort, le tribunal criminel, présidé par Fouque, et sur les réquisitions de Barjavel, avait prononcé la peine de la réclusion contre 12 femmes, V. Berriat Saint Prix : *La justice révolutionnaire*, t. I, p. 426.

(2) Ancien notaire à Paris, d'après de Baumefort, *Tribunal révolutionnaire d'Orange*, p. 30. On pourra lire dans cet ouvrage, p. 230 et suiv. des lettres de Lego à Maignet, qui paraissent justifier les sévères appréciations de Rovère, et aussi l'odieuse lettre du futur maréchal Suchet.

Il existe aux papiers de Goupilleau, nº 80 du catalogue déjà cité, un « *mémoire justificatif* » de la conduite de Lego dans l'exécution des ordres de Maignet, adressé par cet agent national aux représentants Goupilleau et Perrin.

(3) *Réimpression du Moniteur* t. XXII, p. 350, séance du 4 brumaire.

Chaudron-Rousseau, Cavaignac et Clauzel firent voter l'arrestation de terroristes toulousains.

ment. Attache toi à faire la collection de toutes les pièces constatant les crimes de Robespierre et de ses agents. Je te recommande les gens de Bonnieux. Ma femme, mon frère et au moins quatre-vingt députés t'embrassent. Salut et amitié.

Goupilleau à Rovère

A Avignon, le 5 brumaire, l'an III de la République française une et indivisible *(26 octobre 1794)*.

Je t'annonçai hier, mon cher ami, des grosses liasses de papiers (1) concernant l'événement du 27 fructidor, des renseignements contre Molin et Barjavel, tu les trouveras cy jointes ; je te les adresse et je les charge à la poste pour qu'ils te parviennent sûrement et que tu les remettes toi-même au Comité de Sûreté Générale, après avoir lu et cacheté le tout. Ce n'est qu'un avant faire droit, je te réponds de mettre la conduite de tous ces coquins en évidence.

Tu trouveras aussi deux paquets pour le Comité de Salut Public et de Sûreté Générale; lis-les et cachète-les également avant de les rendre à leur adresse ; tu verras qu'il s'y agit de Belleville, l'un des grands agitateurs d'Avignon, et j'espère que tu le recommanderas aux comités ; ne manque pas d'en prévenir Barras dont il avait surpris la religion et l'amitié, et dis-lui bien que c'est un des plus coupables de tout le pays. J'attends la reddition de ses comptes, pour lui rendre la justice qui lui est due ;

(1) Il est fait mention de cet envoi de Goupilleau dans le compte-rendu de la séance de la Convention du 17 brumaire. *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 452. Voir encore Aulard. *Correspondance des représentants*, tome XVII, le dernier paru, p. 741.

je travaille à l'épuration des autorités constituées et je t'assure que c'est l'un des plus pénibles travaux que j'aie jamais eu, tant je crains de me tromper (1). Je ferai pour le mieux.

Je reçois ta lettre du 28 vendémiaire. Je suis étonné que tu n'aies pas reçu encore la mienne du 17, et qu'elle n'ait pas été lue à la Convention. Elle n'est que le prélude d'un grand ouvrage qui va paraître, et où tu verras de trop grandes vérités (2).

Tu m'enverras à l'armée d'Italie, si tu le veux. Je suis aux ordres de la Convention. Je ne te dissimule pas, cependant, que j'aimerais mieux retourner à Paris, attendu que voilà l'hiver et qu'il est impossible, dans les Alpes, de se battre dans cette saison. Au reste, fais pour le mieux je me repose sur ton amitié.

Pourquoi Carrier, Hentz (3) et compagnie ne sont-ils pas encore en jugement ? Faites donc rage, vous, patriotes de bonne roche, et purgez la Convention de tous les scélérats qui sont le scandale des bons citoyens, qui par une erreur funeste les y ont envoyés.

Je te salue, et je t'embrasse, toi, ta femme, ton frère et tous nos amis.

(1) Ces scrupules de Goupilleau indiquent bien sa profonde honnêteté.

(2) Allusion probable au rapport de Goupilleau sur la destruction de Bédoin ordonnée par Maignet, daté des *ruines de Bédoin, 18 brumaire an III*, qui fut lu à la séance de la convention du 3 frimaire. *Réimpression du moniteur*, t. XXII, p. 575..

(3) Cf. lettre de Goupilleau du 12 vendémiaire.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 6 brumaire l'an III de la République une et indivisible *(27 octobre 1794).*

J'ai reçu ta lettre du 26, mon cher ami. J'espère que celle-ci te parviendra dans un païs moins ardu que celui d'où tu m'as écrit (1). Tu as vu par toi-même que tout ce que j'avois avancé à la Convention et à mes amis étoit parfaitement vrai. Robespierre avoit établi dans chaque arrondissement des hommes de sang qui comprimoient le patriotisme, la liberté, et ne laissoient aux François que le désespoir. Grâces à tes soins et à ceux de tes semblables, la liberté telle celle de la déclaration des droits de l'homme pourra reprendre sur le sol françois d'où elle étoit affreusement bannie. Je t'écrirai demain le résultat des démarches des députations des Hautes et Basses Alpes pour t'avoir dans leurs départements, livrés depuis longtemps aux incursions des Marseillais.

Nos collègues Auguis et Serres sont à Tarascon. Mais ils obscurcissent leurs bienfaits en trainant avec eux un des plus grands scélérats du Midi, monsieur Mercurin (2), voleur, fripon, assassin, etc.

Carrier est encore dans le sein de la Convention, ce qui désespère tous les bons citoyens. On nous

(1) De Lodève. V. les lettres de Goupilleau des 20 et 26 vendémiaire.

(2) Rovère désigne, sans doute, avec des expressions en usage dans le vocabulaire politique de tous les temps, Mercurin, président de l'administration du département des Bouches-du-Rhône en vendémiaire an III ; Mercurin avait soutenu Auguis et Serres lors de l'échauffourée jacobine du 5 vendémiaire. V. Lourde, *Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence*, t. III, p. 382. Cf. lettre de Goupilleau du 7 vendémiaire.

assure cependant qu'il en sera question aujourd'hui. Je te remercie des assurances que tu me donnes sur mon défunt canton (1). Ces pauvres gens me désolent et se souviennent encore de la brûlure à laquelle ils étoient condamnés par Maignet, comme les infortunés de Bédouin. Il y a quelques intrigans dans ces contrées qui veulent absolument dominer ; ne les épargne pas. Je t'écrirai demain quelque chose de plus positif. Je t'embrasse de tout mon cœur. Ma femme et mon frère te disent mille choses obligeantes. Salut et sincère amitié.

Goupilleau à Rovère.

Avignon, 7 brumaire l'an III de la République française une et indivisible *(28 octobre 1794)*.

J'ai reçu, mon ami, en même tems que ta lettre du 29 vendémiaire plusieurs papiers publics qui m'annonçoient que la mienne du 17 août avait été lue à la Convention (2). Voilà tout ce que je demandois et je te remercie de ce que tu as fait à cet égard. Je reconnois bien là ton amitié et le désir que tu as de rendre la patrie heureuse.

L'adresse de Carpentras est venue à point nommé pour y faire un bon effet; les patriotes se réunissent, on m'assure qu'ils ont rédigé un mémoire qui pourra faire pendant à celui des noyades de Carrier. Comment se fait-il que les hommes ne se mettent jamais dans la tête que tôt ou tard le crime se dévoile et qu'ils ne devraient jamais s'exposer à le commettre.

(1) Le canton de Bonnieux.

(2) V. lettre de Goupilleau du 5 brumaire et la note.

Les papiers publics me disent que la connoissance de l'affaire de Bédouin m'est renvoyée ; mais je ne m'en mêlerai certainement pas que le décret ne me soit connu officiellement;il en est de même de l'affaire de Ruffier, Viala et autres (1); j'ai mon carton plein de pièces, et je ne puis en connoître que le décret ne me soit parvenu. Tout ce que je puis faire à l'égard de Bédouin consistera en mesures provisoires que me dicteront la justice et l'humanité.

Je suis dans la réforme jusqu'au col; j'espére que demain toutes les autorités constituées d'Avignon seront réorganisées; elles le seront le mieux que je pourrai, n'en doute pas, mais, tu le sais, la pénurie des bons sujets est extrême ; ôte moi d'ici, les intrigants, les ambitieux, les fripons. les agitateurs, ce qui restera de vrais républicains ne sera pas en grand nombre.

Ducros Aubert est ici (2), nous travaillons sur l'organisation générale de la gendarmerie qui avait grand besoin d'être renouvelée. Je choisirai un bon chef (si j'en trouve), pour la garde nationale ; je chargerai une commission prise dans toutes les autorités constituées pour faire le reste, ainsi que pour l'épuration des municipalités du district excepté L'Isle et Cavaillon que je me réserve ; tu sais que je n'ai pas le tems de tout faire,et il faut que je fasse ma ronde, en la commençant par Orange et la finissant par Apt.

Ne perds donc pas de vue les subsistances ; je suis accablé de réclamations, depuis le matin jusqu'au soir et je vois que malheureusement elles ne sont que

(1) Sur Ruffier et Viala, terroristes avignonnais, voir le *mémoire* de Duprat p. 47 à 49.

(2) Cf. *Carnet de route*, p. 40 et 70.

trop fondées (1). L'on dirait que ce païs n'existe pas dans la République, à voir le système et l'abandon total où le laisse la commission des subsistances et approvisionnements ; ne perds donc pas une minute, je n'ai plus que cette inquiétude pour ce païs, et si les citoyens qui la partagent avec moi, ne la voient pas disparaître, je crains que ce dénuement général n'ait des suites funestes.

Je ne suis pas content du Comité révolutionnaire, qui a profité de mon absence, pour mettre en liberté beaucoup d'individus qui ne devaient pas l'être ; il étoit mené par trois mauvaises têtes qui viennent de me faire la faveur de donner leur démission, je les remplace par d'autres dont j'espère que je n'aurai pas à me plaindre.

Tiens toujours bon, mon ami, aie-nous du grain, je te répons de la tranquillité publique ; je n'ai pas même besoin de troupes à present ; mais occupe-toi de me faire nommer un bon successeur et fais que je retourne bien vite à Paris, si la Convention ne m'envoie pas à l'armée d'Italie.

Je te réitère, mon ami, à toi et aux tiens, l'assurance de mon invariable attachemcnt.

D'Artigoyte (2) est venu me voir hier, il est allé voir la Fontaine de Vaucluse ; demain matin il part pour Paris.

Le Club a été rouvert hier au soir ; il a été à merveille.

(1) Dans les premiers jours de brumaire, l'administration du district d'Avignon envoya des délégués à Nice pour faire des approvisionnements de blés. Ils ne purent s'acquitter de leur mission faute de numéraire métallique, les marchands faisant des difficultés pour recevoir les assignats.

(2) D'Artigoyte, député des Landes, envoyé en mission dans la Haute-Garonne, le Gers et le Tarn, avec Mallarmé, député de la Meurthe. Rappelé à Paris, il passait par la vallée du Rhône.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 9 Brumaire an III de la République une et indivisible *(30 octobre 1794)*.

J'ai reçu hier, mon ami ta lettre du 30 vendémiaire. Tu étois attendu avec impatience à Avignon, où les affaires paroissent aller assez bien. Je dois te dire cependant que le Comité de Sûreté générale nous a communiqué hier des lettres de Marseille qui annoncent un complot sourd qui menace encore la République, notamment les départements méridionaux. La conduite de nos collègues, d'abord ferme et digne d'éloges, s'est changée en observations politiques, ce qui a donné du courage à la faction des terroristes Jacobins. Il paroit qu'ils méditent un coup affreux, qu'une partie des conjurés est à Marseille sous les ailes de Granet (1) frère, et l'autre partie a reflué à Apt, à Manosque et à l'armée d'Italie, où ils travaillent à tout désorganiser. Nous irons au Comité de Salut public ce matin ; je demanderai que l'on t'envoie à l'armée d'Italie pour suivre cette queue de conspiration. Le moment est devenu critique depuis le rappel de d'Artigoïte et de Mallar-

(1) Omer Granet, député des Bouches-du-Rhône, était suspect à Rovère et à ses amis en raison de ses bonnes relations avec Maignet. Cf. lettre de Rovère du 2e sans cullotide, p. 83) ; — ils l'accusaient de soutenir, par lui et les siens les agissements des terroristes du Midi. Quelques mois plus tard, Poultier l'ancien *missionnaire* du Vaucluse, alors en mission à l'armée d'Italie et à l'escadre de la Méditerranée (Germinal an III), écrivait à la Convention dans le style de l'époque : « Granet est tellement en horreur à Marseille qu'il n'est pas un seul citoyen qui veuille correspondre avec lui ; il n'a jamais eu de relations qu'avec les voleurs et les assassins... » V. Lourde, *Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence*, T. 3, p. 387.

mé (1). On veut être exact aux principes. Il y a apparence que l'on enverra ton cousin (2) à Marseille. Je t'ai peu parlé de lui, parce que les patriotes en étoient peu satisfaits. Son entrée au Comité de Sûreté générale lui avoit tourné la tête, il étoit devenu brusque, hautain et indécis entre les hommes de sang et ceux qui pensent comme toi et moi, qui veulent les principes, la justice et l'établissement de la liberté sur des bases inébranlables.

Je te remercie de la bonne justice que tu rendras à mes compatriotes, longtemps errants dans les montagnes pour se soustraire à la tirannie de Maignet. Tu as trop ménagé Charlet, Fouque, Marquois et quelques autres scélérats qui prêchent ouvertement la révolte à Orange, tels que Moret, Morin et compagnie, le nommé Laurent, officier destitué que j'aimois beaucoup, que j'avois placé et qui m'a quelques obligations. Il mérite d'être observé, c'est un homme à caractère et d'une fougue peu commune.

Les Jacobins ont fait tous leurs efforts pour sauver *Carrier*. Tu verras par les papiers publics qu'il est à la mi chemin du tribunal. La Commission a été formée hier par le sort ; elle est assez bien composée. Il ne s'en tirera pas et nous avons commis une grande faute de ne pas l'envoyer plus tôt. Le peuple s'impatiente avec raison. Hentz (1) et Francas-

(1) Voir la note sur la lettre précédente et la lettre de Rovère du 8 vendémiaire an 3.

(2) Goupilleau (de Fontenay) ; Cf. lettre de Rovère du 22 Fructidor an II.

(3) Sur Hentz, Cf. lettre de Goupilleau du 12 vendémiaire ; député de la Moselle ; envoyé à l'armée de l'Ouest avec des pouvoirs illimités, il fut accusé d'avoir commis toutes sortes d'excès pendant cette mission en Vendée, et se défendit avec énergie. Décrété d'accusation le 5 avril 1795, sur le rapport de Tallien, il bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 oct. 1795), et se retira de la vie politique.

tel (1) sont étrangement compromis. Leur tour n'est pas venu encore. Ma femme et mon frère te disent mille choses ainsi que tous nos bons et loyaux amis. Tu es aimé et estimé généralement et les quelques détracteurs qui sembloient faire impression à ta délicatesse sont réduits au silence. Salut et fraternité.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 3 brumaire, l'an III de la République une et indivisible *(30 octobre 1794)*.

Tu m'as recommandé, mon cher collègue, les citoyennes Roustan, mère et belle-fille, de la commune de Montdragon (2). Je te recommande à mon tour leur fils et mari. Un assassin connu sous le nom d'Augier, non content d'avoir fait des dénonciations fausses contre le père, est venu à Paris faire arrêter celui que je te recommande. Je suis venu à bout, à l'aide de quelques uns de nos collègues, de le faire sortir. Il retourne dans notre département, il est bien empressé de s'y rendre pour t'y trouver encore. Personne ne peut mieux et plus que toi lui rendre service. La Convention n'ose pas encore attaquer la grande question des réparations dûes à tant de familles dont les chefs ont été assassinés par des hommes vêtus d'un manteau noir et entouré d'un

(1) Pierre-Adrien Francastel, député de l'Eure. Envoyé en mission à la fin de 1793, à l'armée de l'Ouest, avec Carrier, Bourbotte, Pinet et Turreau. Terrorisa Angers, et seconda Carrier à Nantes. Conjointement avec Hentz, adressa à la Convention un rapport sur leur mission. Dénoncé par la Société populaire d'Angers, comme complice de Carrier le 22 thermidor an III 9 août 1795), il parvint à se justifier.

(2) Montdragon, arrondissement d'Orange, canton de Bollène.

cordon tricolore qu'ils ont profané de toutes les manières. C'est à ta justice, à ta sagesse, à donner les ordres nécessaires pour que les biens du fils Roustan, de sa mère et de sa femme, soient distraits du sequestre. La nation, après avoir consacré le droit de propriété comme une chose sacrée, ne peut pas s'emparer frauduleusement du bien d'autrui. Il n'y a que les Robespierristes, les Cambonistes (1), qui puissent soutenir des maximes aussi éversives de tout contrat social.

Je n'ai pu faire aucun usage de la pétition que tu m'as adressée des citoyennes Roustan. Elle n'est pas adressée à la Convention ; c'est une formalité indispensable. Tu aviseras avec le citoyen Roustan aux moyens les plus certains et les plus efficaces pour lui faire rendre justice. Tu me trouveras toujours disposé à te seconder et à faire triompher les principes en faisant punir les assassins, les buveurs de sang et les oppresseurs des citoyens français. Salut et fraternité.

N'oublie pas que l'indulgence n'est bonne qu'envers les âmes bien nées, qu'elle conduit toujours à mal ceux qui en usent envers les scélérats.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 9 brumaire, an III de la République une et indivisible (*30 octobre 1794*).

Tu connois, mon cher collègue, l'attachement qui me lie à mes compatriotes de Sorgues. Nous avons suivi le drapeau tricolore depuis le commencement

(1) Sur Cambon, Cf. lettre de Rovère du 3 brumaire.

de la révolution. Ils m'ont adopté pour leur concitoyen, en m'offrant en présent le domaine que j'ai acheté dans leur commune (1). Je les ai toujours vus courageux, intrépides défenseurs de la liberté et des droits de l'homme. Ils ont été successivement persécutés par Mulot (2), par les Marseillois (3), par Maignet, par Moureau, par Charlet, enfin par tous les genres de scélérats qui ont obscurci le flambeau de la liberté. Ils me demandent une lettre pour nos collègues à Marseille pour échanger leur vin contre du bled. Personne n'est plus en droit et en volonté que toi, de leur être utile et d'accéder à une demande aussi juste. Fais-moi l'amitié de la prendre en considération. On ne parle avec raison que du bonheur que tu répands sur les habitans du Midi. Avant de terminer ton intéressante mission, assure autant que tu le pourras les subsistances. Emploie auprès d'Auguis et de Serres, s'il est nécessaire, le crédit et la considération que l'amitié et l'estime réciproque entre les gens vertueux, assurent pour le bonheur public et particulier. Salut et fraternité.

(1) Il s'agit du domaine des Célestins de Gentilly, bien national, dont nous avons parlé dans notre *introduction*, p. 18. Comme les amis de Maignet reprochaient à Rovère de l'avoir acheté trop bon marché, le Conseil général de la commune de Sorgues, décida le 13 Brumaire an III (3 novembre 1794), « qu'il serait fait une attestation, signée des membres du Conseil général de la commune et des autres citoyens, pour l'envoyer à la Convention nationale en faveur de Rovère, adjudicataire des ci-devans Célestins de Sorgues, pour prouver l'offre qui lui fut faite d'accepter cette maison au même prix qu'elle aurait été vendue aux enchères publiques, en reconnaissance des services insignes qu'il avait rendus à cette commune. » *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 376.

(2) L'abbé Mulot, un des médiateurs envoyés dans le Comtat Venaissin, en Juin 1791 ; s'y laissa circonvenir par les royalistes et les papistes, et fut accusé, dès lors, de persécuter les patriotes.

(3) Les fédéralistes marseillais lors de leur expédition sur Avignon en juillet 1793.

Goupilleau à Rovère.

Orange, le ~~26 fructidor~~ 11 brumaire an III de la République etc.
(*1er Novembre 1794*) (1).

Je réponds, mon ami, à tes trois lettres des 1, 2 et 3 de ce mois. Je n'ai pu le faire plus tôt, tant j'ai été accablé d'affaires à Avignon que je quittai le 2 pour me rendre ici. Tu sens bien que c'est un terrible ouvrage que de réorganiser à neuf les autorités constituées d'une commune aussi scabreuse et où les bons sujets sont infiniment rares. J'ai fait pour le mieux : département district, municipalité, tribunaux civil et criminel, juges de paix, garde et gendarmerie nationale, tout est fini. Je déléguerai à une commission des pouvoirs pour en faire autant dans toutes les communes du district, car je n'ai pas le tems d'aller partout (2). Je me réserve cependant Lille et Cavaillon (3) où je me propose de travailler moi-même en allant de Carpentras à Apt.

J'ai donné à des patriotes de mon bureau la com-

(1) Cf. dans *Lettres intimes*, la lettre adressée le même jour, d'Orange, par Goupilleau à Marin.

(2) Cf. lettre de Goupilleau à Rovère du 7 Brumaire. C'est le 8 Brumaire que le représentant fit les nominations. Rochetin demeura maire d'Avignon, Raphel eut la présidence du tribunal criminel. C'est en cette qualité que le 7 Messidor an III (25 juin 1795), il prononçait la condamnation à mort des membres de la sanglante Commission d'Orange. Comme Rochetin il avait été impliqué dans la procédure de la Glacière, et amnistié.

Les commissaires que délégua, quelques jours après, Goupilleau pour réorganiser les communes les moins importantes, furent notamment : Bruny, agent national du district d'Avignon. le maire Rochetin, Raphel, président du tribunal criminel, Hierle, président du tribunal de commerce, Trie, administrateur du district.

(3) L'Isle-sur-Sorgue et Cavaillon étaient les deux communes les plus importantes du district d'Avignon.

mission de t'envoyer le tableau de mon travail et je souhaite qu'il soit de ton goût. Tu y verras que j'ai tiré Duprat de l'administration pour le mettre à la tête de la garde nationale (1) et en cela j'ai cru rendre un grand service à la chose publique en mettant chacun à sa place.

Je suis ici, mon ami, dans un bourbier, ou, comme tu l'as fort bien dit, dans les écuries d'Augias (2). Je commence ce matin l'examen des papiers du tribunal de Robespierre pour avoir des renseignements sur toutes les horreurs qui s'y sont commises. Si je m'en rapporte à ce que l'on me dit, Fauvety et C[ie] ont fait un triage avant de gagner le large (3); on me dit même qu'ils avoient envoyé à Robespierre tous les papiers signés de toi dans ta commission et qui devoient te servir de passeport à la guillotine. Il est bon de rire quand le péril est passé.

Si je fais quelques découvertes, le Comité et la Convention le sauront de suite. Je leur écrirai d'ici, comme je compte leur écrire des ruines de Bédoin, où l'incendie du crime fume encore. Mon ami, pleure avec moi sur le sort des infortunés citoyens de ce village. L'administration de Carpentras m'adresse les copies des lettres des jeunes défenseurs de notre liberté, qui, inquiets sur le sort de leurs parents, écrivent aux administrateurs pour en avoir des nouvelles. Lorsqu'ils reviendront vainqueurs des frontières, ils apprendront que leurs pères, leurs mères, leurs frères ont été égorgés dans le tems même

(1) Sur Duprat, voir notre *introduction*, p. 468 et suiv.

(2) Cf. *Lettres intimes*, p. 50.

(3) Fauvety, président de la Commission d'Orange, condamné à mort le 7 Messidor an III (25 Juin 1795), par le tribunal criminel de Vaucluse.

qu'ils combattoient pour la patrie et leurs cabanes réduites en cendres (1).

Laisse-moi rendre à Bédoin. La Convention recevra ma lettre ; jusques-là j'en ai le cœur malade. J'ai pris des mesures provisoires pour arrêter le cours de la démolition de ce village ; que n'ai-je un décret qui m'autorise particulièrement à y faire tout le bien que je désirerois.

Ton amitié pour moi t'égare, mon cher ami. Je n'ai fait que peu de bien dans ton pays, et j'aurois voulu en faire davantage. Mais ne sollicite point une prolongation de pouvoirs. Rends-moi le service de de me laisser retourner à mon poste. Tu me connois assez pour savoir que je n'ai pas de volonté à moi, et que je suis tout à ma patrie. Mais n'ai-je pas eu assez de mal sans en souffrir encore en plus. Finissant, je t'avoue, mon ami, que si la Convention prolongeoit mes pouvoirs, je n'y souscrirais qu'autant que je verrais le peuple assuré de ses subsistances. J'ai écrit à la Commission et au Comité de Salut Public, je t'ai écrit de leur en parler vigoureusement. Le recensement général leur est parvenu, et pas une seule réponse. Le peuple n'a plus de grains, pas même pour semer ; sans cesse, je suis assailli de réclamations. Je ne puis entendre les récits du peuple, lorsque je ne puis y remédier. Je te le dis franchement, rien ne peut me faire rester ici au bout de mes trois mois, si je ne suis pas assuré de voir cesser des plaintes si légitimes. Le mal est plus pressant que tu ne le crois, ne perds pas de vue ce que je te dis là.

(1) Bédoin avait fourni 260 volontaires aux armées de la République d'après le rapport de Goupilleau à la Convention, dont nous avons parlé à propos de la lettre de Goupilleau à Rovère du 5 brumaire.

Porte toi bien, mon ami, et aime-moi toujours, rapelle-moi au souvenir de tes proches, et de nos amis ; je me glorifie d'être digne de votre amitié.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 11 brumaire an III de la République, une et indivisible (*1er Novembre 1794*).

Il me tarde, mon cher ami, de recevoir de tes nouvelles d'Avignon. Ta dernière lettre est du 30 vendémiaire (1). Voilà douze jours d'intervalle. Je présume que tes grandes occupations et le désir que tu auras eu de m'apprendre quelque chose de nouveau sur la régénération des autorités t'aura fait suspendre ta correspondance. Nous avons appris hier les nouvelles scènes qui ont eu lieu à Tarascon. Bris de scellés, enlèvement de papiers et assassinats. Voilà les protégés de Robespierre et de Maignet, voilà les patriotes par excellence. Le Comité de Salut public et celui de Sûreté générale paroissent disposés à suivre avec vigueur la punition de pareils attentats. On est toujours supérieurement content de toi et de Perrin. Il paroit qu'on n'accorde pas la même faveur à Auguis et à Serres. L'envoi à Paris des révoltés de Marseille, tandis qu'ils pouvoient les faire juger par la commission qu'ils avoient nommée et que la Convention avoit confirmée, la nomination de Granet et de Mercurin (2) à l'administration du département, le maire d'Aix destitué et incarcéré

(1) La minute de cette lettre ne se trouve pas dans la correspondance de Goupilleau.

(2) Voir sur Granet et Mercurin *Lettres de Rovère* des 6 et 9 brumaire et les notes.

pour être venu dénoncer les conspirateurs et leur protecteur Maignet, 700 prisonniers dans la bastille de Tarascon, quasi tous cultivateurs, tandis que le Comité de Sûreté générale et les représentants du peuple réparent autant qu'ils peuvent les atrocités commises par les Robespierristes, voilà, mon ami, l'état exact, le thermomètre des comités. Les députés du Gard, de l'Hérault, de l'Aveiron ont tous des lettres plus flatteuses et plus agréables sur ton compte. On loue surtout le tact et la précision avec laquelle tu as saisi au corps les agitateurs, les vampires, enfin les agents de Robespierre. Quant à ta mission nous pourrons la prolonger de quelques décades. D'ailleurs nous sommes convenus que vous ne deviez quitter que lorsque vos successeurs seroient arrivés et que vous leur auriez donné l'état de situation des départements confiés à vos soins. Ma femme et mon frère te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Dans le moment se présente chez moi le citoyen Dominique Cuissot de la commune de Lauris, district d'Apt. Il est officier municipal, ce qui le gêne infiniment dans son commerce. Il voudroit pouvoir librement apporter à Paris du vin, de l'huile et autres comestibles que nous désirons infiniment à Paris, et qui sont d'absolue nécessité. Je te prierai de le faire remplacer par quelque autre bon patriote car il est probe et attaché à la liberté, détestant toutes les queues de Robespierre.

P. S. Je reçois dans le moment, ta lettre du 4 brumaire. Si tu n'appuies fort sur les coquins nous aurons la guerre civile au printemps. Je te prie d'examiner la conduite des meneurs d'Orange et d'écrire aux collègues Auguis, Serres, de ne pas se

laisser mener par Mercurin. Je lirai ta lettre ce matin au Comité de Salut Public. Nous devons y aller avec Clausel (1) qui t'aime beaucoup. Pendant ton séjour à Carpentras, fais attention à la citoyenne Auberi et à son fils. Le mari a été acquitté par jugement du tribunal révolutionnaire. C'est un certain coquin appelé *Bergier*, qui étoit en correspondance avec Robespierre, qui les persécutoit tous.

Goupilleau à Rovère.

Orange, le 12 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (2 *Novembre 1794*).

Tu trouveras ci-joint, mon ami, une lettre pour le Comité de Sureté générale. Tu la liras et tu y trouveras des faits nouveaux. Le rassemblement dont je parle n'a rien d'inquiétant (2). C'est une faiblesse des malheureux réduits au desespoir. Je te reponds, qu'elle n'aura pas de suite. Lis la à Le Blanc à qui je fais bien d'amitiés. Dis-lui qu'il est de l'intérêt général que les détenus d'Arles soient transferés à Paris; obtiens en l'ordre du Comité et ils partiront de suite avec leurs papiers. Je te promets des choses fort curieuses dans les papiers de la Commission (3). C'est un crible percé par le crime. Je reçus hier ta lettre

(1) Jean-Baptiste Clauzel, député de l'Ariège.

(2) 7 à 800 personnes s'étaient réunies près d'Orange, sur l'emplacement des fosses où avaient été ensevelies les victimes de la Commission populaire, pour y dire les prières des morts. Goupilleau les fit cerner et put se rendre compte que cet attroupement illégal trouvait son excuse dans les deuils de tant de familles si durement frappées par la Terreur.

(3) La Commission populaire d'Orange.

du 5. J'ai envoyé ce matin une ordonnance à Lego (1) pour exécuter l'ordre du Comité de Sûreté générale. Ce seroit là le dernier acte de M. Lego, si j'allais demain à Carpentras.

Encore une fois, mon ami, parle à la Commission des subsistances. Je déserte, s'il n'en arrive pas ici. Il n'y a plus moyen de tenir aux plaintes fondées et sans cesse renaissantes du peuple.

Porte-toi bien, donne-moi toujours de tes nouvelles. Dépêchez - vous donc de mettre Carrier et Hentz en jugement.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 12 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (*2 Novembre 1794*).

Nous avons rendez vous, mon cher ami, comme je te l'ai marqué hier, au Comité de Salut public avec les membres de celui de Sureté générale pour les affaires du Midi. Je t'en rendrai compte demain. Maignet, l'infâme Maignet, vient de répandre un mémoire pour justifier ses atrocités (2). Je lui repondrai vigoureusemeut. Il a l'air de te pincer indirectement. J'espère que tu fairas provision de pièces pour combattre cet émule de Carrier. On dit ce dernier sauvé. La nouvelle n'est pas bien sûre encore, mais elle est probable, car on a fait tout ce qu'il falloit pour le soustraire au supplice. Je t'envoie, mon

(1) Cf. Lettre de Rovère du 5 brumaire.

(2) Cf. *Lettres intimes*, p. 55 et la note p. 56 sur les divers écrits de Maignet et de Rovère au sujet des crimes politiques commis à Bédoin.

ami, un ouvrage bien intéressant. Il sort de la plume d'un grand scélérat. Ce n'est pas le premier qui a été utile à sa patrie en dénonçant ses complices. Je te recommande le pauvre Godner (1), c'est un excellent homme; fais le payer de ce qui lui est dû. A demain, mille amitiés, mon cher ami.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 14 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (*4 Novembre 1794*).

Nous sommes convenus, mon cher ami, que tu ne quitteras pas ton poste qu'un successeur ne t'aille remplacer et prendre de toi le mot d'ordre. Clausel, président du Comité de Sureté générale, m'a expressement chargé de t'écrire pour t'avertir de cette décision. Tu sais que c'est le Comité de Sûreté générale qui est chargé de tout ce qui regarde l'intérieur de la République. Je crois que ce sera Alquier (2) qui

(1) Godner, appelé aussi Juzan Godener, un des principaux militants du parti de Rovère, avait été délégué à Marseille en juin 1793, par la Société républicaine d'Avignon, pour aller délivrer Jourdan, alors capitaine de gendarmerie, que les sections fédéralistes marseillaises avaient arraché à sa fonction, transféré, emprisonné et voulaient guillotiner. (*Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, dépôt d'Aix, Série L, Liasses 473, 488, 502).

Godner devint un des principaux agents de la politique de Goupilleau dans le Vaucluse, au cours de ses missions subséquentes. On trouve de nombreuses lettres de lui aux papiers du conventionnel, principalement au n° 63, Liasse 4 (Catalogue Dugast-Matifeux). En prairial an VI (juin 1798), il était commissaire du Directoire exécutif, près la municipalité de l'Isle-sur-Sorgue.

(2) Charles-Jean Alquier, député de Seine-et-Oise; ancien président du tribunal criminel de Versailles, *missionnaire* à Lyon avec Boissy d'Anglas et Vitet, ennemi des terroristes, plus tard ambassadeur en Espagne. Ce ne fut point lui, mais Jean de Bry, député de l'Aisne, qui remplaça le conventionnel vendéen. Alquier et De Bry, moins purs républicains que Goupilleau, n'imitèrent point, dans la suite, son attitude irréductible vis-à-vis de Bonaparte et se rallièrent à l'Empire, qui leur confia d'importantes fonctions (Voir *Carnet de Route*, p. 20).

ira te joindre ; tu connais ses sentiments de justice, son antipathie contre les fripons. Sa présence diminuera, mon cher ami, les regrets que nous éprouvons tous que la loi ne vous permette pas de terminer vos travaux aussi utilement et aussi glorieusement que vous les aviez entrepris. On me mande que les habitans du département si longtemps malheureux, si longtemps assassinés vont porter leurs plaintes à la Convention contre leur oppresseur et leur bourreau. Quel contraste que celui de ta conduite avec celle de ce monstre. Le rapport contre Carrier est encore différé. On assure qu'il ne passera pas trois jours sans que la commission propose le décret d'accusation. Il en est temps, car le peuple s'impatiente de voir un scélérat de cette espèce siéger parmi les représentans d'un peuple libre et qui doit être vertueux.

Je te remercie, mon ami, de la promesse que tu me fais d'aller passer quelques jours dans mon hermitage de Bonnieux. Ce sera une joie universelle pour tous mes compatriotes. J'espère que mon Reboulet (1) aura bien soin de toi et de tes amis. Ma femme et mon frère te disent mille choses. Tu leur es infiniment cher, ainsi qu'à tous ceux qui aiment la vertu. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 16 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (*6 Novembre 1794*).

Je n'ai pas reçu les pièces que tu m'annonces, mon cher ami, elles doivent être à la poste chargée, car j'ai l'avis d'un paquet. Mais en attendant de t'en accu-

(1) C'était le domestique de confiance de Rovère. Il était membre du Comité de Surveillance de Bonnieux. (Voir *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 365).

ser implicitement la réception, je ne veux pas perdre le courrier sans m'entretenir quelques moments avec toi et te dire que hier et avant-hier nous avons eu un succès bien décidé sur tous les anneaux de la queue de Robespierre, nous avons eu un avantage bien réel à la séance du soir. Nous avions perdu un peu de terrain à la nomination du Comité de Salut public. Ils nous ont *infiltré Carnot* (1) qui ne vaut pas mieux que ses anciens compagnons d'assassinats. Mais le soir, nous avons eu Barras, Laignelot, Garnier de l'Aube, et Armand de la Meuse (2), à la très grande majorité. Les papiers publics t'instruiront des détails. Reste ferme à ton poste comme te l'a mandé le Comité de Sureté générale. Continue à faire le bien. Ma femme et mon frère t'embrassent.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 17 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (7 *Novembre 1794*).

J'ai reçu hier, mon cher ami, tes lettres et paquets des 5 et 7. Je les ai remis aux comités respectifs. On lira aujourd'hui à la tribune ta lettre au Comité de

(1) Rovère ne pouvait oublier que Carnot avait été, comme membre de l'ancien Comité de Salut public, un des signataires de l'arrêté établissant à Orange la sanglante Commission populaire demandée par Maignet. (Voir cet arrêté dans Berriat Saint-Prix, *La Justice révolutionnaire*, t. I, p. 438 . Plus tard, au 18 fructidor, par l'effet des fluctuations politiques, Rovère et Carnot devaient se trouver l'un et l'autre parmi les victimes du coup d'état de Barras. (Voir notre *Introduction*, p. 494).

(2) Au Comité de Sûreté générale. Laignelot, auteur dramatique, député de Paris, auteur du rapport à la suite duquel fut fermé le club des Jacobins. — Garnier, député de l'Aube, ami de Danton qu'il avait vainement essayé de sauver (Voir *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 436).

Sureté générale (1). Notre ami Clausel qui va comme nous s'est chargé d'office de cette commission patriotique. J'ai fait enregistrer toutes les pièces contenues dans tes deux envois. Les affaires vont très bien, malgré les menées des Jacobins qui étoient en pleine révolte comme tu verras par les propos de Billaud, des Duhem et compagnie (2). Ils nous ont rendu grand service, car il y avoit encore bien des parties faibles dans l'assemblée qui se sont décidées contre les assassins et les buveurs de sang. On a parfaitement applaudi à tes mesures contre le nommé Belleville. Barras auquel j'ai communiqué ta lettre (3) approuve très fort que tu le fasses mettre en lieu de sûreté. Cet homme avoit été nommé par Jaume, chef des Jacobins vendus aux Granet, Escudier, etc. Si tu ne veux pas prendre sur toi de le faire incarcérer, nous y pourvoirons par le Comité de Sureté générale. Nous avons obtenu hier soir la mise en liberté du maire d'Aix (4). Nos collègues *Auguis et Serres* ont agi avec mollesse à son égard. Maignet, irrité des grandes vérités que ce bon citoyen avoit proférées à la barre, fit faire une dénonciation contre lui par l'accusateur public du tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône, ce Giraud que l'on amène au tribunal révolutionnaire pour avoir dirigé la révolte et l'assas-

(1) Le *Moniteur* en donne une analyse dans son n° 49, du 19 brumaire an III ; *Réimpression*, t. XXII, p. 452.

(2) Voir dans le *Moniteur* la séance du 15 brumaire ; *Réimpression*, t. XXII, p. 432 et seq. Tallien répondit à Billaud-Varennes et à Duhem ; il attaqua « les hommes de sang » et leur reprocha de vouloir recommencer la Terreur sous le prétexte de sauver la République.

(3) Cf. Lettre de Goupilleau du 5 brumaire.

(4) Émeric, dont il a été souvent question dans la correspondance.

sinat contre la représentation nationale. Quelques complices de Maignet avoient obscurci la vérité sur ces faits. Nous avons éclairé le Comité et obtenu justice.

Je suis charmé, mon cher ami, que tu opines pour revenir à Paris. Après tes trois mois de station à la Convention, nous irons à l'armée que tu voudras. Mais les bons citoyens tels que toi, les hommes intrépides sont nécessaires à la Convention. Tu resteras dans le département de Vaucluse jusques au moment que ton successeur ira prendre de toi les instructions nécessaires pour entretenir l'édifice que tu as si heureusement construit pour le bonheur de mes concitoyens. Ne prends aucun chagrin des mises en liberté prononcées par le Comité d'Avignon. L'esprit de la Convention est de relâcher tous ceux qui ne sont pas évidemment coupables. Tu dois le voir par les papiers publics.

La correspondance d'Agricol Moureau avec Payan fait frémir d'horreur. Elle sera imprimée sous peu de jours (2). Celle de Juge (3), ancien notaire de Valréas, ne lui cède en rien en férocité. Tu dois avoir reçu bien des dénonciations contre lui et tu fairois fort bien de délivrer cette petite ville de ce Néron moderne. On nous annonce le rapport sur Carrier à demain. Je t'écrirai fidèlement tous les jours. Adieu, mon bon ami. Je t'embrasse de tout mon cœur. Ma femme et mon frère et tous nos bons amis se joignent à moi pour te dire mille choses obligeantes.

(2) Rovère fait allusion à l'impression de la correspondance d'Agricol Moureau dans les annexes du *Rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre et de ses complices*, rapport qui fut fait dans la séance de la Convention du 16 nivôse an III (5 janvier 1795). Ce rapport et ses annexes se trouvent dans un volume imprimé à Bordeaux, veuve Cavazza, an III.

(3) Un des conseillers de Maignet.

Les patriotes du département de Vaucluse réclament auprès de moi des secours pour les misérables victimes des tribunaux d'Avignon et d'Orange. Les comités me disent que c'est à toi à faire exécuter la loi en faisant distraire ce qui leur appartient. Les citoyennes Teste et Donis (1) sont l'une et l'autre dans la plus affreuse indigence.

Goupilleau à Rovère.

Carpentras, le 18 brumaire, l'an III de la République une et indivisible *(8 Novembre 1794)*.

Je viens de recevoir, mon cher ami, tes lettres du 6 et du 9 de ce mois. Il en étoit tems, car connaissant ton exactitude à m'écrire tous les jours, je commençais à être inquiet. Tu vois qu'il y a une lacune de deux jours dans ta correspondance. Je suis parti d'Orange, ainsi que je te l'ai marqué ; j'y ai exercé quelques actes de justice, et tout y va bien. J'ai prêché au club et l'on m'a écouté favorablement ; il y a un mois qu'on m'y eut jeté en bas de la tribune. Tu trouveras ci-joint, d'abord ma dépêche au Comité de Sûreté générale, avec un arrêté contre le président de la Société populaire de Sérignan (2), grand coquin, grand terroriste et pis que tous ceux que tu connois ; j'ai les pièces présentes.

Le Comité fera ce qu'il voudra, mais certainement

(1) Sans doute la femme de Teste, ancien notaire à Bagnols, ancien membre du Directoire du Gard, attaché ensuite au service de l'armée des Alpes, et celle de Donis, de la famille des anciens seigneurs de Goult.

(2) Commune du canton d'Orange.

je le crois justiciable du Tribunal que préside le juste et patriote Dobsent (1).

Dans un autre paquet, tu trouveras le procès-verbal des commissaires qui ont procédé à l'inventaire des papiers du Tribunal établi par Robespierre à Orange, sous la direction de Maignet. Tout ce que la rage et la méchanceté des hommes peuvent inspirer y est en action. Tu y étois condamné à mort avec Poultier (2), Duprat (3) et mille patriotes ; on n'auroit même pas daigné vous y entendre, et les débats étoient fermés pour vous.

Ce doit être pour toi un titre bien honorable, que cet acharnement du crime à te persécuter. Réjouis toi avec moi de tes périls passés et ne songeons tous les deux qu'au triomphe de la République.

N'oublie pas de remettre de suite mes dépêches au Comité après les avoir lues et cachetées. Appuyes y ce que je lui marque, dis à Le Blanc de se joindre à toi, au sujet des prisonniers d'Arles. Je reçois la copie de sa lettre à Auguis et Serre, une autre de ces derniers. Je n'attendrai pas l'avis du Comité et je vais les envoyer avec leurs papiers.

Demande donc aussi au Comité ce qu'il faut que je fasse de Viot et de trois autres membres de la Commission d'Orange, complices de Fauveti et de Barjavel, et qui sont au fort d'Avignon. Il me semble qu'ils seroient mieux tous ensemble au Comité, et j'attends la lettre du Comité pour m'y conformer. Je la regarderai venir comme un miracle. Ici, depuis bientôt trois mois, je n'ai pas encore reçu une seule

(1) Président du tribunal révolutionnaire de Paris après le 9 thermidor ; présida le procès de Carrier ; fut témoin à charge contre Fouquier-Tinville.

(2) Voir notre *Introduction*, p. 14, 16.

(3) Voir notre *Introduction*, p. 23.

lettre de lui, pas une ligne de réponse à trente lettres, au moins, que je lui ai écrites (1).

Mais quand bien même il m'écriroit à présent, qu'est-ce que cela me ferait à moi qui dois partir dans huit jours ? Il est, mon ami, désesperant pour un homme de bien, comme je me flatte de l'être, de se voir ainsi abandonné à soi même après s'être vu indignement réduit à ses seules forces, balloté, gêné par le gouvernement auquel il adresse constamment ses plaintes, et qui ne daignoit pas seulement lui envoyer un seul mot d'approbation ou d'improbation. Ne sollicite point que je reste ici, que j'aille aux Alpes ou en Italie, laisse-moi retourner à Paris, et qu'à la tribune je reproche à ces visirs gouvernateurs, leur morgue et leur insolent silence.

A la loüange de Carpentras, je dois te dire que c'est le district de ton département dont j'ai le plus à me louer. Je vais demain à Bedouin. C'est des ruines de ce malheureux village que je me propose d'écrire à la Convention (2) et de lui révèler des vérités éternelles. Malheur à ceux qui seront insensibles aux recits lamentables que j'ai à leur faire. Carrier, Hentz, Francastel en riront, s'ils ne sont pas au tribunal (3), mais vous, hommes droits et sensibles, vous en pleurerez.

(1) Ces négligences et d'autres abus des Comités avaient donné lieu à de nombreuses plaintes. Le 18 fructidor an II, Poultier avait dénoncé ces abus à la tribune, disant que les Comités « avaient « usurpé les pouvoirs de la Convention ; ils les avaient resserrés « entre les mains de quelques membres de la représentation, et le « reste de cette représentation était réduite à une inconcevable « nullité... ». *Réimpression du Moniteur,* t. XXI, p. 659. Voir des idées analogues dans le rapport de Cambon sur l'organisation des Comités, *Moniteur*, t. XXI, p. 410.

(2) Cf. Lettrede Goupilleau du 5 brumaire et la note. Le rapport de Goupilleau à la Convention fut publié dans le *Moniteur* du 5 frimaire an III (n° 65). La minute s'en trouve dans la correspondance du représentant, à la bibliothèque de Nantes (ms. 84, p. 177).

(3) C'est le jour même de la lecture à la Convention du rapport de Goupilleau que Carrier fut décrété d'accusation.

De Bédouin, je vais à Apt; c'est là, mon ami, où je terminerai ma carrière (1). Je la finirai comme je l'ai commencée, avec sévérité et justice toujours pour l'honneur de l'humanité et les intérêts de la République.

Mille amitiés à toi et aux tiens.

Encore une fois, songe aux subsistances ; on n'y peut plus tenir.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 18 brumaire, l'an III de la République une et indivisible *(8 Novembre 1794).*

J'ai vu la Commission des subsistances, mon cher ami, j'ai lu ta lettre, elle a fait impression sur l'esprit du commissaire, il m'a promis de donner les ordres les plus précis et les plus pressants pour que le département de Vaucluse fut approvisionné. Je n'ai pas manqué d'appuyer sur la mesure tirannique d'avoir enlevé tous nos blés et toute notre vaisselle pour les mettre à la disposition des conspirateurs de Marseille. Je tiendrai la main à ce que tes vœux et les miens soient remplis.

On nous annonce le rapport contre Carrier aujourd'hui. Ses complices ont cabalé pour retarder. Leurs efforts seront vains et le crime sera puni. Ne néglige rien pour colliger toutes les pièces contre les Carrier du Midi. Apporte des melons d'hiver derrière ta voiture (2). Alquier m'a réitéré sa parole de partir au

(1) C'est-à-dire qu'il accomplira les derniers actes de sa mission.

(2) Les fruits de Vaucluse avaient déjà la réputation qui, depuis, s'est étendue encore, à raison de la plus grande facilité des transports.

commencement du mois prochain pour aller te remplacer. C'étoit par erreur qu'on l'avoit nommé pour le Mont Terrible. Adieu, mon cher ami, tous mes proches te disent mille choses amicales.

Goupilleau à Rovère.

Carpentras, le 19 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (*9 Novembre 1794*).

Lis, mon ami, la lettre que j'écris à la Convention des ruines de Bédouin, et fais la lire à la tribune. Fais en sorte que cela soit lorsque les députés de cette malheureuse commune se présenteront à la barre ; le cœur me saignera longtemps de ce que j'ai vu et si Maignet a l'audace de m'attaquer, je l'écraserai. Envoie moi son ouvrage, cela doit être curieux.

Tout ce que je puis faire aujourd'hui, c'est de te dire bonjour, et de me laisser retourner à Paris. Je suis dégoûté de toutes les horreurs que j'ai vues, et j'ai besoin de repos.

Mille amitiés à ta femme et à ton frère, à tous les vrais patriotes de notre connaissance.

Je vais coucher ce soir à Lille (1) ; demain à Apt et je retournerai à Avignon le plustôt que je pourrai pour partir (2).

(1) L'Isle sur-Sorgue.

(2) Goupilleau partit d'Avignon pour rentrer à Paris, le 29 brumaire (19 novembre 1794). Cette date résulte de la lettre ci-dessous, minute p. 191, n° 84, anx papiers de Goupilleau.

Avignon, le 28 brumaire an III (18 novembre 1794).

Goupilleau, représentant du peuple, au C^én^ Beaumont, commandant le 9e régiment de dragons,

Je t'envoie. cher commandant, une réquisition bien précise pour que tu fasses partir demain matin pour Avignon, un escadron de

Que la Convention a des reproches à se faire, de sa lenteur dans l'affaire de Carrier ; mais, s'il est en fuite, où pourra-t-il se cacher : le remord ne devroit-il pas le tuer (1) ?

Rovère à Goupilleau

Paris, le 19 brumaire, l'an III de la République une et indivisible *(9 novembre 1794).*

J'ai reçu ta lettre du 11 daté d'Orange, mon cher ami, avec les pièces incluses que j'aurai soin de faire enregistrer. Plus tu fais des sacrifices à la chose publique, plus tu acquiers des droits à sa reconnaissance et à celle de tous les bons citoyens. Les assassins jouent ici de leur reste; ils emploient tous les moyens imaginables pour dévier l'opinion publique. Ils n'en viendront pas à bout. La majorité est bonne et se tiendra unie malgré les efforts de division que l'on emploie.

Tu as très bien fait de placer Duprat dans la garde

ton régiment, sur lequel je compte pour y maintenir la tranquillité. Je dois partir moi-même demain après diner : mais je ne puis me mettre en route sans voir cet escadron arrivé. J'espère que tu voudras bien venir avec ta troupe, et accepter le diner que t'offre l'amitié.

Salut et fraternité.

Dégoûté, comme il le dit, des horreurs qu'il avait vues, découragé par le silence des Comités à son égard, comme l'indique sa lettre précédente, Goupilleau n'attendit pas, pour retourner à Paris, l'arrivée de son successeur. Mais avant de quitter Avignon, il eut soin d'y assurer la tranquillité par la présence de la force armée que lui fournit le 9e dragons.

(1) Cette lettre est pour la seconde mission de Goupilleau, la dernière adressée à Rovère, dont la minute se retrouve aux papiers du *missionnaire.*

nationale (1). Le grand art du gouvernement consiste de placer chaque individu là où il doit être plus utile à la patrie.

Je t'ai écrit pour te recommander quelques Robespierristes d'Orange dont les propos liberticides peuvent faire bien du mal. J'espère que tu ne les oublieras pas.

Carrier n'est point encore en accusation. Ses complices et les Jacobins veulent le sauver. Ils n'y réussiront pas. J'attends que la commission aie fait son rapport pour entamer l'histoire de Bédouin. J'espère que tu seras content des habitans de Carpentras. Ils se sont bien prononcés et ta présence sera un puissant stimulant pour eux. Il est difficile, mon ami, de faire rendre un décret pour venir au secours des veuves et des enfans des malheureuses victimes de Bédouin, d'Orange, d'Avignon. La Convention est charmée d'apprendre que justice est rendue, mais elle n'ose pas aborder de front cette grande discussion (2). Elle a tant et tant de maux à réparer que le seul aspect l'effraie. Tu as un grand moyen que je t'ai indiqué; c'est, aux termes de la loi, la séparation des biens des veuves, des fils mariés, etc. Berlier et beaucoup d'autres collègues en mission ont employé ce moyen pour venir au secours des infortunés. Ma femme ici présente te salue ainsi que mon frère. Reste à ton poste jusqu'à ce qu'Alquier aille te relever (3). Consolide ton

(1) Duprat devait lui-même profiter de cette réintégration dans une fonction militaire, puisqu'elle lui permit d'arriver plus tard au grade de général. V. notre *introduction*.

(2) Des secours furent accordés ultérieurement.

(3) Rovère revient avec insistance sur cette désignation d'Alquier qu'en l'état de nos recherches nous pensons être demeurée un simple projet. Alquier refusa, sans doute, au dernier moment. Cf. lettre de Rovère du 30 brumaire.

ouvrage. Songe qne si nous ne prenons pas des moyens efficaces contre les ennemis de la République, elle sera perdue et nous avec.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 20 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (*10 novembre 1794*).

Je t'écris, mon cher ami, du Comité de Sûreté générale, où nous avons passé la nuit, quatre comités réunis (1), ensuite du mouvement populaire qui s'est fortement exprimé contre les Jacobins, dont la tirannie et les menées ont révolté tous les bons citoyens. Nous avons fait notre devoir au Comité militaire; nous avons fait marcher la force armée dont nous avons la direction. Nous nous sommes réunis ensuite au Comité de Sûreté générale. Nous avons envoyé six représentans, deux de chaque comité. Le peuple a témoigné son respect pour la Convention et son horreur pour la suite de Robespierre. Il est question dans le moment de faire un rapport pour fermer la Jacobinière. Je te rendrai compte demain du succès d'une demande qui sauvera la République, car tu seras bien étonné quand tu apprendras toutes les criminelles menées que quelques scélérats sous le masque du patriotisme trament ici. Marseille, les Jacobins, les émigrés de Suisse, la queue de Robespierre sont tous d'accord pour détruire la représentation nationale. Les lettres

(1) V. sur cette réunion des quatre comités, *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 489 A la séance de la Convention du 22 brumaire, Laignelot s'expliqua sur les circonstances de cette réunion et sur la fermeture de la salle du Club des Jacobins qui y fut décidée.

existent et ont été lues cette nuit. Redouble d'énergie, mon ami. N'épargne pas les coquins. Ils ne nous fairoient pas de grâce. Attends toujours avec courage ton successeur Alquier qui suivra bien tes errements. Ma femme et mon frére te saluent ainsi que tous nos collègues amis de la liberté.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 21 brumaire, an III de la République une et indivisible (*11 novembre 1794*).

Nous n'avons rien eu, mon cher ami, hier, Le crime est difficile à punir et la probité toujours facile à être dénoncée ou maltraitée. J'ai reçu ta lettre. Je redoublerai mes soins pour t'avoir des subsistances. Les départements voisins sont dans le même cas. J'ignore comment on pourra subvenir à tout. Sois toujours ferme, mon ami. Je suis accablé de fatigues. Ces foutus Jacobins nous ont fait passer deux nuits blanches. J'ignore encore ce qu'il en résultera.

Ton cousin (1) doit partir sous deux jours pour l'armée des Pirennées. Il passera à Avignon. Si tu es dans les environs, il t'enverra chercher ou ira te rejoindre.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 22 brumaire an III de la République une et indivisible (*12 novembre 1794*).

La victoire est à la justice, mon ami. Il y a lieu à accusation contre Carrier d'après le rapport de la

(1) Goupilleau (de Fontenay).

commission des vingt-un (1). Il est en arrestation en attendant que le décret soit prononcé, ce qui ne passera huitaine. Ses amis ont levé le masque, ils ont employé toutes les ressources de la scélératesse : proposition de l'appel nominal, incident sur la dénonciation, sur la moralité des témoins, etc. Nous avons eu une majorité des quatre cinquièmes. Je crois que bientôt le jacobinisme aura son tour. Tu n'as pas d'idée, mon cher ami, de la joie, des applaudissements que la Convention a reçus en faisant des actes de justice malgré les *dévotes* de Robespierre apostées dans les tribunes qui avoisinent les Duhem (2), les Montaux (3), les Crassous (4), etc. Il me paroit, mon ami, que tout va bien dans notre département, mais il n'en est pas de même du côté de Tarascon et dans le département qui l'avoisine.

Je suis charmé que la bonne œuvre concernant les misérables habitans de Bédouin aie passé par tes mains, et que tu aies forcé ce scélérat Le Go à procurer la liberté à ces femmes qu'il voulait faire guillotiner. Je présume que ce coquin est réduit à ses remords ainsi que plusieurs de ses complices. Je t'ai écrit hier bien fatigué, bien harassé de plusieurs nuits passées en discussion. Je t'annonçois que ton cousin alloit à l'armée des Pirennées et qu'il passerait par Avignon pour te voir. Continue, mon ami, à frapper vigoureusement les *buveurs* de sang.

(1) Le rapport de la Commission fut fait et lu par Romme. Carrier répondit par un mémoire justificatif (Séance du 21 brumaire de la Convention). Les débats furent passionnés et durèrent depuis le matin jusqu'à 9 heures du soir.

(2) Pierre-Joseph Duhem, député du Nord, un des plus ardents défenseurs de la cause des Jacobins après le 9 thermidor.

(3) Louis Maribon de Montaut, député du Gers.

(4) Jean-Auguste Crassous de Medeuil, député de la Martinique, comme les précédents, membre zélé du club des Jacobins.

La nation est fatiguée de ces Nérons, et la guerre civile succèderait à notre lâcheté. Nous serions perdus et nous perdrions la chose publique. Ma femme et mon frère te saluent ainsi que tous nos amis. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Les scellés sont mis aux Jacobins de cette nuit (1). Je n'ai pu me rendre aux comités, ma santé ne me le permettoit pas.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 24 brumaire, an III de la République une et indivisible (*14 novembre 1794*).

Tout est tranquille, mon cher ami, dans la grande cité de Paris. La joie a succédé à la suppression des Jacobins. Ton inquiétude sur la dénonciation faite contre toi dans cet antre ténébreux doit être entièrement dissipée d'après l'adage *morte la bête mort le venin*. On imprime les pièces de Carrier; on présume que sous quelques jours il ira voir ses bons amis Goulin, Bachelier (2), etc.

Je reçois journellement, mon ami, des avis contre les meneurs d'Orange. Leurs propos atroces font frémir tous les gens honnêtes, et perpétuent les sentiments de terreur si profondément gravés dans les cœurs méridionaux. Tu vois que nous allons rondement ici. Fais-en de même. Ma femme et mon frère te saluent. Tu verras bientôt un de nos collègues qui te dira de vive voix tout ce qui se passe ici. Continue, mon ami, à te bien porter. Va te reposer

(1) Cf. lettre de Rovère du 20 brumaire et la note.

(2) Membres du Comité révolutionnaire de Nantes, décrétés d'accusation.

quelques jours dans les roches de Bonnieux qui feront retentir au loin par leurs échos ton nom si cher à tous les amis de la liberté et de l'humanité. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 26 brumaire, an III de la République une et indivisible (*16 novembre 1794*).

Il me tardait aussi beaucoup, mon cher ami, de recevoir de tes nouvelles. J'ai reçu hier tes depêches et pour moi et pour le Comité de Sûreté générale. Les horreurs commises à Orange ne m'étonnent pas. Elles ont porté le deuil et la douleur dans mon âme. Je t'assure que s'ils m'eussent dit franchement qu'ils en voulaient à ma tête, je l'aurois sacrifiée de grand cœur pour sauver la vie à tant de malheureux qui étoient aussi irréprochables que moi.

Je n'ai pas perdu un moment pour les subsistances. On a dû envoyer une réquisition pour Avignon sur Orange où l'on assure qu'il y a des grains. Effectivement Caderousse, Courtheson et quelques autres communes riches en grains étoient les greniers du ci-devant Comtat.

Tu reviendras à Paris, mon ami, après avoir été le restaurateur de l'humanité dans nos départements. Nous avons besoin d'hommes probes énergiques et qui (1).................... Au printemps, comme je te l'ai déjà écrit, nous irons où tu désireras (2). Les honnêtes gens ont du crédit à présent et nous obtiendrons facilement ce que nous vou-

(1) Déchirure au papier.

(2) C'est dans le Vaucluse que revint encore Goupilleau, en une troisième mission. Voir dans la suite de la correspondance.

drons, et toi surtout. mon ami, dont chaque jour est témoin de ta bonne conduite et des justes éloges que le Comité et la Convention te donnent.

Ta dénonciation aux Jacobins ne t'inquiètera plus. Ils sont honnis, conspués, etc. Nous attendons toujours l'affaire de Carrier et compagnie. Ma femme et mon frère te saluent ainsi que tous nos bons amis. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 28 brumaire, an III de la République une et indivisible (*18 novembre 1794*).

Tes dépêches ont été lues hier soir en ma présence au Comité de Sûreté générale. Le silence de nos collègues provient du dissentiment de Méaulle (1), et de quelques autres qui ont vu avec regret tout le bien que tu as fait. La majeure partie du Comité loue, applaudit tes mesures et la preuve est que Clausel a lu tes lettres et les a fait insérer au bulletin. Fais toujours le bien, mon ami. Envoie les scélérats au tribunal révolutionnaire. La Convention va bien. Elle vengera les crimes de Carrier. Je suis très occupé pour la chose publique. Je te répondrai plus au long, mon cher ami. Nous t'embrassons tous.

(1) Jean-Nicolas Méaulle, député de la Loire-Inférieure, qui inféodé aux terroristes, accusait Goupilleau de modérantisme. On vit cependant, plus tard, lequel des deux était le plus fermement républicain. Tandis que Goupilleau demeurait invariablement fidèle à sa foi républicaine, Méaulle passait au bonapartisme et devenait procureur impérial.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 30 brumaire, an III de la République une et indivisible *(20 Novembre 1794)*.

J'ai reçu hier, mon cher ami, ta lettre et celle pour la Convention. Je ne l'ai pas remise, parce que demain nous tenons Carrier (1). J'espère que l'affaire sera vidée dans la journée. Je préviendrai mes amis pour après demain. Elle faira certainement le plus grand effet (2). J'ai dans ce moment un citoyen de Bédouin dans mon cabinet. Il m'annonce plusieurs autres de ses camarades d'infortune, nous les défendrons vigoureusement et j'espère que la Convention aura égard à tes témoignages et à leurs réclamations.

L'esprit public va toujours bien, malgré les croassements des défunts Jacobins. Nous les surveillons

(1) Le décret d'accusation contre Carrier ne fut voté par la Convention que dans la nuit du 3 au 4 frimaire. Le fameux conventionnel terroriste avait été déjà arrêté. Maignet, émule de Carrier à Bédoin et à Orange, vota cependant, avec Rovère, pour l'accusation. Goupilleau n'avait point encore repris séance à l'assemblée. (Voir la monographie de Fleury, *Carrier à Nantes*, p. 431, 432 ; et *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 580).

(2) C'est dans la même séance du 3 frimaire, qu'avant la mise en accusation de Carrier, fut lue la lettre de Goupilleau dont parle Rovère, datée *des ruines de Bédoin*, *18 brumaire an III*. Cette lettre, pleine des plus nobles sentiments d'humanité et de patriotisme, fait un navrant tableau des horreurs dont eurent à souffrir les malheureux habitants de Bédoin. Parlant de la fin prochaine de sa mission, Goupilleau la termine par ces mots : « Si j'emporte avec moi le regret de n'avoir pas fait tout le bien que je voulais, et que la brièveté du temps ne m'a pas permis de faire, j'emporterai au moins la satisfaction d'avoir fait succéder dans les départements la justice et l'humanité au système de crimes et d'atrocités à l'aide duquel on en aurait bientôt fait un désert... ». Maignet demanda la parole. L'affaire fut renvoyée aux Comités de Salut public et de Sûreté générale. (*Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 575, 576. — Cf., *Lettres intimes*, p. 52 et seq.).

de près. Si leur général est envoyé au tribunal comme il y a tout à présumer (1), leurs actions seront à zéro. Je vois que tu veux venir absolument à Paris. Je ferai bientôt nommer Alquier (2) pour te seconder. Cadroy et Espert (3) doivent bientôt partir. Ils sont bien résolus de t'imiter et de tomber à bras raccourcis sur les restes cadavéreux de la queue de Robespierre. Ma femme, mon frère et tous nos amis te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur (4).

Rovère à Goupilleau

Paris, 17 floréal, l'an III, *(6 mai 1795).*

Rovère à ses collègues et amis Jean Debry (5) et Goupilleau.

Je vais, collègues et chers amis, vous faire une infinité de recommandations :

(1) Allusion à la mise en accusation de Carrier.

(2) Jean De Bry et non pas Alquier remplaça Goupilleau. Sa désignation eût lieu le 19 frimaire (9 décembre 1794), quelques jours après que son prédécesseur eut quitté Avignon. (Voir dans la *Grande Encyclopédie* la biographie de De Bry, par Aulard).

(3) Ils remplacèrent à Marseille Auguis et Serres dans les premiers jours de janvier 1795 (nivôse an III). Cadroy, député des Landes, fut déporté au 18 fructidor. Espert, député de l'Ariège.

(4) Cette lettre fut la dernière reçue de Rovère par Goupilleau pendant sa deuxième mission, thermidor an II à frimaire an III (juillet à novembre 1794). La correspondance est interrompue pendant les mois de frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse et germinal an III (décembre 1794 à avril 1795).

Cette lettre ne trouva d'ailleurs plus Goupilleau à Avignon. Il en était parti la veille (Voir la note sur la lettre de Goupilleau du 19 brumaire).

(5) Voir, *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 704, les circonstances dans lesquelles De Bry, qu'on appelait alors Debry, avait été envoyé en mission dans le Vaucluse et la Drôme. Ses pouvoirs, sur la demande de Boissy d'Anglas, avaient été étendus à l'Ardèche ; séance du 19 frimaire an III (9 décembre 1794).

En floréal, De Bry allait rentrer à la Convention, après quatre mois environ de mission : nivôse à germinal (décembre 1794 à avril 1795). Goupilleau le remplaçait, revenant pour la troisième fois à Avignon.

1° le c[en] Ailhaud, gendarme à Apt, a été suspendu pour fait de terrorisme dont il me témoigne le plus grand repentir. Je vous le renvoye pour sa réintégration, si vous le jugez à propos, et qu'il n'ait été que dans l'erreur.

2° le c[en] Dumazet, vieillard et infirme avoit été denoncé comme agent du pape, pour prêcher le fanatisme et la révolte. Le Comité de Sûreté générale avoit décerné un mandat d'arrêt contre lui. Il se trouve que cette dénonciation n'était qu'une calomnie; il est juste de lui rendre promptement sa liberté. Vous voudrez bien me faire part de votre avis.

De Bry, député de l'Aisne, régicide, avait continué dans le Vaucluse la politique réparatrice de Rovère et de Goupilleau. Le 15 floréal (4 mai 1795), un an après les terribles massacres de Bédoin, il avait organisé dans cette commune une fête civique pour célébrer sa réhabilitation.

On trouvera dans la *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 674 à 676 le compte rendu de l'émouvante séance de la Convention du 15 frimaire an III (5 décembre 1794), où Goupilleau, dès son retour de sa seconde mission, avait éloquemment soutenu les plaintes des victimes de Bédoin. Rovère, Dumont, Legendre et Bréard s'étaient associés à lui.

C'est dans cette séance (p. 676), que Rovère avait rapporté le propos attribué à Robespierre : « nous sommes fort contents de Maignet, parce qu'il fait beaucoup guillotiner ». propos rapporté également au mémoire de Duprat que nous avons publié en tête de la correspondance de Rovère. V. p. 47.

Voir aussi la séance du 17 nivôse (6 janvier 1795), où Maignet s'efforça de rejeter sur l'ancien comité de Salut public la responsabilité des atrocités dont Rovère, Merlin (de Douai), Méaulle et Courtois l'accusaient. *Moniteur*, t. XXIII, p. 156.

Consulter encore sur l'affaire de Bédoin pour l'intervalle des deuxième et troisième missions de Goupilleau, *Réimpression du Moniteur*, t. XXIII, p. 399, lettres de Carpentras du 5 pluviôse an III, et t. XXIV, p. 529. séance de la Convention du 3 prairial an III.

De Bry avait, le 10 pluviôse an III (29 janvier 1795), lancé de Montélimar, une proclamation contre les terroristes, qui fut lue à la séance de la Convention du 24 pluviôse : «........ le blé ne croît pas dans le sang, l'industrie ne germe point sur des cadavres, et la paix de la guillotine n'est autre chose que le silence et le néant du tombeau »..... *Réimpression du Moniteur*, *t*. XXIII, p. 453.

3° mon neveu Clareton (1) ag[t] n[al] près la commune de Bonnieux m'écrit que la municipalité de cette commune, ayant donné un faux certificat de résidence à l'émigré Perret, le district d'Apt l'a rayé sur la liste des émigrés et a ordonné la levée des scellés et du sequestre qui avoit été mis sur ses biens. Je vous prie de réprimer rigoureusemant cette contravention.

4° Les pauvres Religieuses d'Avignon ne cessent de crier famine auprès de moi. Tâche, je t'en prie, de leur faire donner des secours et de les faire payer.

Cadroi (2) vient d'être nommé auprès des armées des Alpes et d'Italie. Il aura le plaisir de vous voir à son passage à Avignon. Je vous embrasse et vous salue de tout mon cœur (3).

Salut et sincère amitié.

Goupilleau à Rovère

A Avignon, le 21 floréal, l'an III, de la République française une et indivisible *(10 mai 1795)*.

Me voilà enfin arrivé, mon cher Rovère; tu n'as point d'idée de la peine que l'on a à voyager, et combien il en coûte. Je ne t'écris aujourd'hui que pour te donner avis de mon arrivée. J'ai recueilli en route des observations sur l'esprit public, dont

(1) Joseph Clareton, l'aîné des fils d'une des sœurs de Rovère mariée avec Jean-Baptiste Edouard Clareton, de Cavaillon ; le cadet avait été nommé commissaire des guerres à Marseille en 1793. V. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* 1902, p 258 et 360.

(2) Sur Cadroy, v. lettre de Rovère du 30 brumaire et la note.

(3) Cette lettre est la première reçue de Rovère par Goupilleau pendant sa troisième mission : floréal à messidor an III (mai à juillet 1795) Nous avons donné, *Lettres intimes*, *p*. 57, l'extrait du procès-verbal de la Convention conférant ses pouvoirs au représentant le 5 floréal an III (24 avril 1795).

je me propose de faire part au Comité de Sûreté générale. Je te préviens qu'elles sont graves et que nous sommes au moment où, si nous mollissons, nous sommes exposés aux plus grands malheurs. Partout et surtout ici, j'ai trouvé le plus grand relâchement dans le peuple, et la foiblesse la plus honteuse dans les autorités constituées ; partout, les terroristes, les fanatiques et les royalistes se sont ligués et font cause commune ; ils semblent n'attendre que le moment favorable pour soulever le peuple qu'ils excitent publiquement à la révolte, au retour de l'ancien régime, au discrédit de notre monnaie, à la perte de la République (1).

C'est surtout le fanatisme le plus honteux qui lève sa tête insolente ; on fait de la loi sur la liberté des cultes l'abus le plus criminel ; les églises sont ouvertes, les prêtres assermentés sont persécutés, les réfractaires triomphent ; ils connoissent la foiblesse des hommes, et par la confession,ils profitent de leur ascendant impie sur les consciences ; ils disent au peuple que tous ceux qui ont acheté des domaines nationaux sont damnés ; là, ils disent que ceux qui acceptent des places municipales ne sont point en sûreté de conscience et engagent les femmes à forcer leurs maris à abdiquer celles qu'ils ont acceptées,en un mot, mon ami, c'est le bouleversement de toutes les institutions les plus sages, c'est le régime sacerdotal, papal et sacerdotal, qui est scandaleusement proclamé, et cent fois par jour un sincère républi-

(1) Profitant de l'horreur que les excès des terroristes avaient inspirée à la nation, les royalistes cherchaient à renverser la République, en confondant dans une même réprobation tous les républicains, même ceux qui, les premiers, au péril de leur vie, avaient combattu pour l'humanité contre la Terreur. Louis Blanc a écrit dans la conclusion de son *Histoire de la Révolution* : « La Terreur est ce qui a fait perdre en partie au monde le sens de la Révolution..... La Terreur eut été le suicide de la Révolution si la Révolution n'avait pas été d'essence immortelle ...... »

cain a le cœur navré de ce qu'il voit se passer autour de lui (1).

Dis-le bien au Comité et même à la Convention; dis-le avec toute ton énergie et sans perdre une minute; dis-lui qu'il faut tomber à bras raccourcis sur cette poignée de coquins qui ne croient point en Dieu et qui ne disent la messe que pour avoir de l'argent. Je ne connois que par un papier public le décret qui vient d'être rendu sur le rapport de Chénier (2), j'en attends l'envoi officiel pour le faire circuler ponctuellement. On exécutera, on respectera les lois, ou je périrai. Je périrai plutôt que de souffrir qu'on insulte à la République et qu'on avilisse la représentation nationale; tu connois mes principes, et je n'ai pas besoin de t'en dire davantage; je connais l'intention de la Convention et je la remplirai.

J'ai trouvé Jean de Brie (3) à Orange; il ne paraît pas disposé à retourner à Paris, puisqu'il revient ici pour aller à Marseille. A propos de cela, n'oublie pas de parler de suite au Comité de Salut public pour me continuer ses pouvoirs pour l'approvisionnement du Midy (4). Cela me donnera trois mois de plus, sans lesquels je ne ferai qu'un travail imparfait; dans

(1) Goupilleau était l'ennemi déclaré du fanatisme clérical autant que du fanatisme terroriste.

(2) *V. Réimpression du Moniteur*, t. XXIV, p. 362. Ce décret, notamment, ordonnait l'arrestation de ceux qui, par leurs discours ou leurs écrits séditieux, auraient provoqué l'avilissement de la représentation nationale ou le retour de la royauté »... Marie Joseph Chénier, frère du poëte, député de Seine-et-Oise, auteur dramatique.

(3) Jean de Bry dont la mission était terminée.

(4) Soullier, l'écrivain royaliste et contre-révolutionnaire passionné, dans son *Histoire de la Révolution d'Avignon*, malgré son hostilité contre les républicains, reconnait les services que rendit Goupilleau pour l'approvisionnement de la région vauclusienne : t. II, p. 268.

l'état déplorable où sont les choses, il est de toute impossibilité que je rétablisse l'ordre dans dix-huit cents municipalités qui composent les cinq départements qui sont confiés à ma surveillance et que j'ose dire les plus fanatiques de toute la République.

Je soupai hier avec ton frère (1) chez Donis (2); il se porte bien ; je revois avec un plaisir inexprimable mes meilleurs amis, c'est-à-dire tous les bons citoyens d'Avignon (3), sur le zèle desquels je compte bien pour le rétablissement du bon ordre, et l'achèvement du bien que je n'avois pu qu'y commencer. Ma santé est parfaitement rétablie et je me sens plus de force et de courage que jamais.

Porte toi bien, mon ami ; donne-moi de tes nouvelles; mille amitiés à la citoyenne ton épouse. Compte toujours sur mon amitié, comme sur mon républicanisme.

J'ai trouvé ici Turreau (4) qui revient de l'armée d'Italie et qui retourne à Paris.

(1) L'ancien évêque constitutionnel Rovère. V. la note sur la lettre de Rovère du 12 fructidor an II.

Il venait d'être nommé vice-consul à Livourne et avait quitté Paris pour rejoindre son poste en passant par Avignon, V. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 271.

(2) V. lettre de Rovère du 17 brumaire, *in fine*.

(3) Aux papiers de Goupilleau, n° 91 du catalogue, divers extraits des délibérations des sociétés populaires attestant leur sympathie pour le représentant, notamment, pièce 16, un extrait du procès-verbal de la société populaire d'Avignon, séance du 23 floréal an III : la société envoie des délégués à Goupilleau pour le féliciter d'être revenu à Avignon, défendre les vrais principes républicains... « Le républicanisme de Goupilleau, sa justice, sa fermeté nous promettent le bonheur du peuple. . » L. Tiran, président ; suivent les signatures des membres présents.

(4) Voir lettre de Goupilleau du 1er Sans-cullotide an II, mentionnant le passage de Turreau allant à l'armée d'Italie.

Goupilleau à Rovère

A Avignon, le 25 floréal l'an III *(14 Mai 1795).*

Les massacres de Lyon (1), mon cher ami, ne sont point les seuls malheurs des tems sur lesquels nous avons à gémir, ils viennent de se renouveler près de nous ; à Nismes, on a égorgé trois prisonniers du nombre desquels étoit Courbis (2) ; à Aix, nous apprimes hier au soir que l'on en avoit égorgé 50 ou 60 ; nous n'en savons point les détails ; mais on assure que les femmes et les enfants n'ont point été épargnés plus que les hommes (3) ; j'espère bien que ces scènes d'horreur ne se passeront point ici. Nous avons pris toutes les mesures possibles pour les prévenir ; nous avons réuni toutes les autorités constituées qui agissent de concert avec nous, nous publions des proclamations qui font un bon effet, et si malheureusement cela ne suffisoit point, nous avons une excellente force armée (4) sur laquelle nous comptons et à la tête de laquelle nous nous mettrons.

(1) Ces massacres, représailles des excès terroristes, étaient prédits par le représentant en mission Boisset, dans son rapport du 5 floréal an III (24 avril 1795), au Comité de Salut public : « des rassemblements ont lieu à l'entour des prisons, des menaces se font entendre... les émigrés, les prêtres déportés relèvent l'espoir du royalisme .... » Boisset en rendit compte à la Convention. Voir *Réimpression du Moniteur*, t. XXIV, n° du 23 floréal, p. 420.

(2) Ancien maire terroriste de Nimes.

(3) Sur les massacres royalistes d'Aix, Voir Lourde, *Histoire de la Révolution en Provence*, t. III, p. 389, et Jacqmin, *Tribunaux Révolutionnaires en Provence, in Revue du Midi, 1907*, p. 731.

(4) Le représentant ne devait pas la conserver longtemps car le 23 prairial, Kellerman écrivait de Nice, à son « cher Goupilleau » de lui envoyer ses quatre escadrons du 9e dragons pour attaquer l'ennemi, et d'assurer l'ordre dans le Vaucluse avec la Garde nationale ; pièce 5, dossier n° 93 du catalogue.

C'est ici le moment où la Convention doit déployer la plus grande énergie ; il n'est que trop évident qu'elle a eu pour Lyon un excès de bonté, dont tous les scélérats qui s'y sont réunis ont abusé ; ils ont pris des loix de clémence pour des loix contre-révolutionnaires, et elles leur ont servi de prétexte pour commettre ces exécrables actes de réaction dans lesquels il est péri autant d'innocents que de coupables, au lieu d'attendre que le glaive de la justice s'appesantit sur ceux-là seuls qui le méritent.

Il faut donc, mon ami, je te le repête, que la Convention fasse au sujet de Lyon un grand exemple qui en impose aux communes qui voudroient suivre ces principes de cannibales : car, n'en doutez point, les auteurs des crimes savent bien qu'ils sont coupables, et je suis informé qu'ils avoient des émissaires dans les autres communes de la République pour y prêcher les massacres (1), et atténuer par là, s'il étoit possible, les leurs, en rejetant tout sur la lenteur des tribunaux.

Nous sommes consternés, mais nous ne perdrons jamais courage, et tu peux, ainsi que la Convention, compter autant sur notre zèle à prévenir ces atrocités qu'à sévir contre ceux qui tenteroient de s'en rendre coupables.

Rappelle-moi au souvenir de nos amis et ne doute jamais de mon invincible attachement.

(1) Aux papiers de Goupilleau, nº 91, pièce 22, fragment de l'*Hymne aux Français* :

D'horribles cris se font entendre ;
Quels torrents de sang et de feu !
Le Ventoux frémit dans les cieux,
Bédouin agite sa cendre !
Repoussant l'océan d'horreurs
Dont ses ondes sont subjuguées
La Loire appelle des vengeurs !
Que ces victimes soient vengées ?
Levons-nous citoyens ! par leurs mânes sanglants !
Jurons, Français, jurons d'immoler leurs tyrans !

Rovère à Goupilleau

Paris, 26 floréal *(15 mai 1795)*.

Es-tu arrivé à Avignon, cher Collègue ? As-tu fait bon voyage ? dans quelles dispositions trouves-tu ce département ? voila des nouvelles qui m'intéressent, et que je te prie de me donner. Je reçois une lettre du Cen Tiran (1), lieutenant de gendarmerie à la résidence d'Apt, qui me fait part de ses inquiétudes relativement aux craintes qu'on lui a données de sa destitution. Je te prie, mon cher ami, de ne pas te laisser prévenir sur son compte. C'est un excellent sujet que je connais depuis long tems et qui mérite d'être conservé. Tu m'obligeras de ne pas écouter des ennemis qui voudroient lui imposer des torts qu'il n'a pas. Je te recommande de surveiller les royalistes et les prêtres réfractaires. J'apprends avec chagrin que quasi tous les émigrés obtiennent des certificats de résidence. Cependant tous ces messieurs avoient formé le projet à Coblence, à Gênes, à Turin, de nous égorger lors de leur rentrée en masse dans notre patrie. Je ne conçois rien à la marche de la plupart des administrations de district. J'espère que tu remédieras à cet excès comme tu as fait contre les terroristes. Salut et amitié.

(1) Voir la note sur la lettre de Rovère du 14 Fructidor an II. Le lieutenant Tiran avait été un des officiers de gendarmerie les plus dévoués au chef d'escadron Jourdan et par conséquent aussi à Rovère.

Goupilleau à Rovère

Avignon, le 26 floréal l'an III de la République française une et indivisible *(15 mai 1795)*.

Je n'ai rien, mon cher Rovère, à ajouter aux pièces que tu trouveras ci-jointes ; tu verras quelle est notre situation et qu'elle n'est pas des plus agréables. Sois sûr que le courage ne nous manquera pas. Remets au Comité de Sûreté générale et à la Convention, les dépêches que nous lui adressons, fais les lire et provoque toute l'attention de nos collègues sur l'état pénible du midy. Des mesures rigoureuses contre les émigrés, contre les prêtres réfractaires et contre les lâches déserteurs de leurs bataillons, c'est le seul moyen d'avoir une paix glorieuse en dehors et la paix dans l'intérieur.

Salut, amitié fraternelle.

Goupilleau à Rovère

Avignon, 28 floréal l'an III *(17 mai 1795)*.

Si Auguis, mon cher ami, te dit que je suis un paresseux, dis-lui que voila trois lettres que je t'écris sans en avoir reçu une de toi, dis lui que je suis plus exact que lui et que je ne m'endors jamais lorsqu'il s'agit de l'intérêt de la République.

Les choses sont un peu changées de mal en bien depuis ma dernière lettre. Le 9[e] régiment de dragons a reçu ordre de rétrograder, sans doute qu'on espère de la tranquillité de Lyon.

Jean de Bry, au lieu d'aller à Marseille, est retourné à Valence ; nous nous sommes concertés pour nos mesures, et il écrit que nous n'avons rien à craindre. Cependant il faut surveiller plus que jamais ; je veux profiter du calme pour parcourir les départements lointains ; je pars le 30 pour l'Aveyron, et je compte être de retour ici le 20 ou le 30 prairial. Tu vois qu'après, je n'aurai guère de tems pour organiser le département de Vaucluse parfaitement, si une mission particulière ne proroge mon tems ; mais je suis aux ordres de la Convention.

Il y avoit quelque trouble féminin à Sorgues, mais tout paroit apaisé. J'ai dans beaucoup de petites communes beaucoup de grandes réformes à faire ; ce qu'il y a de consolant, c'est que les subsistances sont assurées jusqu'à la récolte.

Je n'ai pas aujourd'hui rien autre chose à te marquer ; mille amitiés à nos amis, à la citoyenne Rovère. Bonne santé ; apprends-moi bien vite qu'elle donne à la France un républicain digne d'elle et de toi.

Goupilleau à Rovère

Avignon, le 29 floréal l'an III *(18 mai 1795)*.

Tu vois, mon cher Rovère, que je suis exact à t'écrire ; cette fois, je n'en dirai pas autant de toi, et je commence à être inquiet de tes nouvelles.

Je fus, le 27, diner à Beaucaire avec Olivier Gérente (1). Tarascon ne m'a paru tranquille que parce que la force armée y demeurait. A Château-

(1) Olivier Gérente, député de la Drôme, en mission dans le Gard et l'Hérault.

Renard (1), il y a eu quelque trouble pour le désarmement ; tout est apaisé.

A Sorgues, tout est tranquille ; ton frère s'y est évertué. La nouvelle et l'ancienne municipalité étoient sur le point de s'y prendre à la gorge ; maintenant elles se réunissent du matin au soir, où elles crient, non sans boire : *Vive la République.*

Carpentras, à notre départ d'ici, à ma dernière mission, étoit le meilleur district du département de Vaucluse ; il en est aujourd'hui le plus détestable, grâce aux prêtres réfractaires et au petit Chapuy, que j'avois cru ce qu'il est, et qui, ayant lu dans les papiers publics qu'il étoit question de réunir les assemblées primaires, s'est retourné du côté des émigrés, des fanatiques et des coquins de toutes les couleurs, pour accaparer tous les suffrages ; je t'en rendrai bien compte à mon retour, ainsi que de tous les intrigants qui sous le masque du patriotisme, sont les plus grands ennemis de la Révolution.

Je t'envoie un arrêté de Jean de Bry et de moi, que nous avons cru indispensable dans les circonstances actuelles ; lis la lettre ci-jointe pour le Comité de Sûreté générale et remets la lui après ; je serois inquiet si tu ne m'en accusois point réception.

Je pars demain pour l'Aveyron. Je serai de retour ici le plus tôt que je pourrai.

Mathias est placé ; je vais songer à Guyon.

(1) Chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône, au pied des Alpines.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 1er prairial, an III de la République une et indivisible *(20 Mai 1795)*.

J'ai reçu ta lettre, mon cher collègue. J'apprends avec plaisir ton arrivée dans mon département où ta présence étoit urgente. Je suis assuré que tu remèdieras aux maux, en étonnant les royalistes et les fanatiques par ta fermeté et ton attachement constant aux principes de liberté que tu professes depuis les premiers instants de la Révolution.

Je te recommande spécialement les autorités constituées qui ont la lâcheté de donner des certificats de résidence aux émigrés qui rentrent en foule pour vicier l'esprit public et aiguiser les poignards pour nous percer le sein.

Ma municipalité (1) est tombée dans cet excès de tiédeur. Tu fairas très bien de changer ces messieurs et de mettre les affaires dans des mains sûres.

Je m'occuperai de ta commission auprès du Comité de Salut public. Je conçois que l'espace de trois mois seroit bien insuffisant pour les grands biens que tu as à opérer. J'ai été malade pendant huit jours. Je profite du premier moment de mon rétablissement pour répondre à ta lettre. Ma femme te dit mille choses. Donne-nous souvent de tes nouvelles. Je t'embrasse de tout mon cœur.

(1) La municipalité de Bonnieux.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 4 prairial, an III de la République une et indivisible *(23 Mai 1795).*

J'ai reçu, mon cher ami, tes deux lettres, l'une du 25, l'autre du 26 floréal. Nous avons tous gémi comme toi sur les horreurs qui se sont commises à Lyon et ailleurs. Mais dans ce moment la Convention ne peut s'occuper que de se sauver elle-même. Jamais depuis le commencement de la Révolution, il ne s'est passé rien de pareil à ce que nous éprouvons depuis quelques jours (1). Les papiers publics t'instruiront de tous les détails dans lesquels je ne puis entrer. Une force imposante est actuellement occupéé à contenir les faubourgs et principalement le faubourg Antoine, où est le foyer de la révolte. On va essayer de les désarmer s'il est possible. Je crains bien que cette révolte qui n'avoit été organisée que pour égorger tous les bons députés de la Convention, ne s'étende jusques dans les départemens méridionaux, qui ne sont déjà que trop malheureusement agités. Arme toi donc de courage et de force ; prends toutes les précautions que la prudence et le salut de la patrie te dicteront, pour en prévenir les effets funestes. Je ne t'en dirai pas

(1) Le 1er prairial (mercredi 20 mai), la Convention fut assiégée par la populace des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, et il s'en fallut de peu qu'elle ne succombât. Cette dernière tentative des Jacobins pour reprendre le pouvoir, amena naturellement une cruelle réaction, qui coûta la vie à Romme, Goujon, Duquesnoy, Duroy, Bourbotte, Soubrany. (Voir *Réimpression du Moniteur*, t. XXIV, p. 498 et suivantes, les détails sur la mort de Féraud. Cf. *Lettres intimes*, p. 60.

davantage, si non que je te prie de rendre au Cen Carpentras cadet, de la commune d'Entraigues, la justice que tu trouveras lui être dûe au sujet d'un compte de 25 mille livres qu'il a rendu et qu'on ne veut point lui passer. Je t'embrasse.

Salut et fraternité.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 5 prairial, an III de la République une et indivisible *(24 Mai 1795).*

Tu te plains, mon cher ami, de mon silence ; je t'ai écrit cependant deux fois, malgré les évènements étonnants dont nous avons été environnés. Les papiers publics t'instruiront mieux que je ne te pourrais le faire des horreurs qui ont été commises sous nos yeux. Nous nous sommes enfin tirés de la cabale du faubourg Antoine et de tous les adhérens des Jacobins. Tu as été heureux d'être absent. Au lieu de souffrir comme nous, tu faisais des heureux. Tous les patriotes de mon département me témoignent leur joie et leur satisfaction de te revoir parmi eux. Je ne manquerai pas de te faire donner un commissaire pour les subsistances. Peut être objectera-t-on que la récolte arrivant à cette époque dans le midi, il n'y a pas lieu de charger un représentant des subsistances.

Ma femme te dit mille choses. Elle a été un peu tracassée par les évènemens ; elle ne compte accoucher que dans le mois prochain (1).

Adieu, mon cher collègue, je t'embrasse de tout mon cœur.

(1) V. notre *Introduction*, p. 19.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 7 prairial, an III
(26 Mai 1795).

Tu ne diras pas, cher ami, que je ne t'écris point, car voilà deux réponses que je te fais, une hier et l'autre aujourd'hui. Je suis charmé que les choses changent en mieux, et que la tranquillité règne dans le département de Vaucluse.

Tu auras sans doute déja appris la crise violente que nous venons d'essuyer. Jamais la Convention n'a couru de si grands dangers. Notre malheureux collègue Féraud (1) a été la seule victime. Nous ne devons notre salut qu'à l'énergie des bons citoyens choisis un à un dans chaque section. Si nous n'avions pas élagué la canaille, nous étions perdus. Ce qui n'auroit pas manqué d'arriver, si nous avions fait lever les sections en masse, où les scélérats dominoient, parce que les honnêtes gens rougissoient de se mêler avec eux. Heureusement nous y avons fait attention. Nous avons donné l'éveil aux hommes probes, aux bons citoyens, qui avoient une fortune à conserver. Nous les avons appelés de chaque section ; et tout d'un coup nous avons eu une armée de 50 mille hommes, qui avec la cavalerie que nous avions fait venir, nous ont sauvés, et avec nous, la chose publique. Voilà un moyen sûr de terrasser les

(1) Jean Féraud, député des Pyrénées à la Convention, tué d'un coup de pistolet dans l'émeute du 1er prairial, tandis qu'il s'efforçait de défendre le président Boissy-d'Anglas, menacé par la foule. Sa tête fut promenée au bout d'une pique. Le 14 prairial, la Convention célébra solennellement sa mémoire, et Louvet prononça son oraison funèbre.

scélérats. Tu feras bien d'y avoir recours si le cas l'exigeoit. Adieu, mon cher ami, porte-toi bien. Je t'embrasse.

Salut et fraternité.

J'ai reçu tes dépêches du 29. Je remettrai ce matin tes dépêches au Comité de Sûreté générale.

Goupilleau à Rovère

Avignon, le 8 prairial l'an III de la République (27 *mai 1795*).

Nous ne pouvons donc, mon cher Rovère, nous flatter de tancer une fois pour toutes, les ennemis de notre révolution. Je reçois la nouvelle de l'affreux attentat qui vient de se commettre dans le sein même de la Convention (1). Je t'assure qu'il m'a pénétré de la plus vive douleur et d'une profonde indignation ; mais comme je le marque au Comité de Sûreté générale, il faut encore faire tourner cet évènement au profit de la liberté, et cela sera, si la Convention conserve son caractère et si elle est inflexible contre les méchants.

La copie de ma lettre au Comité de Sûreté générale, t'instruira de la situation dans laquelle je me trouve, combien j'ai d'embarras, de travail et de contrariété, mais cela m'est égal, j'ai pris mon parti. J'ose me flatter qu'à la fin de ma mission, on ne me reprochera point d'avoir dévié des principes que tu me connois et d'avoir perdu un instant de mon tems. Tu vois que voilà déjà le tiers de mon tems

(1) L'insurrection du faubourg St-Antoine, et l'envahissement de la Convention par une foulc menaçante, le meurtre du député Féraud.

passé, qu'avec la meilleure volonté et toutes les forces humaines possibles, que je ne suis pas en état dans des circonstances aussi difficiles, de parcourir en trois mois cinq départements aussi étendus, où de toutes parts on m'attend avec la plus vive impatience, et que j'emporterai encore le regret de n'y avoir point fait tout le bien que j'aurais désiré. Dis-le au Comité de Sûreté générale et au Comité de Salut public. Je ferai ce que je pourrai, je ne puis faire davantage. Malheur à ceux qui me feront des reproches.

Je reçois ta lettre du 1er de ce mois. Sois sûr que je ferai ce que tu me marques ; de ton côté, parle au Comité de Salut public le plus tôt qu'il te sera possible.

Conserve ta santé et ton amitié pour moi ; toujours courage de lion. Tout à toi.

Parle donc au Comité de Salut public, même à la Convention. Obtiens une loi rigoureuse contre les lâches déserteurs qui infectent les communes, où les fanatiques les retiennent pour y faire du bruit. Je te déclare que la force armée est impuissante. Continue. Ecris-moi le plus souvent que tu pourras. Rappelle-moi au souvenir de mes amis.

Je n'ai pas le tems de faire copier ma lettre au Comité de Sûreté générale ; et remets-là après à son adresse.

Rovère à Goupilleau

Paris, 8 prairial l'an III (27 *mai* 1795).

J'ai reçu ta lettre du 29 floréal, mon cher ami, et celle que tu m'as adressée pour le Comité de Sûreté générale, que je lui ai remise. Je vois avec plaisir que ton énergie ramène partout la tranquillité. Je

t'en remercie pour mon pays. J'approuve très fort l'arrêté que vous avez pris de concert, Jean Debry et toi. Il ne peut produire qu'un bon effet. Il paraît que mon frère a donné un plat de son métier (1) à Sorgues, puisqu'à force de prêcher la charité chrétienne, il est venu à bout de faire boire ensemble les membres ennemis des deux municipalités. J'en suis bien aise ; voilà des apôtres comme il nous en faut. Je te sais bon gré de n'avoir pas oublié Mathieu que j'aime beaucoup. Adieu, cher ami, bon voyage et bon succès dans l'Aveyron. Mon épouse te salue. Les Bourreaux du Tribunal d'Orange sont renvoyés au Tribunal criminel du département de Vaucluse. Salut et fraternité.

Rovère à Goupilleau

Paris, 11 prairial l'an III (*30 mai 1795*).

Tu n'ignores pas, cher ami, que les moteurs des plus dangereuses insurrections, que nous avons éprouvées, se sont servi du masque du patriotisme pour égarer le peuple et le porter à des mesures qui ont exalté les esprits et qui les ont disposés à la révolte qui a éclaté dans les différens points de la République. Il existe à Courtheson des agitateurs de cette espèce, qui doivent être surveillés avec le plus grand soin. Tu peux prendre la plus grande confiance dans le C^en Meinard, maire de Courteson (2), et

(1) Allusion à la carrière ecclésiastique de l'ancien évêque constitutionnel Rovère.

(2) Commune du département de Vaucluse, voisine de Sorgues.

dans le C[en] Brucher, commandant la garde nationale. Je te les recommande l'un et l'autre en t'assurant que tu peux compter sur eux. Salut et fraternité.

P. S. — Il part d'ici pour retourner à Avignon le C[en] Sardou que j'aime beaucoup, et à qui je voudrois être utile. Je lui ai dit de t'aller saluer de ma part à son arrivée, et tu me feras plaisir de l'obliger à l'occasion.

Goupilleau à Rovère

Orange, 12 prairial etc. (*31 mai 1795*).

Avant de remettre, mon ami, les pièces ci-jointes, au Comité de Sûreté générale, tu les liras et tu frémiras d'horreur. Giraud-Pouzol (1) en passant ici, a cru faire pour le bien, et il est involontairement cause d'un grand malheur, de la mort de 13 individus coupables peut-être, mais qui ne devaient être punis que par la loi. S'il eut connu comme moi l'esprit exagérateur et passionné des habitants de ce pays, les détenus n'auraient pas été transférés et ils vivraient encore.

Tout va assez bien ici, à ces malheurs près, qui ne se propagent que trop. Demain matin, je vais à Carpentras où ma présence est bien nécessaire. Dis, mon ami, dis, je t'en prie, au Comité et à la Convention s'il le faut, que je ne reconnais plus le pays, lorsque je le compare au temps où je l'ai quitté ; j'ose dire que je l'ai sauvé et que je l'ai conservé à la France, et on l'a presque oublié ; j'ai mis en arres-

(1) Jean Girot-Pouzol, député du Puy-de-Dôme, en mission dans l'Hérault et le Gard.

tation les anthropophages d'Orange et leurs satellites ; j'ai comblé les fosses qui étaient ouvertes pour engloutir les bons citoyens, et on ne s'en souvient presque plus.

Les gens qui me doivent leur liberté et leur vie disent que je n'ai fait que la moitié de ce que je devais faire, et que je devais, en partageant leurs haines et leurs ressentiments, les aider à percer le cœur de ceux dont ils ont à se plaindre.

Je vois des gens, qui ne doivent leur existence qu'à la clémence de la Convention, prendre le ton le plus hautain et le plus insolent. Je vois les immortels patriotes de 89, ceux qui ont combattu à côté de toi, pour secouer le joug du Pape, et se réunir à la France, et qui n'ont ni erreur ni crimes à se reprocher, persécutés, fugitifs, désarmés, arrêtés, incarcérés par ceux-là même auxquels ils m'aidaient à briser les fers. En un mot, mon digne ami, je vois la réaction la plus funeste, le patriote opprimé, le Papisme renaissant, l'audace effrontée dans les royalistes, le fanatisme allumant ses torches, et excitant dans les ténèbres tous les partis les uns contre les autres, les intrigants aux aguêts, partout les passions prenant la place de la loi, les citoyens désertant lâchement leurs drapeaux, partout l'anarchie la plus déplorable.

Que ce tableau affreux ne te désespère cependant pas, mon ami : il est encore dans ton pays des âmes vigoureuses, d'excellents citoyens qui se rallient à moi ; avec eux j'espère encore une fois faire le bien que je n'avais pu qu'ébaucher ; j'aurai plus de peine qu'à la première, mais j'y parviendrai ou je périrai.

Goupilleau à Rovère.

Orange, le 13 prairial, an III de la République une et indivisible (*1er Juin 1795*).

Au lieu d'aller à Carpentras, mon cher Rovère, je me rends à Avignon ; un courrier qui en arrive m'apporte la nouvelle importante de la reddition de Toulon ; c'est Poultier (1) lui-même qui en arrive et qui en a donné les détails. Je vais arrêter toute levée ultérieure et donner contre ordre aux troupes qui sont en marche. Leurs bras sont inutiles pour combattre les rebelles qui n'existent plus et ils les emploieront plus utilement aux travaux de la campagne. Ainsi, mon ami, nous avons vaincu à Paris, nous avons vaincu à Toulon, comme nous avons vaincu aux frontières. Grâces soient rendues au Génie tutélaire de la République. Je vais me hâter de remplir ma tâche dans ces contrées et tu vois que je n'ai guères de tems à perdre, en voila déjà bientôt la moitié de passé et je n'ai encore pu sortir du département de Vaucluse ; la Convention aurait bien dû calculer qu'il est de toute impossibilité dans un aussi court espace, que je parcoure seulement les quatre autres.

Je ferai tout ce que je pourrai, je n'aurai du moins aucun reproche à me faire, et je serai en état de rendre compte de l'emploi de toutes les heures de

(1) Sur Poultier, voir notre *Introduction*, p. 14. Il avait été envoyé en mission avec Rovère dans le Vaucluse en juin 1793, et plus tard à l'armée d'Italie. Ses pouvoirs expiraient le 11 prairial. Certaines de ses biographies prétendent que s'étant aventuré aux environs de Toulon, il fut pris par les insurgés, et ne recouvra sa liberté qu'après le 13 vendémiaire. On ne saurait concilier cette aventure avec l'information de Goupilleau.

mon temns. Je reçois tes lettres des 4 et 5 de ce mois.

Je te souhaite, ainsi qu'à la citoyenne Rovère, une bonne santé. Apprends-moi bien vite qu'elle a donné un bon citoyen à la République.

Il est constant que c'est Brunel (1) qui s'est tué lui-même.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 14 prairial, an III
(2 *Juin 1795*).

Je reçois, cher collègue et ami, une lettre du citoyen Aubert que j'ai connu, à qui j'ai voulu faire rendre justice dans le temps de ma mission, et qui ne l'a pas encore obtenue. Il me prie de t'écrire en sa faveur. Tu m'obligeras, après qu'il t'aura mis au fait de son affaire, de donner les ordres nécessaires pour que ses effets lui soient rendus ou du moins payés, car je crois que la vente en a été faite ; en un mot, de faire pour lui tout ce que la justice et les circonstances pourront te permettre.

Salut et fraternité.

Goupilleau à Rovère.

Avignon, le 14 prairial, an III
(2 *Juin 1795*).

Je n'ai garde, mon digne ami, de me plaindre de ton exactitude, je t'en remercie au contraire ; je reçois tes deux lettres du 7 et du 8 de ce mois, et je

(1) Ignace Brunel, député de l'Hérault ; en mission à Toulon, il se laissa surprendre par les Jacobins, qui enlevèrent, malgré lui, les armes de l'arsenal, et le forcèrent à signer la mise en liberté des détenus. Il se brûla la cervelle de désespoir. La Convention adopta sa veuve et ses enfants.

vois avec un plaisir infini, et par elles, et par les papiers publics, que la Convention et les gens de bien de Paris, ont enfin pris l'attitude qu'il leur fallait prendre pour terminer notre révolution et assurer le triomphe de la liberté.

Mais, mon cher ami, occupez-vous sérieusement et sans relâche d'un bon gouvernement, sans cela je vois ouvert devant vous le gouffre épouvantable de l'anarchie ; quoiqu'on en puisse dire, le Royalisme ne se tient pas pour battu, les fanatiques remuent toujours et agitent les consciences foibles et timides, tous les ennemis de la Révolution, et ils sont en grand nombre, et n'ont pas perdu l'espoir de l'ancien régime ; les lois sont méprisées, on cherche de persuader au peuple que la Convention n'est point républicaine, on avilit la représentation nationale, on discrédite notre monnoie, on prêche le mépris des lois, et on le prouve par le fait, puisque partout on se fait justice soi-même. Fatalité inconcevable, et qui arrache des pleurs à l'homme vertueux et sensible, le cœur humain parait tout changé, tout dénaturé. A la justice a succédé la violence, à la reconnaissance l'ingratitude, à l'humanité la férocité. Naguères, on tonnoit contre les satellites de Robespierre, qui ont teint toute la France de sang, et ceux qui les dénonçoient à l'Europe entière comme des égorgeurs, sont devenus plus lâches et plus égorgeurs encore ; l'infame terrorisme n'a fait que changer de nom.

Toi, mon cher Rovère, qui manquas d'être victime des fureurs de Maignet et des bouchers d'Orange, toi qui t'es si valeureusement battu pour ton pays (1),

(1) Allusion à la campagne de l'armée révolutionnaire d'Avignon pour l'affranchissement du Comtat Venaissin, pendant laquelle Rovère commandait en qualité de lieutenant-général de Jourdan. (Voir notre *Introduction*).

qui en toutes occasions a pris sa défense et t'es sacrifié pour lui, renonce à ta patrie. Eux, à qui tu as sauvé la vie, la fortune et l'honneur, te paient de la plus noire ingratitude. Ils ont tout oublié, ils ne daignent se souvenir de toi que pour indisposer contre toi l'opinion publique. Sur ta proposition, le décret qui renvoie les scélérats d'Orange à Avignon, ils disent que tu ne l'as fait rendre que pour leur faciliter les moyens de se sauver dans la route. L'humanité, la justice sévère provoquoit cette mesure, et elle ne leur convient pas ; si, au lieu de cela, tu t'étois transporté dans les prisons qui les retiennent et que tu les y eusses égorgés, tu aurais fait une action qui leur auroit été infiniment agréable ; ils ne connoissent plus que ce genre de justice.

D'après cela, dois-je m'étonner, moi qui auprès de toi, n'ai rien fait pour la patrie, de me voir en butte à toutes les passions, à toutes les haines ; mon crime unique est de ne pas me prêter à leurs vues ; je prêche la justice et le respect pour les loix, et c'est ce qui leur déplait. Dirais-tu qu'ils ont envoyé en poste à Paris une dénonciation contre moi et l'estimable maire d'Avignon. J'ai cependant la satisfaction de savoir que, colportée partout, elle a presque partout été rejetée avec horreur, que cet ouvrage d'iniquité dicté par l'ambition et par la haine contre les vrais amis de la patrie, n'a été signé que d'une trentaine de coquins, à qui, par pitié et peut être par un excès d'indulgence, j'ai brisé les fers. Et, que me font à moi les dénonciations, tu sais que je m'en honore, comme autrefois je m'honorais de celle des Jacobins; mais je gémis sur le sort de ma malheureuse patrie. Si vous ne mettez sur le champ un terme à cette douloureuse réaction, je crains qu'il ne soit trop tard, et qu'elle ne vous donne autant de peine

à détruire que vous en a donné le règne de la tyrannie.

Tu trouveras ci-jointe une lettre pour le Comité de Législation; lis-la avant de la lui remettre, et fais qu'il me fasse sur le champ une réponse. Chapuy du Dep[t] et son frère de Carpentras (1) se donnent la main; agités par l'intrigue et dévorés d'ambition comme par la fureur de dominer, ils corrompent tout; secondés d'un Maraud, d'un Clavel, de deux ou trois autres partisans de ce genre, ils entravent la marche de l'administration et dégoûtent les bons administrateurs. Si j'eus cru ne pas agir contre la loi du 28 germinal, ils ne seroient plus en place et j'aurais réparé l'erreur dans laquelle on a induit Jean de Bry.

Je suis venu fort à propos d'Orange, pour faire rétrograder les troupes qui marchaient et qui sont désormais inutiles à Toulon. Il se médite ici un massacre horrible dans les prisons, et qui eut pu atteindre de bons citoyens de la ville. Rallié au maire, au commandant de la place, aux bons citoyens, car il en est encore à Avignon, j'ai tout prévu. Des soldats indisciplinés et mal commandés sont allés chez eux filer leur soie (2). Les mesures sont prises, et j'espère que la tranquillité d'Avignon ne sera plus troublée. Je profite de cet état rassurant pour parcourir les montagnes, et demain je m'achemine pour l'Ardèche. Ecris-moi toujours à Avignon où je reviendrai le plus tôt que je pourrai; je t'écrirai des endroits où je serai.

(1) Ce Chapuy, de Carpentras, ancien prêtre de la Doctrine Chrétienne, devenu administrateur de cette ville, fit partie du Conseil des Cinq Cents comme député du département de Vaucluse.

(2) La récolte de la soie se fait au printemps dans le Midi.

Rappelle moi au souvenir de tous nos amis, à celui surtout de la citoyenne Rovère. Ton frère se porte bien.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 15 prairial l'an III *(3 Juin 1795)*.

Je reçois ta lettre, cher collègue, et j'y réponds dans l'instant. On a prévu ton embarras, et l'impossibilité où tu te trouves de parcourir cinq départemens, et y faire le bien que les circonstances exigent. Aussi la Convention a envoyé Chazal (1) pour te soulager, ce qui te déchargera du soin de trois départemens. Tu peux donc rester tranquille, et achever la besogne que tu as commencée. La Convention ne quittera pas l'attitude ferme et vigoureuse qu'elle a prise, jusqu'à ce qu'elle ait établi un gouvernement fixe et stable. Il faut que les délégués dans les départemens suivent son exemple sans trop néanmoins exaspérer les esprits. Je ferai passer ta lettre au Comité de Sûreté générale (2), car une légère indisposition m'oblige de garder la chambre. Je me trouve aujourd'hui beaucoup mieux ; et si ce mieux se soutient, je ne tarderai pas d'aller à la Convention. Je suis inquiet de ne pas y être. Je te souhaite beaucoup de patience, de courage et de santé. Mon épouse te dit bien des choses.

J'oubliois de te dire que, d'après le dernier décret

(1) Jean-Pierre Chazal, député du Gard, avait été mêlé aux évènements révolutionnaires d'Avignon et impliqué dans la procédure de la Glacière.

(2) Rovère fut membre du Comité de Sûreté générale, notamment du 15 prairial an III au 15 vendémiaire an IV (3 juin au 7 octobre 1795). Aulard. *Histoire politique de la Révolution française*, 1re édit. p. 508.

relatif au culte, la Convention n'entend pas qu'on persécute les prêtres constitutionnels, mais qu'on doit leur laisser tranquillement exercer leurs fonctions. Garde toute ton indignation contre les réfractaires, les royalistes, les voleurs publics, etc., à la bonne heure. Mais n'inquiète en aucune manière les prêtres soumis aux lois, et qui prêchent cette soumission au peuple. Je te préviens que si tu agissois autrement, tu t'exposerois à être improuvé par la Convention (1). C'est avec connoissance de cause que je te parle. Salut et fraternité.

Je remettrai ta dépêche au Comité de Sûreté générale. J'arrangerai ton affaire pour la prolongation.

Goupilleau à Rovère

Pradelles (2), le 22 prairial l'an III *(10 Juin 1795).*

J'ai reçu, mon cher ami, ta lettre du 11, avant hier à Aubenas, et je te réponds de Pradelles, département de la Haute-Loire, où je viens d'arriver et dont je partirai dans deux heures pour me rendre à Langogne, département de la Lozère où on me marque que l'on n'est pas tranquille. Tu vois que je me hâte autant que je puis, pour retourner bien vite à Avignon où j'aurai plus souvent de tes nouvelles et où j'attends à mon retour une réponse du Comité de Législation à la lettre que je t'ai envoyée pour lui.

Tu trouveras ci-jointe une lettre que je te prie de remettre au Comité de Sûreté générale. J'en envoie copie à la députation de l'Ardèche ; lis-la et tu y

(1) Rovère craignait que son ami Goupilleau ne se laissa entraîner par ses tendances hostiles au clergé.

(2) Cf. *Lettres intimes*, p. 68.

trouveras le compte que je rends de la situation de ce département. Elle est telle que je désirerais que tous ceux de la République lui ressemblassent. Respect pour les lois, attachement à la Convention, point d'émigrés, point de fanatiques ; si les autorités constituées continuent à y faire leur devoir, tout y va encore mieux. Mais il est de toute nécessité que la Convention prenne enfin un parti sérieux sur les abus et les maux que je dénonce au Comité de Sûreté générale, il faut surtout qu'elle s'occupe de remédier à l'effroyable discrédit des assignats ; il est au point que dans quelques endroits on n'en veut plus, et il devient impossible de voyager et de vivre si cela continue.

J'ai eu beau économiser, les 15.000 que j'ai pris en partant sont bientôt épuisés, et pour me conformer à la loi, je suis obligé d'écrire aux Comités des finances et de Salut public pour être autorisé à prendre un supplément de 10.000. Je t'adresse ma lettre pour que tu la lui remettes toi même, et que l'envoi de l'autorisation à Avignon ne souffre aucun retard. C'est là une commission d'amitié que je te donne et je suis persuadé que tu t'en acquitteras avec autant de zèle que je le ferai pour toi.

A mon retour à Avignon, je n'oublierai point les notes que tu me donnes. Si je pouvois y être rendu pour le 4 ou 5 messidor, cela me ferait grand plaisir ; ce serait un mois entier que je pourrois donner à ton département et ce ne serait pas trop.

Le travail et mes courses n'ont point altéré ma santé. Je souhaite que la tienne soit toujours bonne. Ne manque pas de me donner des nouvelles de la citoyenne Rovère. Tu ne dois pas douter, par le sincère attachement que je vous ai voué, de l'empres-

sement que j'ai d'apprendre qu'elle ait fait des couches heureuses.

Je te souhaite le bonjour et je t'embrasse.

Goupilleau à Rovère

Mende, le 24 prairial, l'an III de la République (*12 juin 1795*).

A mon frère (1) et à Rovère,

Je suis ici d'hier au soir, toujours bien portant ainsi qu'Omer (2) et le citoyen Lafrenaye; je ne crois pas qu'on puisse voir de pays plus désert, plus hérissé de montagnes et plus affreux que celui que je viens de parcourir; ce ne sont partout que rochers escarpés, gouffres, précipices, et la terre la plus aride que j'ai vue. Les hommes y ont l'air aussi farouches, aussi sauvages que les montagnes qu'ils habitent ; on dirait à les voir que nous sommes revenus à six siècles du nôtre.

J'ai vu Privas, chef lieu de l'Ardèche, où tout va bien et où tout iroit mieux, si on y répandait l'instruction. Les volontaires désertent et se tiennent dans les montagnes avec les prêtres réfractaires, dont il est impossible de les débusquer ; ils se contentent de pervertir les campagnes, en attendant le moment où il leur sera loisible de corrompre les villes. J'ai vu Aubenas, petite ville bien située, où

(1) Jean-Victor Goupilleau, frère cadet du conventionnel, fut membre du Conseil général de la Vendée en 1792, après avoir été commissaire du roi près le tribunal de Montaigu.

(2) Omer Goupilleau, l'aîné des quatre fils du conventionnel, qu'il avait amené avec lui ; plus tard, officier d'artillerie. Cet enfant avait conquis l'affection des républicains avignonnais. Dans une lettre du 15 messidor an III, l'un d'eux, Trie, écrit à Goupilleau de lui donner des nouvelles du représentant Poultier et « un baiser au petit Goupilleau », n° 93 du catalogue, p. 25.

Les représentants *missionnaires* amenaient fréquemment avec eux des personnes de leur famille. Le terrible Maignet, bon époux, était venu avec sa femme.

il y a une magnifique manufacture de soie ; la terre y est partout volcanisée, calcinée ; cependant les paysans de l'Ardèche, durs comme le fer dont ils se servent, infatigables, laborieux, industrieux, savent tirer parti de leur sol, tout aride qu'il est. Des murs forment des terrasses, du pied jusqu'au sommet des montagnes et on y voit un mélange curieux de châtaignes, de vignes, de mûriers et de bled. Par une infinité de canaux, ils arrosent leurs vallées et en forment de bonnes prairies.

En quittant l'Ardèche, j'ai passé à Pradelles, dans la Haute-Loire, où je n'ai resté que deux heures, et suis venu coucher à Langogne, dans le dep[t] de la Lozère. J'ai passé par les sources de l'Ardèche, de l'Allier et la Loire, et il faut bien que je sois au plus haut des montagnes, puisque dans l'espace de trois lieues, les rivières qui y prennent leurs sources, les unes dirigent leur cours à l'Océan, les autres à la Méditerranée.

Je suis parti, mon cher ami, de Langogne, ainsi que je te l'ai marqué. Après la route la plus pénible, je suis arrivé à Mende, jolie petite ville dans ces affreux déserts ; elle est dans un endroit infiniment boisé, sur la rivière du Lot, et entourée de tous côtés de montagnes presque inaccessibles.

Si le pays est plus désagréable que celui de l'Ardèche, l'esprit public y est infiniment plus mauvais, on peut même dire détestable. On m'y a fait un accueil extraordinaire, mais c'étoit pour me séduire, pour me tromper sur le véritable état des choses, et je n'en ai pas été dupe. Les prêtres qu'on appelle constitutionnels en sont chassés ; je n'exagère point en portant à quarante le nombre des réfractaires qui sont venus des prisons ou descendent des montagnes pour leur succéder, et qui y officient avec une

audace, une effronterie qui désespèrent les bons citoyens qui le voient, et auxquels il est impossible d'en faire justice, parce que le peuple qu'ils ont mis dans leurs intérêts, plusieurs autorités constituées, les protègent ouvertement. Ce matin, pour abréger mon chemin, en allant à la ville, j'ai traversé une église, j'ai cru être transporté à la cathédrale de Nantes, du tems du pape ; j'y ai vu dire la messe à tous les autels, la lampe allumée, l'encens fumer aux pieds de ces monstrueux druides.

Et pour mon malheur, je ne vois pas de moyens d'y remédier sans allumer le plus désastreux incendie. Si je fais arrêter tous les scélérats, je suis sûr de voir tout le peuple révolté dans un instant ; si je ne le fais pas, je vois la contre révolution faite, les loix méprisées, et les bons citoyens obligés de fuir. C'est là une cruelle extrémité, mais je sortirai de cet embarras, en faisant mon devoir. Que je voudrais être loin et que je désirerais bien que mon collègue Chazal (1), qu'on me dit venir ici pour m'aider, fut arrivé.

Ce n'est pas encore tout, les émigrés ne se montrent pas encore, mais il y en a une foule dans les montagnes qui n'attendent que le premier signal pour en descendre. Il ne doit plus y avoir de volontaires de la Lozère dans les armées ; ils sont tous revenus dans leurs foyers ; ils marchent en armes ; la force armée est nulle, ils tuent les gendarmes qui vont leur donner la chasse, voilà l'effet funeste d'un excès d'indulgence envers une poignée de coquins qui n'en méritaient pas.

Je reçois aussi des lettres effrayantes d'Avignon. J'avois nommé des commissaires pour aller à Car-

(1) V. lettre de Rovère du 15 prairial,

pentras y mettre le bon ordre et donner la chasse aux déserteurs ; ils ont manqué d'y être assommés, par eux et par les prêtres réfractaires. J'en envoie les procès-verbaux au Comité de Sûreté générale. Dans ces tems difficiles, c'est une rude tâche à donner à un représentant du peuple, que de l'envoyer en commission, lorsqu'il est pénétré d'attachement pour sa patrie et qu'il veut faire son devoir.

Goupilleau à Rovère.

Mende, le 25 prairial (*13 Juin 1795*).

Je n'ai que le tems, mon cher ami, de te dire que j'ai reçu tout à l'heure tes deux lettres du 14 et 15 de ce mois ; à l'égard de la première, je ferai ce que tu me marques à l'égard d'Aubert ; au sujet de la seconde, lis la lettre que j'écris au Comité de Sûreté générale avant de la lui remettre, et vois si mes principes ne sont pas toujours les siens et ceux que tu professes. Je ne le cache pas, mon ami, je tremble sur le sort de ce peuple, je crains d'y voir une nouvelle Vendée ; ainsi a commencé la mienne (1). Dis le à la députation de la Lozère et appuie moi au Comité de Sûreté générale.

Je t'embrasse et te souhaite une bonne santé.

Je t'assure que rien n'est plus effrayant que les nouvelles que je reçois d'Avignon (2) ; Rhedon et Laborie, mes commissaires, ont manqué d'être

(1) La Vendée, dont Goupilleau était le représentant.

(2) Le dossier 93, aux papiers de Goupilleau, est plein de lettres des républicains avignonnais retraçant les excès dont ils ont à souffrir de la part des réacteurs : p. 7, de Godener : « On n'entend toutes les nuits que des bruits de sabres traînés par des jeunes gens de la réquisition ou des déserteurs des armées qui menacent tout, jusqu'aux autorités constituées ». — p. 21, de Louis-Alexis Raphel, signalant les vexations qu'éprouvent Curnier, Bruny et lui-même. On lui a cassé ses vitres. Bruny vient de lui annoncer

assommés à Carpentras ; le département, malgré ma défense fait venir des volontaires étrangers ; les prisonniers sont menacés d'y être égorgés, les patriotes craignent d'être forcés d'en venir aux mains ; on me presse de m'y rendre, je ne puis être partout à la fois.

Goupilleau à Rovère.

Montpellier, le 29 prairial (*17 Juin 1795*).

Je venois de mettre, à la poste de Mende, la lettre que je t'écrivis le 25, lorsque j'ai vu dans un papier public, que le plus sûr souteneur des fanatiques de ce pays là s'empressa de m'apporter, que la Convention me rappeloit pour donner au Comité de Sûreté générale des renseignements relatifs à ma mission (1).

Jamais on ne pouvait me rendre un plus grand service ; aussi je n'attendois pas l'avis officiel de ce décret pour y obéir, et je partis sur le champ pour me rendre à Avignon prendre les papiers et effets

l'assassinat du maire de la Roque-sur-Pernes. On a tout à craindre depuis le départ des dragons ; — p. 36, de Bruny, procureur-général syndic : Les patriotes sont persécutés ; les rives du Rhône sont jonchées de cadavres ; il va se procurer des déclarations des mariniers qui « voient, tous les jours, passer des corps morts sur le Rhône, et des pêcheurs qui en prennent dans leurs filets ». — p. 42, Redon dit qu'il est bruit du massacre à l'Isle-sur-Sorgue de Tiran, lieutenant de gendarmerie, de Laurent Tiran, marchand de soie, ancien maire, et d'Antoine Tiran, son fils.

(1) C'est par décret du 17 prairial an III (5 juin 1795), que la Convention avait mandé Goupilleau devant le Comité de Sûreté générale pour y donner des renseignements sur la situation des départements confiés à sa surveillance. On voit, par cette lettre, que le représentant s'empressa d'obéir à ce décret. A la séance de la Convention du 14 messidor (2 juillet 1795), Rovère, au nom du Comité de Sûreté générale, rendit compte des rapports de Goupilleau : « Toujours exact à remplir ses devoirs et à coopérer au triomphe de la justice, Goupilleau (de Montaigu), a exécuté notre décret avec célérité. Il a donné à votre Comité de Sûreté générale tous les renseignements relatifs aux circonstances..., ils sont assez importants... pour déjouer les machinations des malveillants, dont

que j'y ai laissés, et de là me rendre de suite à Paris.

Pour y arriver plus vite, j'ai traversé les Cévennes, aux risques mille fois de m'y rompre le col. Cependant je suis enchanté d'avoir une fois dans ma vie, joui du coup d'œil de ces montagnes diversifiées à l'infini, où l'on a surmonté la nature, et où tout va bien, parce que les citoyens y sont protestants (1), et qu'il n'y existe aucun prêtre.

En partant de Mende, j'ai vu la joie peinte sur la figure de tous les royalistes, les fanatiques, et de tous ceux qui composent l'arrière-garde des armées contre-révolutionnaires des Charrier (3), des Saillant (2). Je vis la consternation sur celles du peu de patriotes purs qui y restent et qui sont tous classés au nombre des *terroristes*, car aujourd'hui est terroriste celui qui est attaché aux principes de la Révolution ; et moi, tu ne t'en douterais peut être pas, je passe pour un des plus grands terroristes de la République. J'ai vu, comme toi, la Vendée commencer son insurrection. Cette guerre n'avoit point des symptômes aussi effrayants que j'en ai remarqués dans la Lozère et Vaucluse.

De Mende, je vins coucher à Florac, petite vilaine ville dans des gorges de montagnes, où l'on remar-

les uns veulent l'anarchie des jacobins, et les autres les vices de l'ancien régime... ».

Rovère proposa et la Convention vota que Goupilleau retournerait dans le département de Vaucluse pour y maintenir l'ordre. *Réimpression du Moniteur*, t. XXV, p. 138.

(1) Goupilleau paraît avoir eu des origines protestantes. On trouve au XVIe siècle, pendant les guerres religieuses du Bas-Poitou, un capitaine protestant Goupilleau qui s'empara du château de Montaigu. (Notes biographiques de Dugast-Matifeux).

(2) Marc-Antoine Charrier, ancien député du tiers aux États-Généraux, pour la sénéchaussée de Mende, défenseur de l'ancien régime, souleva la Lozère, s'empara de Marvéjols et menaça Mende. Il fut arrêté et guillotiné le 16 juillet 1793.

(3) Le comte de Saillans, ancien page de Louis XV, un des organisateurs du camp de Jalès et des conspirations royalistes de la Lozère.

que seulement une belle fontaine. Ce district est le seul de la Lozère qui aille bien, parce qu'il est aux pieds des Cévennes et qu'il n'y a pas de prêtres. Cependant à Ispagnac, où je dinai chez la mère de Chateauneuf-Randon (1), il y a quelques jours un prêtre constitutionnel se rétracta et a fait amende honorable pieds nus et corde au col. De Florac, je vins à Saint-Jean-du-Gard, après avoir descendu la montagne, que presque sans s'en apercevoir on descend deux lieues, en tournant comme dans une coquille de colimaçon.

C'est là où je commençai à goûter une nouvelle vie, soit pour le climat, soit pour l'esprit public. J'eus une grande jouissance en me voyant entourer dans mon auberge de plus de cent citoyens auxquels j'ai brisé les fers il y a huit mois, et qui venoient me témoigner leur reconnaissance.

Le lendemain, je me rendis à Sommières, où j'ai reçu le même accueil, et je suis ici d'hier au soir, où je reste aujourd'hui pour causer avec mon collègue Olivier Gérente (2), avec le savant docteur Gouant, et surtout pour me reposer. J'y ai vu Garreau, qui est toujours le même, mais un peu hypocondriaque.

Demain je coucherai à Nimes, et le premier messidor, j'arriverai à Avignon, où je serai le moins de tems que je pourrai. Je ne sais encore si je pourrai passer par Orléans, je te le marquerai d'Avignon. C'est ici que j'ai appris la prise de Luxembourg (3), la mort du petit Capet (4) et l'arrestation de plusieurs

(1) Député de la Lozère.

(2) Député de la Drôme en mission dans la Lozère avant Goupilleau.

(3) 8 Juin 1795 (20 prairial an III), après un siège de 8 mois.

(4) 8 juin 1795 (20 prairial an III), mort du fils de Louis XVI au Temple.

chefs des chouans ; je suis fâché que l'on n'en ait pas fait autant de Charette, Stofflet, et autres scélérats de la Vendée. J'ai reçu aussi tes n°s 20 et 21, j'espère qu'il m'en vient d'autres, car je sais que plusieurs courriers sont en campagne et me suivent pour m'apporter mes dépêches d'Avignon.

Omer est un peu échauffé ; à cela près il se porte bien. Je me porte aussi très bien, à la fatigue près. J'espère que ta femme ne sera point partie avant mon arrivée (1). Je l'embrasse aussi bien que toi.

(1) Goupilleau était de retour à Paris vers la fin de Juin 1795 (10 messidor an III). Il faisait aussitôt, au Comité de Sûreté générale, les rapports verbaux dont parlait son ami Rovère à la séance de la Convention du 14 messidor (2 juillet 1795). Deux jours après, le 16 messidor (4 juillet) il se présentait à la tribune de la Convention et se plaignait de son rappel précipité, l'attribuant à une manœuvre royaliste : « une lettre que m'a communiquée mon collègue Mariette me représente comme un terroriste. Elle est signée d'un homme qui, à Toulon, a porté l'étendard de la révolte. Cependant le Comité de Sûreté générale, satisfait des renseignements que je lui ai donnés m'a renvoyé dans les départements du midi. Je prie la Convention de vouloir choisir un de mes collègues pour remplir cette mission ; ma santé ne me permet pas de répondre à son vœu. » *Réimpresson du Moniteur*, t. XXV, p 148.

Goupilleau, en effet, ne partit pas ; il siégea à la Convention, pendant les mois de messidor, thermidor et fructidor ; il prit part à divers débats : *Moniteur*, t. XXV, p. 176, 186, 221, 430, 671. Voir notamment à la séance du 19 thermidor, p. 430, ses protestations contre les excès des réacteurs royalistes en Vaucluse : « Le patriote Redon, juré du tribunal révolutionnaire de Paris, Redon qui a condamné à mort l'infâme Carrier, a été massacré... »

A cette date, de Sade lui écrivait de Cavaillon que les patriotes attendaient impatiemment son retour pour combattre la contre-révolution qui sévissait partout (n° 93, pièce 83).

Ce fut seulement en vendémiaire, que, pour la quatrième fois, Goupilleau retourna à Avignon. Le passeport que lui délivra la Convention, pièee 1, au dossier 95, porte la date du 21 vendémiaire an IV (13 octobre 1795). La minute d'une lettre du *missionnaire* datée d'Avignon 7 brumaire an IV (29 octobre 1795), raconte sa réception dans l'ancienne ville papale où il venait rassurer les républicains : « A mon arrivée, je trouvai 6.000 patriotes m'attendant sur la route avec une musique militaire. Jamais vice-légat n'a été reçu avec tant d'honneur. J'ai été étouffé d'embrassements. Les papistes et les royalistes sont dispersés... » pièce 15, dossier n° 95, 4e mission dans le midi.



TABLE CHRONOLOGIQUE

Pages

Pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE

C

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

